



CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

415, RUE DES ÉCOLES, DRUMMONDVILLE, QUÉ., J2B 1J3
TEL. (819) 478-4671

SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES

PROJETS PARTICULIERS

1. Centres de formation

Le S.E.A. désire offrir ses services de formation dans les villes suivantes: Acton Vale, Richmond, St-Léonard; i.e. une augmentation du nombre de résidences à desservir de 20,000 pour 1981. On assurera sur place, les services de formation.

2. Gestion commerce

En 1981 nous désirons répondre aux besoins de formation de tous les commerçants de la région de Drummond ainsi que de leurs employés. Cela en autant qu'il n'y ait pas de dédoublement de services.

3. Laboratoire en Techniques administratives

En 1981 on s'assurera d'optimiser la formation des adultes en administration en comblant les carences au niveau pratique de l'enseignement actuel.

4. Travaux pratiques intégrés en Techniques administratives

On vise la maximisation et le réinvestissement des recherches effectuées par les étudiants inscrits dans un programme de C.E.C.

5. Accompagnement pédagogique

On veut assurer à notre clientèle une synergie au niveau des professeurs. On vise en premier lieu le principal module de Techniques administratives soit les professeurs de comptabilité. (Éviter l'enseignement en vase clos)

Jean-Guy Gauthier

80-12-22

REGION 04

PRESENTATION D'UN MEMOIRE
A LA COMMISSION D'ETUDE
SUR LA FORMATION DES ADULTES

21 DECEMBRE 1980

PAR LES COORDONNATEURS DE L'EDUCATION
AUX ADULTES DES CEGEPS DE:

DRUMMONDVILLE

SHAWINIGAN

TROIS-RIVIERES

VICTORIAVILLE

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PRESENTATION	1
INTRODUCTION	3
HISTORIQUE	4
RECOMMANDATIONS	10
URGENCE ET AVANTAGE D'UNE SEULE DIRECTION GENERALE.	14
<hr/>	
CONCLUSION	17
<hr/>	
MINISTERE DU TRAVAIL VERSUS EDUCATION	26
<hr/>	
SELECTION DES CANDIDATS	29
<hr/>	
ROLE DU CEGEP	32
<hr/>	
SERVICES PRE-FORMATION ET POST-FORMATION	39
<hr/>	
FINANCEMENT	48
<hr/>	
PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION	51

La création de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes nous aura fourni une fois de plus une tribune pour informer le Ministère de l'éducation des besoins des adultes de notre région.

Pour la région économique No. 4 il nous est apparu opportun de nous concerter afin de rédiger ce mémoire. Les Cégeps de Drummondville, Shawinigan, Trois-Rivières et Victoriaville ont donc uni leurs efforts pour vous présenter une position commune. Vous trouverez en annexe une brève description de chacun des quatre collèges.

Hélas, et c'est devenu une routine pour les services de l'éducation des adultes des cégeps, que de rédiger des projets et des rapports que nous acheminons, tantôt à la Direction générale de l'éducation des adultes, tantôt à la Direction générale de l'enseignement collégial, tantôt au Conseil supérieur de l'éducation, tantôt à la Fédération des Cégeps, tantôt...

Aussi nous permettez-vous de référer à tous ces rapports plus ou moins volumineux que nous avons déjà déposés et nous excuserez-vous de notre manque d'enthousiasme à la participation des travaux de la présente Commission d'étude sur la formation professionnelle.

Avec la prise en charge de notre dossier par la Fédération des Cégeps en 1978-1979, nous aurions cru que le MEQ aurait produit un projet de loi concernant une politique globale et cohérente de l'éducation des adultes. Au contraire l'addi-

tion d'une autre Commission qui devra recommencer encore une fois la cueillette des données devant servir à l'élaboration de cette politique tant attendue.

Pour nous, l'addition des rencontres d'information et la participation des adultes aux discussions concernant nos services est le seul élément, motivant notre action. De ce fait, nous aurons la satisfaction de croire que quelques adultes au moins, seront au courant que les coordonnateurs de l'éducation des adultes revendiquent pour eux, les services qu'ils revendiquent dans les collèges.

Afin de bien situer l'historique de nos démarches nous reproduisons un texte publié dans la revue Le Grain de Sel vol. 3, No. 1, Octobre 1979.

UNE PRISE DE POSITION DONT IL EST NECESSAIRE DE PARLER

par Denis Turbis.

La Commission des coordonnateurs de l'éducation des adultes dans les Cégeps recommande à l'unanimité que:

- Le financement de l'éducation des adultes de niveau collégial;
- la gestion des activités de formation;
- le développement pédagogique;
- la programmation;
- la certification de tous les types de formation de niveau collégial, relèvent entièrement de la DGEA que l'on veut améliorer dans son statut pour mieux répondre aux besoins des demandes de formation.

Introduction

C'est à la demande de Pierre Couture, président de la Commission des coordonnateurs des Services d'éducation des adultes des Cégeps, que j'ai accepté de situer dans son contexte la proposition adressée, le 1^{er} juin 1979, à Monsieur Pierre Van Der Donckt, sous-ministre adjoint à l'Éducation (responsable du secteur postsecondaire), par les coordonnateurs des Cégeps.

Cela représente un défi pour un professionnel responsable du Service de l'éducation des adultes (SEA) dans un Cégep d'une région périphérique. Toutefois, cet effort de clarification d'une situation quelque peu "mêlante" risque de profiter au rédacteur tout autant qu'au lecteur. Je vous propose donc un petit voyage dans le golfe de certaines tempêtes, avec un guide dont le seul mérite aura été de sauver son bateau, l'équipage et les passagers au cours des dix dernières années de l'Éducation des adultes dans un Cégep.

Après le court récit d'un long voyage, j'essaierai de démontrer la pertinence de la recommandation unanime des coordonnateurs des SEA des collèges. Enfin, j'aurai atteint mon objectif, si je convaincs le lecteur de l'urgence et des avantages d'une seule direction pour gérer l'éducation des adultes dans tous ses aspects. Pour avoir vécu la bicéphalie DGEC-DGEA, j'essaierai tout de même de ne pas porter de jugement sur les tuteurs que le ministère de l'Éducation a nommés pour gérer de Québec, les activités d'une clientèle spécifique, dans des régions différentes, avec des mandats plutôt vagues de réponse à des besoins éducatifs.

Historique

Il n'y a pas si longtemps que les adultes constituent une clientèle spécifique dans l'éducation au Québec. Et pourtant ce qu'on appelait depuis belle lurette "extension de l'enseignement" avait déjà pour cible les gens pour qui l'accès au savoir, au savoir-faire et au savoir-être, se faisait à l'intérieur d'une structure bâtie pour d'autres, c'est-à-dire bâtie pour les jeunes. Il existe encore des relents de cette attitude avec les tenants de l'intégration des adultes et l'assimilation de certains SEA.

En 1962 et 1963, le comité Ryan a enquêté sérieusement sur les marginaux du système éducatif fait pour les jeunes et a jeté les bases d'un service public d'Education des adultes. L'année suivante, le rapport Parent reprend la plupart des recommandations du Rapport Ryan et consacre 8 recommandations (nos 173 à 180) à l'Education permanente des adultes. C'est à la suite de ces recommandations multiples, et pour répondre aux besoins qu'elles ont suscités en région, que la Direction générale de l'éducation permanente (DGEP) voit le jour en 1966. La DGEP supervisait alors l'action des SEA des commissions scolaires.

Ce qui précède nous conduit à l'année 1967. Les adultes d'une région en ont plein les yeux avec les opérations DEPART, la création des Cégeps, les projets TEVEC et Sésame, le mémoire de l'ICEA: Pour une politique de l'Education des adultes au niveau postsecondaire, la naissance du Ministère de la main-d'oeuvre et de l'Immigration (MMI) fédéral, la construction des po-

lyvalentes, l'idéologie éducative selon laquelle il y aurait adéquation entre changements technologiques et recyclage (1). Beaucoup de bonnes fées se sont penchées sur le berceau des Cégeps. C'est donc au milieu de l'euphorie d'Expo 67, que le Service d'éducation permanente (SEP) avec un directeur (DEP) a vu le jour dans les premiers Cégeps. On a le prestige qu'on peut...

En 1968, les premiers directeurs en éducation permanente (DEP) se constituent en association à but non lucratif pour penser éducation des adultes en lieu et place des Directeurs généraux (DG) et des Directeurs de services pédagogiques (DSP) qui en avaient plein les bras avec les clientèles dites "régulières". Un poète pourrait faire de beaux vers sur la solitude des DEP originaux ne sachant pas toujours de quel "sein" viendrait la substantifique nourriture de leur SEA, bébé-naissant.

Ces anciens se souviennent de la formation des maîtres avec les cours du Brevet A, la formation générale avec la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC), la formation professionnelle grâce aux audaces de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), la formation socio-culturelle qui germait dans le coeur de quelques pionniers. Les "s'éduquants" viennent à leur Cégep pour se scolariser davantage et rêvent d'un diplôme prestigieux, déclencheur d'emplois.

En 1970, Paul Bélanger et Pierre Paquet présentent le rapport: Problématique de l'Education des adultes dans les Cégeps, sous la commandite de la Fédération

(1) Philippe Gariépy: L'EDUCATION DES ADULTES DEPUIS 10 ANS,
Fédération des Cégeps, 1976, p. 2

des Cégeps, l'Association des responsables de l'Education des adultes et l'ICEA.

1971, c'est le lancement d'un concept: la formation sur mesure; c'est aussi le début d'une recherche de processus éducatif porteur d'avenir.

En 1972, la DGEP devient DGEA avec mandat de gérer l'Education des adultes. L'Education permanente demeure un projet du ministère de l'Education, sinon du gouvernement du Québec. C'est aussi la mise en place des Services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire (SEAPAC) dans les commissions scolaires et l'apparition de Multi-Média.

1973 -- La DGEC produit le Cahier 04 avec des programmes et des certifications pour adultes (certificat d'études collégiales, attestation d'études collégiales), complétant les Cahiers 01 - 02 - 03 du programme régulier.

En 1974 -- Sous la plume d'André Gosselin, la Commission des coordonnateurs d'éducation permanente (CEP) des Cégeps présentent au Conseil supérieur de l'éducation un mémoire et un programme: Vers l'Education permanente en passant par l'Education des adultes (Fédération des Cégeps, janvier 1974).

En 1975 -- Le Conseil supérieur de l'éducation publie les résultats d'une étude. Les Collèges, rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement

collégial. Tous les élèves de niveau collégial sont confirmés "adultes". Le rapport de la Fédération des commissions scolaires paraît la même année.

1976 -- En juin, les coordonnateurs de l'éducation des adultes (CEA) formulent, à l'intention du congrès d'orientation de la Fédération des Cégeps, cinq grandes propositions axées sur la spécificité de la clientèle adulte et la clarification du fouillis administratif vécu par les SEA des Cégeps.

1977 -- En juin toujours, les CEA reprennent les 5 grandes propositions globales de l'année précédente et les développent en 50 moyens d'action sous le titre: "Vers une politique globale de l'Education des adultes".

1978 -- La DGEA prend l'initiative de soulager les SEA des Cégeps de l'auto-financement et procède à une allocation des ressources, sous l'angle de l'encadrement de la formation professionnelle, de la recherche et du développement. La DGEC continue de financer les adultes à temps complet (180 heures de cours par session).

1978 -- "Les Collèges du Québec" propose une nouvelle étape par les collèges. Il prône l'éducation permanente, promet une politique globale et cohérente pour répondre aux besoins des adultes.

1979 -- En vue de clarifier le fouillis administratif confronté par les SEA des Cégeps, un groupe de travail est formé: Fédération des Cégeps, DGEA, DGEC. Le Comité mixte sur l'éducation des adultes, c'est son nom, verra à clarifier

les relations des collèges avec la DGEC et la DGEA. L'allocation des ressources aux SEA des collèges serait un premier objet de discussion en vue d'une entente en haut lieu.

1979 -- Le 12 juin, les CEA des Cégeps présentent à Monsieur Pierre Van Der Donckt une recommandation unanime en vue de faire cesser la bicéphalie DGEC-DGEA et de relever d'une seule direction générale, pour mieux répondre aux besoins de formation des adultes.

Voilà quelques faits historiques qui décrivent sommairement le vécu d'un SEA dans un Cégep. J'essaierai maintenant de tirer des éléments de cette problématique à partir de ces quelques faits.

1. Pour le gouvernement du Québec, il n'est pas facile de pondre une politique globale et cohérente de l'Education des adultes. De nombreuses consultations, à beaucoup de niveaux, ont fourni beaucoup d'éléments susceptibles d'alimenter le brouillon d'une politique. Rendre cohérent l'ensemble des souhaits et des vœux dans un acte politique en faveur des adultes me semble maintenant voulu, en train de se faire et promis à court terme.
2. Les ressources humaines et matérielles existent dans chaque région; elles sont à la portée des adultes, dans les commissions scolaires, les Cégeps et dans les Universités (à plusieurs endroits). Chaque région présente

un visage particulier où le rôle du SEA du Cégep est plutôt original. La DGEC et la DGEA possèdent des ressources importantes: ressources humaines et financières, programmes et certification, ressources de support à l'organisation. Des SEA de Cégep, en région, souffrent du manque de concertation entre eux, et mettent bien des espoirs dans les ententes DGEC-DGEA n'obligeant pas les praticiens à se mêler des chicanes "parentales".

3. Le Conseil du trésor a alloué des crédits importants à la DGEC pour produire des cahiers concernant les programmes de cours et les certifications. Tous les SEA des Cégeps n'ont pas profité également de ces ressources, peut-être parce que l'information en provenance de la DGEC ne s'est pas rendue partout en même temps. Le personnel affecté à l'Education des adultes à la DGEC est "clairsemé"...
4. La DGEA, perçue autrefois comme la direction de l'Education des adultes des commissions scolaires (CS), avait promis aux CEA, en 1972, que l'année des Cégeps s'en venait (cf. la rencontre au Château Frontenac). En fait, c'est graduellement que la DGEA a collaboré avec les SEA des collèges. Quand on connaît le personnel de la DGEA et sa compétence en éducation des adultes, quel responsable de Cégep ne se sent pas désireux de travailler avec tout ce monde? Il faut savoir gré à la DGEA d'avoir pris l'initiative du processus d'allocation des ressources d'encadrement de la formation dans les Cégeps, qui ne relevait pas de sa ju-

ridiction. Il n'est pas sans intérêt pour les Cégeps de constater que la direction de la DGEA est constituée de personnes qui ont oeuvré dans un SEA régional. Enfin, c'est encore la DGEA qui, avec la Fédération des Cégeps, a contribué à la recherche en formation sur mesure et, tout dernièrement, a commandé l'opération de recherche en éducation populaire.

Les éléments que j'ai retenus me semblent constituer des raisons historiques qui expliquent la position des CEA au congrès de juin 1979 à Pointe-au-Pic.

Texte de la recommandation

LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES RECOMMANDE À L'UNANIMITÉ QUE:

- le financement de l'éducation des adultes de niveau collégial;
- la gestion des activités de formation;
- le développement pédagogique;
- la programmation;
- la certification de tous les types de formation de niveau collégial;

relèvent ENTièrement DE LA DGEA que l'on veut améliorer dans son statut pour mieux répondre aux besoins des demandes de formation.⁽¹⁾

Pertinence de notre recommandation

A. Je sais que prôner la spécificité de l'Éducation des adultes c'est, pour

(1) cf. le texte "in extenso" en annexe

le SEA d'une commission scolaire, d'un Cégep ou d'une université, affirmer la nécessité de distinguer deux clientèles. C'est mettre la hache dans le concept d'extension de l'enseignement, c'est contrer l'action "assimilatrice" ou "intégrationniste" de certains collèges. C'est même s'opposer à la pensée de certains DG et de certains Directeurs de services pédagogiques (DSP). Cependant, c'est respecter la logique du terrain, du vécu des SEA. Quand les praticiens parlent de besoins de formation, d'approches pédagogiques, d'administration et d'aide à l'apprentissage de manière spécifique, c'est la réalité vécue qu'ils énoncent avec ses possibilités et ses limites à l'intérieur de chaque Cégep. Le monde des adultes au SEA demande un service qui dépasse la scolarisation. Quand je répons avec des normes administratives (par exemple: la norme de 180 heures), j'ai la forte impression de ne pas respecter le cheminement normal d'une personne autonome, désireuse de se perfectionner. Or, le praticien qui connaît son milieu et ses contraintes penche naturellement vers la formation sur mesure. C'est un peu le contraire de la scolarisation récurrente en système fermé pour élèves à temps complet. Les commanditaires de formation en industrie, en petites et moyennes entreprises (PME) et autres sont explicites à ce sujet.

- B. L'éducation des adultes dans un SEA de Cégep, c'est peut-être de la formation générale pour personnes qui en ont le loisir; mais c'est beaucoup plus de la formation professionnelle en vue de se recycler et d'accéder à des promotions; c'est, en certains endroits, le perfectionnement per-

sonnel avec l'éducation populaire pour mener à terme des projets communautaires; c'est l'aide technique apportée à des groupes organisés en vue d'un mieux-être. La pratique quotidienne est remplie de surprises agréables provenant du milieu; elle est aussi porteuse de la satisfaction de l'andragogue qui a aidé un adulte à devenir un meilleur citoyen et un meilleur travailleur.

Bienheureux l'organisme et son personnel qui trouvent satisfaction à gérer des normes qui contredisent la réalité des besoins!

- C. La Commission de CEA a fait un long cheminement pour arriver à cette proposition. Ses préférences ont souvent suivi les attirances du moment. L'unanimité a connu les soubresauts de l'intérêt: dans une politique de survie, tout allait naturellement vers la Direction générale qui leur permettait de mieux vivre et parfois quelques CEA ménageait la "chèvre et le chou", avec beaucoup de respect pour les deux " patrons providence ". Mais, depuis longtemps, les CEA désiraient voir la DGEC et la DGEA se concerter. La bicéphalie, ils l'ont dénoncée dans de nombreuses demandes à la Fédération des Cégeps. Leur voeu, c'était de voir les deux directions mettre en commun leurs ressources pour se centrer sur la clientèle spécifique que constituent les adultes, collaborer pour appuyer les activités des SEA et mettre fin à des querelles de juridiction. Là-dessus, les CEP ont été unanimes.

- D. Quand le comité mixte a été créé, les CEA ont approuvé la Fédération des

Cégeps dans sa demande d'unifier les modes d'allocations des ressources financières.

L'ajout de crédits alloués à la DGEC et à la DGEA pouvait permettre de doter chaque SEA de ressources comparables à celles des commissions scolaires. L'espoir est encore permis d'en arriver à cette collaboration au bénéfice de tous les SEA, dans un partage équitable.

- E. Quand je regarde le SEA de la commission scolaire de mon territoire je trouve simplement qu'il y a un gros personnel en comparaison de celui du Cégep. Je trouve également que c'est un système différencié du régulier avec une bonne dose d'autonomie. Il est alors permis de rêver qu'au Cégep, on profite des mêmes avantages et que les contraintes administratives ne soient pas plus nombreuses. Lors de concertations régionales, le SEA du Cégep faisait parent pauvre avec l'autofinancement, le petit nombre de programmes à temps complet et d'inscrits à 180 heures et plus. Et pourtant, le nombre d'adultes est parfois supérieur au Cégep. Quand c'est le même ministère de l'Éducation qui baille les fonds, il y a de quoi s'interroger sur la signification d'une répartition équitable.
- F. Toute personne qui connaît le centre administratif se rend compte que la DGEA possède un personnel important affecté à l'Éducation des adultes. Mais il faut avoir de l'imagination pour trouver à la DGEC le personnel qui travaille à ce dossier. Cela tient du prodige que les cahiers d'enseignement spécifiques aux adultes aient vu le jour et continuent à paraître. Je le dis sans rire... Et c'est beaucoup attendre de la DGEC.

Urgence et avantage d'une seule direction générale

A. Toutefois, il m'apparaît clair que la décision ministérielle prend un caractère d'urgence:

- au Ministère, pour mandater une direction générale de coordonner les activités éducatives d'une clientèle spécifique, qui, a priori, ne s'insère pas nécessairement dans les niveaux scolaires existants.
- au Ministère encore, où l'on est à la veille de produire dit-on, une politique globale et cohérente en éducation des adultes. C'est sans doute facilitant pour le législateur de posséder un organisme responsable de l'application d'un énoncé de politique et d'en posséder un seul.
- au Ministère enfin, où l'on prône la décentralisation des services dans les régions. Un seul interlocuteur devient nécessaire pour les SEA d'aujourd'hui et de demain. D'autant plus que les relations DGEC-DGEA à Québec ne nous ont pas offert l'image de la concertation, de la communication constante, de la collaboration efficace, de la complémentarité viable.
- dans les régions, où il existe des regroupements de Cégeps, par exemple dans l'est du Québec. Il y a aussi des exemples de concertation entre les établissements d'enseignement secondaire et collégial sur

la Côte Nord par exemple. Ces collaborateurs portent déjà des fruits. L'urgence de posséder un seul interlocuteur, pour comprendre ces gestes et les appuyer, m'apparaît évident pour une raison efficace.

- dans son milieu, enfin, le SEA d'un Cégep "en a marre" des querelles parentales. Il est urgent qu'on s'entende en haut lieu pour faire cesser la double appartenance, la répartition des rapports et des contrôles, et les doubles normes. Centré sur la clientèle spécifique des adultes, le SEA doit consacrer le plus de temps possible au travail en région et le moins possible à des redoublements administratifs inutiles. Cela s'inscrit dans la logique de l'efficacité à court, à moyen et à long terme.

B. La recommandation des coordonnateurs, même si elle est unanime ne contient pas les mêmes avantages pour tous les cégeps. Aussi je veux mentionner ceux qui m'apparaissent ici et maintenant relever de la DGEA.

- La DGEA ne se borne pas à la culture, au sens restreint, des cahiers d'enseignement collégial; elle offre des possibilités d'organiser des activités de formation sur mesure et d'éducation populaire.
- La DGEA possède une longue expérience en éducation des adultes, au niveau secondaire, selon une approche andragogique. Cette expérience, qui s'inscrit dans un régime financier souple, dans une recherche

constante et ouverte aux innovations, dans un secteur de mesure et évaluation ouvert aux apprentissages formels et informels, est celle d'un personnel nombreux et compétent.

- La DGEA gère déjà la formation professionnelle avec une multiplicité d'intervenants, en particulier la Commission d'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et le Ministère du travail et de la Main d'oeuvre du Québec (MTMO). Elle administre des ententes avec de nombreux ministères québécois qui lui confient la formation et le perfectionnement d'un certain nombre de leurs employés.
- La DGEA possède une vaste expérience dans l'organisation de services éducatifs à la collectivité. TEVEC - l'ex Multi-Média - SEAPAC - la formation du citoyen, les PME - les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).
- La DGEA a pris l'initiative de constituer un régime d'allocations de ressources pour les SEA des Cégeps. Sans régler tous les problèmes financiers, ce geste a quand même permis de soulager les inquiétudes de l'autofinancement. A cela s'ajoute l'application du principe de la pondération régionale, ce qui permet une plus grande équité. Ce régime est perfectible, mais il contient en germe beaucoup d'avantages.

- La DGEA (tout comme la DGEC) a eu une action centralisatrice dans le passé. Toutefois, elle s'est assurée une présence en région par le répondant régional (RRMEQ) pour le programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada (PFMC) et le programme de formation en industrie de la main d'oeuvre du Canada (PFIMC). Selon les ententes fédérales-provinciales, on a constitué des tables régionales dont l'existence permet une certaine décentralisation administrative. Dans le courant actuel, la DGEA peut superviser les gestes de concertation et de collaboration en région, avec des pouvoirs et des moyens adéquats.

- Chaque coordonnateur de Cégep pourrait trouver d'autres avantages sans pour autant porter la DGEA aux nues.

Conclusion

Cet article n'engage que son auteur. C'est pourquoi, je terminerai avec deux voeux au bénéfice de la clientèle spécifique des adultes.

"Que les ressources allouées à la DGEC et à la DGEA soient mises en commun en attendant les crédits qu'accompagnera une politique globale et cohérente d'éducation des adultes;

"Que le comité mixte DGEA-DGEC-Fédération des Cégeps continue d'exister sous une forme de "tutelle" sur l'administration de ces ressources;

"Que le MEQ fasse tomber la norme qui exige qu'un adulte ait droit à la gratuité; de plus, qu'il assure la gratuité pour tout projet approuvé par l'une ou l'autre des directions générales actuelles, ou par une table régionale d'éducation des adultes à l'intérieur d'une enveloppe globale;

"Que l'on détermine un minimum de personnel d'encadrement de la formation des adultes dans un SEA financé à 100% par des allocations de ressources;

"Qu'on mette tout en oeuvre pour faire cesser les querelles de juridiction;

"Que la spécificité de la clientèle adulte soit reconnue au point de constituer une entité propre au Ministère, en région et dans le milieu avec les ressources humaines, matérielles et financières adéquates;

"A cette fin que soit favorisé tout regroupement à l'échelle du Québec, de la région ou dans le milieu, susceptible de mieux répondre aux multiples besoins de formation des adultes.

" Y PENSER AUJOURD'HUI, C'EST PEUT ETRE PREPARER LES JOURS QUI VIENNENT."

Recommandation de la Commission des Coordonnateurs de l'éducation des adultes de niveau collégial votée à l'unanimité le 12 juin dernier au Manoir Richelieu

EDUCATION DES ADULTES

Compte tenu de ce qui suit:

- A. La spécificité de l'éducation des adultes:
- quant aux besoins de formation;
 - quant aux approches pédagogiques;
 - quant à l'administration;
 - quant aux services d'aide à l'apprentissage
- B. Les pratiques de l'éducation des adultes en rapport avec:
- la formation socioculturelle;
 - la formation sur mesure;
 - le perfectionnement fonctionnel;
 - la diversité des activités de formation en milieu de travail
- C. La demande de la Commission, renouvelée d'année en année, qu'il y ait concertation entre la DGEC et la DGEA.
- D. La demande des membres de la Fédération au comité mixte de la Commission D'UNIFIER les modes d'allocations des ressources.
- E. La présence dans chaque commission scolaire d'un système d'éducation des adultes différencié du secteur régulier, sans dédoublement pour autant des services (personnel, équipement, informatique).
- F. De l'expertise de la DGEA en éducation des adultes de niveaux secondaire et collégial.

LA COMMISSION DE L'EDUCATION DES ADULTES RECOMMANDE A L'UNANIMITE QUE:

- le financement de l'éducation des adultes de niveau collégial;
- la gestion des activités de formation;
- le développement pédagogique;
- la programmation;
- la certification de tous les types de formation de niveaux collégial;

relèvent ENTIEREMENT DE LA DGEA que l'on veut améliorer dans son statut pour mieux répondre aux besoins des demandes de formation.

Durant la dernière décennie, l'avènement du réseau collégial a permis l'addition d'un service d'éducation permanente qui a travaillé à tracer la place de l'adulte dans son système d'éducation qui se voulait plus démocratique et partant à portée des moins scolarisés.

Avec un personnel modeste, ces services ont dû élaborer un processus de changement à partir d'une politique éducative existante qui avait toujours considéré l'adulte d'une façon marginale. Nous avons dû concrétiser cette politique à l'intérieur d'une planification et d'une programmation en passant par l'adoption des modalités stratégiques. Conscients de nos responsabilités, nous avons travaillé sans relâche au sein de notre commission des coordonnateurs de l'éducation permanente afin de nous perfectionner le mieux possible en étudiant ce qui se faisait ailleurs.

Le problème des nouveaux collèges était trop accaparant pour permettre d'éparpiller les énergies ailleurs. "Occupons-nous des étudiants réguliers et nous verrons ensuite," disait-on.

C'est ainsi que le service de l'éducation permanente a pu bénéficier d'un bon moment de réflexion nécessaire à l'implantation de son système. L'objectif principal était de déranger le moins possible et de faire semblant que nous faisons partie de la boîte.

"Un collège c'est toujours un collège et contentons nous de donner de l'enseignement collégial, i.e., les contenus de cours réguliers..." Telle était l'orientation au début.

Malgré tout, nous considérons cette démocratisation de l'enseignement comme une conquête de la majorité populaire en ce sens que, demeurant à l'écoute de gens de chacune de nos régions, nous avons été en mesure de répondre à de nouveaux besoins avec des formules nouvelles. Toutefois, il reste beaucoup à faire, puisque nous ne comptons que sur un minimum de personnel professionnel. Nous ne pouvions couvrir tout notre territoire et nous avons dû sacrifier une grande partie de notre clientèle potentielle pour répondre aux besoins exprimés par les premiers arrivants.

A notre avis, un collège est une institution à l'intérieur de la structure sociale générale dans laquelle nous vivons et, à ce titre, il est une expression de notre époque et son influence du présent devra agir dans le futur. C'est pourquoi nous avons situé l'éducation permanente comme s'étendant bien au delà de l'enseignement régulier traditionnel avec des sujets choisis dans des programmes de cours bien structurés.

Et même si elle est le complément d'une formation primaire ou secondaire, elle doit prolonger l'éducation de ceux qu'elle aide à assumer les exigences nouvelles de leur environnement; elle doit mettre en relation la situation de leur travail avec assez d'autonomie quant aux choix des contenus. L'adulte doit participer le plus possible à la planification du programme, à son développement, à l'organisation et aux choix des méthodes. Voilà comment nous avons essayé de canaliser nos énergies durant ces dernières années. Nous avons la prétention aujourd'hui d'affirmer que les collèges ont innové plus que tout autre organisme au sein de l'éducation permanente.

Toutefois en faisant le bilan, nous devons constater que la multiplicité des intervenants dans le dossier est le phénomène qui a le plus freiné l'élan et l'enthousiasme des responsables. Faute de moyens au niveau des professionnels, des enseignants et des chercheurs nous n'avons pu satisfaire qu'une partie de la clientèle intéressée.

Il est à noter qu'il n'y a pas contradiction avec ce que nous avons dit plus haut, à savoir que l'éducation des adultes n'est pas séparée du reste du collège; mais la mission collégiale dévolue à la clientèle du régulier avec un personnel spécialiste de la pédagogie ne peut répondre adéquatement à une mission andragogique avec le même intérêt, la même compréhension et la même disponibilité.

Malheureusement nous ne disposons pas de formateurs à temps complet pour donner une réponse adéquate aux besoins spécifiques des adultes. Trop souvent la seule motivation des enseignants pour travailler à la formation des adultes demeure le supplément de rémunération.

Certains adultes qui ne peuvent fréquenter le collège parce qu'ils travaillent à des heures irrégulières, ont un problème de garderie, de maladies ou quelque'autres empêchements se sont vu offrir la possibilité de suivre quelques cours à la maison à des heures accessibles grâce à la radio éducative et l'enseignement à distance. Cependant dans ce domaine tout reste à faire.

Aussi, riche d'une expérience de douze années, nous sommes en mesure de dire que nous pourrions encore faire plus, si les budgets de l'éducation étaient mieux partagés.

Nous sommes conscients que ces budgets ont connu une croissance importante mais comme la demande sera plus grande encore à l'avenir il faudra nécessairement voir à une nouvelle redistribution plus rationnelle de ces fonds publics, de sorte que l'adulte obtienne sa juste part.

Nous croyons qu'au Québec il y a trop d'intervenants dans le dossier de l'éducation permanente et ici nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit en 1977-1978 par l'entremise du Conseil supérieur de l'éducation:

" Le grand nombre et la diversité des organismes qui interviennent en éducation des adultes devraient inciter à un examen sérieux de la situation. N'y a-t-il pas des organismes qui poursuivent simultanément et parallèlement un objectif commun? Certains organismes respectent-ils leur champ de juridiction et de compétence et celui des autres? La population est-elle mieux servie par tel organisme plutôt que par tel autre? A travers ces structures, d'un bout à l'autre, n'y a-t-il pas déperdition de ressources? Il est difficile de continuer à penser qu'il soit nécessaire qu'il y ait autant d'intervenants qui se mettent au service de l'éducation des adultes".

Pour nous il y aurait lieu de simplifier, au risque d'éliminer des fiefs établis, et le critère de discernement entre ce qu'il faut conserver et ce qu'il faut faire disparaître devrait être celui du meilleur service à rendre à la population.

MINISTÈRE DU TRAVAIL VERSUS EDUCATION

La difficulté majeure que l'éducation permanente a rencontrée, tout au long de son cheminement, fut sans contredit le fouillis administratif des organismes relevant du ministère du travail. En effet, il devient de plus en plus difficile, pour un service d'éducation permanente, de se développer avec des initiatives et une certaine créativité en dehors des modèles structurés, quand il est obligé pour se faire de composer avec un intervenant qui, non seulement est ignorant du niveau collégial, mais encore est étouffé par un système comportant des règles administratives désuètes.

L'adulte qui se présente au service d'inscription dans un collège, en formation professionnelle, ne sera informé que des bonnes intentions du Cégep concerné à répondre à son besoin. Et, après avoir obtenu ces informations, il en sera quitte pour aller frapper à la porte de la Commission de formation professionnelle pour demander l'autorisation de s'inscrire à un cours ou une activité et obtenir la gratuité.

Et malgré la publicité du Collège concerné, par rapport aux dates de début de session, l'adulte n'est pas assuré que son cours ou son activité débutera dans des délais raisonnables puisque c'est la CFP qui détermine les dates et convoque les étudiants. Et si par malheur, le sujet n'est pas accepté au financement, il se verra refusé au cours ou à l'activité.

Cette situation n'est pas unique ou le fait du hasard dans le réseau collégial; en effet, il suffit de relire les ententes pour se rendre compte que les Cegeps sont emprisonnés légalement par ce système.

Depuis le début nous décrivons ces ententes, nous avons même misé sur la compréhension des gens en place pour atténuer ces effets néfastes; mais hélas; nous ne parlions pas le même langage et nous ne travaillions pas à la poursuite des mêmes objectifs. Et tout ceci est particulièrement vrai pour la CFP de la région 04.

Quand nous affirmons que les personnes en place n'ont aucune notion de l'enseignement collégial, nous voulons dire qu'ils ne tiennent compte d'aucune contrainte que nous subissons dans l'organisation et l'administration de nos cours.

Ainsi, par exemple, quand le centre de main d'oeuvre du Canada sélectionne des candidats pour un cours de 52 semaines à plein temps, c'est le collège qui est encombré par des directives qui l'obligent encore une fois à traiter l'adulte d'une façon marginale.

Sommes-nous conscients que nous travaillons avec des êtres humains? souvent des pères de famille qui seront payés pour suivre un programme de cours à plein temps, mais que nous placerons à l'horaire après que les étudiants réguliers auront été servis?

Ne sommes-nous pas gênés d'affirmer qu'un service d'éducation permanente, qui doit défendre les intérêts des adultes, offrira ce programme après les heures ouvrables, parce que des règles administratives, des gens en place, des conflits de juridiction nous obligeront à reléguer le bien de l'étudiant après ces considérations. Et une telle demande peut nous parvenir à n'importe quel moment de l'année; voilà comment nous sommes condamnés à travailler pour satisfaire un besoin de main d'oeuvre.

D'ailleurs nous ne sommes pas mieux nantis quand il s'agit de cours à temps partiel. L'adulte ne pourra compter que sur les services de la Commission de la formation professionnelle pour obtenir réponse à ses besoins. En novembre dernier le ministère de l'Education nous rappelait le rôle de la Commission de formation professionnelle. Et cette position conjointe des deux ministères (MEQ - MTM) maintient le fouillis que nous dénonçons depuis tant d'années.

POSITION CONJOINTE ELABOREE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION ET LE MINISTERE
DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE CONCERNANT LES SERVICES DE SELECTION DES
CANDIDATS AU PROGRAMME DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

Considérant qu'il y aurait avantage à améliorer les relations afin d'offrir aux travailleurs les services auxquels ils ont droit en évitant tout doublement superflu;

Il est convenu entre le MEQ et le MTM de clarifier l'interprétation de l'entente MTM-MEQ de juillet 1972 et des "mécanismes opérationnels concernant la formation professionnelle des adultes" du 30 septembre 1972 en ce qui a trait à la sélection des candidats au PFMC.

Deux grandes catégories de services sont reconnues: les services de main-d'oeuvre et les services d'aide pédagogique:

- Les services de main-d'oeuvre, dans le cadre de la sélection des candidats au PFMC, sont notamment destinés à aider le travailleur à déterminer et à préciser son objectif professionnel et son cheminement possible de formation. Ces services de main-d'oeuvre comprennent des activités d'aide individuelle ou collective telles que l'accueil, l'information scolaire et professionnelle, le counselling d'orientation et visent à situer le client dans le contexte éducatif et par rapport au marché du travail. Dans cette optique, il faut donc en un premier temps, que chaque cas soit référé à la CFP afin que celle-ci pose un diagnostic

pouvant répondre adéquatement aux besoins de formation et aux attentes des travailleurs en fonction des impératifs du marché du travail.

- Les services d'aide pédagogique ont pour but de déterminer le cheminement pédagogique le plus efficace et d'établir le profil de formation du candidat. L'aide pédagogique comprend généralement des services d'accueil à la formation, de tests, d'équivalences scolaires et d'évaluation en vue du classement. Cet énoncé ne restreint pas le rôle et les responsabilités du MTM concernant, entre autres, la sélection des apprentis ainsi que la reconnaissance des acquis et des crédits d'apprentissage.

Le MTM demeure l'interlocuteur québécois vis-à-vis le gouvernement fédéral et ses organismes en ce qui a trait à la sélection des candidats au PFMC et la Commission de formation professionnelle est l'organisme désigné qui transige officiellement avec le ou les centres de main-d'oeuvre du Canada dans les régions.

Le MTM et/ou ses organismes assument directement les services de main-d'oeuvre définis plus haut avant de diriger un candidat vers un programme de formation dans le cadre du PFMC.

Le MEQ et/ou ses organismes assument, par voie d'un protocole provincial d'achat de services, le service d'aide pédagogique précédemment décrit et préalable à la formation des candidats au PFMC.

En conséquence, le MTM et le MEQ s'engagent à émettre les directives pour tenir compte de ces dispositions concernant la sélection des candidats au PFMC.

Un comité mixte MTM-MEQ sera mis sur pied pour arrêter les modalités particulières d'application de cette nouvelle interprétation.

IMAGINONS MAINTENANT QUEL EST LE ROLE D'UN CEGEP A L'EDUCATION PERMANENTE

Nous croyons que le personnel professionnel des collèges devrait être le seul mandaté pour accueillir, inscrire et encadrer l'adulte au moment où celui-ci désire fréquenter l'institution.

Nous avons des délais à respecter pour l'organisation des sessions, nous devons assurer un minimum de cours ou d'activités durant l'année scolaire et ce n'est pas en multipliant les intervenants dans ce dossier que nous pourrions répondre raisonnablement à ces demandes.

Aussi, pour nous rapprocher de notre modèle andragogique, il faudrait que la Commission de formation professionnelle ne s'occupe que de l'analyse des besoins de et en main-d'oeuvre. Que la publicité, l'inscription la sélection et l'accueil des étudiants soient sous l'unique responsabilité des institutions d'enseignements. D'ailleurs nous reprenons un extrait du rapport du conseil supérieur de l'éducation à l'effet que:

"La Commission de la formation professionnelle dans les régions et leurs relations avec les organismes d'éducation des adultes est, pour le moins, d'une douteuse utilité, elle est considérée comme la cinquième roue de la voiture." (rapport 77-78, page 91)

Nous n'avons qu'à penser au système universitaire pour bien comprendre que ces institutions ne toléreraient jamais un tiers dans le processus de formation des adultes.

Pourquoi les institutions d'enseignement secondaire et collégiale devraient elles oeuvrer avec le ministère du Travail? La logique d'opération devrait

être la même pour tous les niveaux. Le MTQ ne devrait intervenir que dans les métiers décrétés.

QUE DEVRAIT ETRE L'EDUCATION DES ADULTES DANS LES COLLEGES

Après avoir insisté sur l'inadéquation du système collégial actuel qui engendre des insatisfactions généralisées, il nous apparaît essentiel, en raison des rapports très étroits que nous avons entretenus avec le milieu, que nous puissions influencer la mise en oeuvre d'un régime intégré et différencié d'éducation permanente. Car, dans cette perspective, tout changement structurel, financier ou administratif doit être axé sur les objectifs à atteindre.

Dans le projet du gouvernement à l'endroit du Cégep, il est dit, à propos des modèles possibles:

- confiera-t-on à un Cégep par région la responsabilité de cette coordination?
- Créera-t-on une corporation régionale autonome, rattachée à un collège ou à une commission scolaire régionale et mandatée pour coordonner les services aux adultes?
- Jettera-t-on les bases d'une sorte de réseau d'éducation des adultes parallèle au système scolaire actuel et le rattachera-t-on à une instance centrale du ministère de l'Éducation?

La réflexion se poursuit encore sur ces sujets. Elle devrait nous permettre de trouver les mécanismes les plus efficaces pour assurer aux adultes des services éducatifs de qualité adaptés à leurs besoins spécifiques d'apprentissage, et d'éviter que l'éducation des adultes ne tombe sous la dépendance d'un seul niveau d'enseignement ou ne soit noyée dans un système scolaire insuffisamment différencié.

Voilà les trois hypothèses à l'étude au ministère de l'Education. Nous ne les avons jamais analysées en profondeur. Toutefois, nous pouvons prétendre que le modèle andragogique que nous nous sommes tracé s'adapte parfaitement bien aux trois hypothèses mentionnées. Comme il ne saurait être question d'écarter les niveaux d'enseignements, nous indiquerons comment le service d'éducation permanente devrait s'intégrer dans la structure du niveau collégial.

1. LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE

Nous laissons aux instances supérieures le soin de régler le problème de la gratuité scolaire. Nous la souhaitons fortement pour l'adulte en insistant toutefois sur la possibilité qu'il puisse participer sobrement (i.e. frais minime) aux services qu'il reçoit. C'est aussi croyons-nous, un élément important de motivation dans sa démarche éducative.

2. L'ACCUEIL

Nous voulons qu'un service d'accueil reçoive l'adulte au collège. Il est essentiel que l'adulte puisse bénéficier des informations nécessaires à son cheminement personnel. Seul un conseiller andragogique peut l'aider à se

tracer un programme qui lui permettra l'assurance d'une démarche vraiment utile. Nous avons constaté que la majorité des sujets étaient inquiets et insécures à leur premier contact avec nos services. Aussi, avons-nous atténué ce phénomène en insérant dans nos programmes des activités d'intégration qui permettent au sujet de connaître ses chances de réussite et de motivation au niveau du programme d'étude à entreprendre.

3. L'INSCRIPTION

A la suite des directives émises par le MEQ concernant le financement, nous sommes d'accord pour que l'adulte s'inscrive dans un programme de cours reconnu par le collège.

Toutefois, nous lui octroyons le droit de s'inscrire à un diplôme d'études collégiales sans mention. Ce diplôme répondrait aux exigences suivantes: 24 cours de niveau collégial sans obligation de choix de concentration. Le sujet pourrait alors choisir les cours qui l'intéressent le plus, autant du côté général que professionnel.

Nous croyons qu'il est impératif qu'un adulte sur le marché du travail puisse décider lui-même d'orienter ses études suivant ses goûts et ses aptitudes. Ce DEC étant une fin pour lui, il n'a ni l'intention de fréquenter l'université, ni l'intention de se réorienter vers une profession ne correspondant pas à celle de ses études.

Nous croyons que nous éviterions l'abus du vocabulaire définissant formation sur mesure, formation culturelle, formation populaire, etc. Le cours

donné dans un collège est de niveau collégial, figure dans les cahiers de l'enseignement collégial et par conséquent porte un numéro qui l'identifie. Toute entente qui ne répondra pas à ces critères sera considéré comme activité populaire, ne sera pas créditable et pourrait faire l'objet d'un financement spécifique à des services offerts aux adultes par les services aux étudiants des Cégeps.

4. LES SERVICES CONNEXES

Les services aux étudiants du collège devront répondre aux besoins des adultes qui fréquenteront le collège. Il s'agira que les demandes soient transmises du service de l'éducation permanente au service aux étudiants. Nous sommes persuadés que le peu d'exigences que commande la clientèle adulte dans la plupart des régions, pourra trouver réponse dans ce service bien structuré.

Il en est de même pour les services de l'équipement, de l'audio-visuel, la bibliothèque, la pastorale, les services financiers, l'informatique ainsi que les services de santé.

5. LES SERVICES ANDRAGOGIQUES

Compte tenu de la spécificité de la clientèle adulte, nous devons privilégier un personnel professionnel spécialisé en andragogie, autant du côté des professionnels que du personnel enseignant. Aussi recommandons-nous que le personnel enseignant à l'éducation permanente relèvent du service et non pas des départements du collège régulier. Cela n'est pas un caprice de notre part, mais ceci correspond à des exigences bien précises.

En effet, le travail de l'enseignant ne doit pas seulement comprendre la prestation de cours mais l'encadrement, le suivi de l'étudiant et au besoin l'information professionnelle, le recrutement, l'analyse des besoins, la création de nouveaux programmes, de nouveaux cours devant répondre aux besoins du milieu.

Nous insistons sur la différence qui existe entre ce que contient une convention collective du professeur du réseau régulier et les besoins réels d'un modèle andragogique.

Il est donc essentiel que le service possède pleine autonomie dans le choix de son personnel enseignant. De plus, plusieurs enseignants ne demanderaient pas mieux que de se perfectionner pour faire carrière à l'éducation permanente. C'est pour cette raison que nous ne pouvons blâmer le personnel enseignant des collèges de ne pas s'être perfectionné pour l'enseignement aux adultes, (très peu l'on fait). Compte tenu que la politique départementale de la majorité des Cégeps est à l'effet que c'est à tour de rôle, qu'on désigne les professeurs pour donner des cours du soir, il n'était pas très alléchant d'envisager le perfectionnement.

En appliquant cette politique d'engagement de formateur à plein temps à l'éducation permanente, nous pourrions assurer un suivi qui sera à l'avant-garde de toute nouvelle découverte dans le monde professionnel.

Cela nous permettra de détruire le vieil adage ou le mythe qui veut que, dans une maison d'enseignement, on vienne chercher des connaissances et

quand elles sont acquises, on s'en retourne "plein d'usage et de raison, vivre entre ses parents le reste de son âge".

Au sujet de l'enseignement professionnel, nous sommes assurés que le fait d'avoir des enseignants qui se déplacent dans l'industrie, qui agissent comme agents de relations, ne pourra que favoriser la participation de l'industrie à la formation des adultes concernés.

D'ailleurs nous ne comprenons pas encore comment il se fait que le collège régulier ne possède pas encore un professeur par concentration professionnelle pour s'occuper des relations industrielles. Peut-être viendront-ils emprunter à l'éducation permanente les informations qui leur manquent pour être à la page!

Nous ne nous objectons pas à engager les professeurs en disponibilité du réseau collégial en autant que nous pourrions hériter de ceux qui sont intéressés à se perfectionner en andragogie et qui veulent transférer dans un système complètement différent du secteur régulier. Mais il n'est pas question d'intégrer sans condition l'éducation permanente au collège régulier sans décrier que l'adulte sera encore une fois traité de façon marginale.

LES SERVICES PRE-FORMATION ET POST-FORMATION

Avant de définir les services essentiels ou souhaitables pour les adultes étudiant au Cégep, nous pouvons identifier quatre (4) types de besoins:

- 1) les besoins reliés directement au cheminement scolaire et à l'apprentissage de l'adulte;
- 2) les besoins relatifs à son développement personnel et social;
- 3) les besoins primaires de l'adulte;
- 4) les besoins qui ont trait à l'environnement dans lequel l'aide est appelé à évoluer.

Après avoir analysé ces quatre types de besoins, nous tenterons de définir les modalités d'implantation des services correspondant.

1. LES BESOINS RELIÉS AU CHEMINEMENT SCOLAIRE ET A L'APPRENTISSAGE DE L'ADULTE

Il s'agit des services de soutien à l'apprentissage de l'étudiant:

- l'accueil
- le registrariat
- l'information scolaire et professionnelle
- l'orientation
- l'aide pédagogique individuelle, l'évaluation

Ces services sont en relation directe et évidente avec la mission éducative du Cégep: la poursuite d'objectifs de formation pédagogique. La nécessité de dispenser de tels services est indiscutable et il n'existe aucun substitut possible à ces services en dehors du collège.

Et en ce qui concerne la formation professionnelle, nous faisons nôtre la recommandation du Conseil Supérieur de l'Education dans son rapport de 1978-1979, à savoir:

- 1) que les activités dites de pré-formation (accueil, évaluation des candidats, analyse des besoins, information scolaire et professionnelle, orientation, ...) soient du ressort exclusif des organismes d'enseignement;
- 2) que les activités dont ont charge les organismes d'enseignement dans le cadre de ce programme soient sujettes à évaluation;
- 3) que les Commissions de formation professionnelle soient investies des pouvoirs de recherche et d'analyse des besoins dans le domaine de la formation professionnelle des adultes, de même que des pouvoirs d'évaluation des activités dans ce domaine en regard des besoins de la main-d'oeuvre.

Reliés à la poursuite d'objectifs pédagogiques, ces services nous paraissent essentiels. Ce qui implique comme corolaire que l'Etat doit garantir un niveau de ressources suffisant à leur maintien.

2. LES BESOINS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL DE L'ADULTE

Il s'agit de besoins que l'adulte ne peut satisfaire dans le cadre de son apprentissage ou du besoin qu'éprouve l'adulte de travailler à la transformation de son milieu. Il s'agit essentiellement de développement personnel et de la formation du citoyen.

Faut-il mettre sur pied au sein des Services d'Education aux Adultes des collèges des activités non "scolarisantes" qui permettent à l'adulte de se développer au plan personnel et de remplir son engagement social avec plus de compétence?

La réponse à cette question est liée à la conception qu'on se fait de la formation des adultes. Or il nous semble que tous les intervenants ou presque, en éducation des adultes favorisent "une formation intégrale de la personne" incluant la formation personnelle, socio-politique et professionnelle.

Il nous apparaît donc nécessaire que les collèges se dotent de services d'activités socio-culturels et de formation populaire.

NOS COMMENTAIRES

1. Dans ce domaine de la formation socio-culturelle et populaire, il faudrait porter une attention particulière au principe de la complémentarité entre les services offerts par le collège et ceux offerts par le milieu; particulièrement dans les domaines du sport, du loisir et de

la culture. Toutefois il ne saurait y avoir en ce domaine de règle absolue étant donné la diversité extrême des situations régionales. Ainsi il peut arriver que dans une localité le Cegep soit le seul lieu capable d'assurer un minimum de vie culturelle à la localité.

2. Il est possible et en certains cas souhaitables que des ententes soient faites avec d'autres organismes ou institutions pour offrir certains services à la population.
3. Les besoins primaires de l'adulte: on peut classer dans cette catégorie les besoins liés au bien-être physique et mental de l'adulte: la santé, l'aide sociale ou juridique, le logement, l'assistance financière, l'alimentation et le transport. Même si le rapport avec les objectifs de formation semble assez lointain, on ne peut nier que la satisfaction de ces besoins peut conditionner en certains cas la réussite des études, ou encore constituer un préalable à la présence d'adultes au collège.

Par ailleurs ce n'est pas la responsabilité du collège de satisfaire directement ces besoins primaires: c'est d'abord à l'adulte lui-même qu'il appartient de trouver une réponse à ses besoins. De plus, ces services sont disponibles dans la collectivité à des degrés divers. Nous pensons que dans la mesure où la satisfaction des besoins primaires favorise l'accès aux études, le collège est justifié d'intervenir.

Et en ces domaines, les collèges ont tout intérêt à faire connaître et utiliser au maximum les ressources existantes et au besoin à négocier des ententes pour faciliter l'accès de ces services aux adultes. Il va sans dire que la mise sur pied de services visant la satisfaction des besoins primaires de l'adulte variera considérablement selon les milieux et selon les clientèles.

4. Les besoins qui ont trait à l'environnement dans lequel l'adulte est appelé à évoluer.

Il s'agit ici des besoins reliés aux conditions physiques et psychologiques du milieu collégial. Evidemment, comme la plupart des adultes fréquentent le collège à temps partiel, les besoins reliés à la création d'une espèce de milieu de vie apparaissent comme secondaire pour eux. Ainsi l'information sur la vie du collège et le sentiment d'appartenance à un groupe revêtent une importance relative.

Il y a par contre des éléments de vie étudiante beaucoup plus significatifs pour les adultes. Il s'agit de besoins qu'on peut qualifier de très utilitaires: l'aménagement des horaires, la qualité des locaux, l'accès à la cafétéria, à une garderie, aux ressources didactiques du collège, au magasin scolaire, aux lieux de repos ...

Récemment on a modifié la loi des collèges et accordé à la clientèle adulte le droit d'avoir un représentant au conseil d'administration. Toutefois on a sensiblement limité ce droit en exigeant que l'adulte

siégeant au conseil d'administration soit étudiant à temps complet. Il nous semble que tout adulte fréquentant le Cegep, même à temps partiel, devrait être éligible à ce poste dont on pourrait définir les exigences au point du départ.

Pour compléter notre tour d'horizon, il faudrait mentionner d'autres dimensions qu'on ne peut négliger si on veut offrir des services adéquats aux étudiants adultes.

Ainsi nous croyons que les services d'Education des adultes des collèges devraient se doter de mécanismes de consultation et d'écoute de la clientèle adulte pour connaître ses besoins et adapter leurs services en conséquence.

Il nous paraît tout aussi important que les services d'éducation aux adultes pratiquent l'évaluation continue de leurs activités en mettant sur pied des mécanismes qui permettent à l'adulte de faire part de ses réactions (négatives ou positives) de façon à améliorer l'organisation.

Pour les adultes qui, suite à leurs études, sont à la recherche d'un emploi, un service de placement serait d'une grande utilité. L'adulte a aussi besoin, une fois ses études terminées, d'attestations, de références concernant un contenu de cours ou des objectifs de formation. Il y aurait donc avantage à offrir un service de référence, compte tenu que l'éducation aux adultes est en voie de devenir l'éducation permanente.

5. Les services aux organisations et aux groupements.

Sans nier l'importance des services aux individus, il nous semble important de parler des services à offrir aux organisations, car c'est souvent par le biais et au sein des organisations que les adultes élaborent des projets de formation.

En ce sens on devrait retrouver dans les collèges un service de relations avec le milieu doté de mécanismes qui permettent au SEA d'être à l'écoute de son milieu pour y déceler les besoins de formation dans les entreprises, les groupes populaires, les syndicats, les associations professionnelles, et chez certaines catégories sociales non regroupées (personnes âgées, femmes au foyer, défavorisés ...).

De plus, les SEA doivent être en mesure de conseiller les groupes et les entreprises relativement à leur éventuel programme de formation. C'est pourquoi un service de formation-conseil nous paraît nécessaire si on veut que la formation des adultes se fasse dans une perspective de changement au sein d'une organisation qui veut donner un supplément de formation à son personnel. Autrement une formation à la pièce et non intégrée dans un plan d'ensemble risque de provoquer plus de frustration et de déception qu'autre chose.

Dans la même veine, les SEA devrait disposer d'un service de formation sur mesure. Ce mode d'intervention développé dans le réseau des Cégeps, à la suite de plusieurs expériences intéressantes, est appelé à un avenir des plus prometteurs. Par contre, force nous est de constater qu'un tel service exige une souplesse administrative et financière que nous n'avons pas actuellement.

6. Les modalités.

Faut-il proposer un modèle unique de services aux étudiants adultes? Nous ne le croyons pas en raison de la trop grande diversité de situations dans les Cégeps et les régions.

Cependant nous proposons que le ministère établisse des normes qui assureraient un minimum d'uniformité et de stabilité aux services aux étudiants adultes, en déterminant un ratio du personnel par rapport aux étudiants et une formule de financement appropriée.

De plus on devrait définir les services suivants comme base minimale essentielle de services à offrir: l'accueil, l'information scolaire et professionnelle, le registrariat, l'orientation, l'aide pédagogique individuelle, l'évaluation. Nos collèges, par ailleurs, demeurent libres d'organiser ces services selon les voies qu'ils jugent les meilleures.

L'autre hypothèse qui peut servir de modèle à des services aux étudiants adultes est fondée sur les objectifs de formation des adultes. En effet selon que l'éventuelle politique limitera l'éducation des adultes à la scolarisation, ou qu'elle élargira sa mission, les services offerts pourront varier.

Nous favorisons évidemment une conception élargie de l'éducation aux adultes, de telle sorte que les services offerts aux adultes doivent dépasser l'encadrement pédagogique et administratif et offrir des activités d'apprentissage non scolarisantes et complémentaires.

Enfin nous croyons qu'on devrait laisser suffisamment de souplesse administrative et financière pour que, au-delà de l'encadrement administratif et pédagogique, les collèges puissent offrir en certaines circonstances, selon les régions et les populations à desservir, une gamme de services qui varieraient selon les clientèles cibles.

En conclusion, nous souhaitons que la politique d'éducation des adultes fixe au moins un seuil minimal décent de services à offrir à la population adulte du Québec. Nous souhaitons en outre garder suffisamment de souplesse et de réalisme pour permettre de tenir compte des situations particulières que vivent les Cégeps selon leur contexte socio-économique propre.

LE FINANCEMENT

"Nos étudiants adultes ont besoin du même traitement juste et équitable dont bénéficient nos étudiants réguliers. Et je pense que c'est là un des critères fondamentales que nous pouvons faire au système actuel".

"Les services d'éducation aux adultes sont devenus graduellement des services au même titre que les autres ou des facultés, mais il reste que dans les pratiques administratives, ils peuvent se plaindre à bon droit de ne pas être traités avec toute l'équité désirable, de ne pas recevoir toute la considération que leur rôle, extrêmement important, pourrait leur mériter, que ce soit sur le plan des effectifs, sur le plan de la gestion, sur le plan du financement".

"Sur le plan du financement, je viens de l'évoquer, je pense qu'il importe d'approfondir la question, car le financement de nos institutions, qu'il s'agisse des commissions scolaires, des collèges ou des universités, n'a pas été pensé en fonction de ce nouveau défi que doivent relever les institutions, c'est-à-dire l'éducation des adultes ou l'éducation permanente. Il a fallu adapter les méthodes actuelles de financement pour y faire entrer les services d'éducation aux adultes. On pourrait dire la même chose d'ailleurs pour la recherche". (1)

(1) L'éducation des adultes et son proche avenir. Discours prononcé par le député Bourget et Ministre d'Etat au développement culturel et scientifique, (décembre 1979)

Les systèmes de financement que nous avons connu jusqu'ici, et celui de l'année en cours que nous ne connaissons pas encore, ont poussé et poussent encore les collèges à faire des pirouettes administratives pour rendre leur SEA accessibles dans leur milieu. La multiplicité des sources de financement a fait des coordonnateurs des SEA de Cegep des contourneurs de règles ou de politiques afin de survivre, de développer leur service et surtout de répondre à la clientèle qui attend.

Gérer un SEA et son développement, c'est d'abord et avant tout se préoccuper des multiples sources de financement. Pour palier alors, il serait souhaitable:

- A) Que les modes d'allocations des ressources financières soient unifiés.
- B) Que les adultes soient admis à la gratuité scolaire par le financement de tous les cours sans distinction.
- C) Que les normes budgétaires de l'E.A. soient indexées régionalement afin de répondre à la volonté d'accessibilité géographique.
- D) Que le problème de surplus de personnel dû à la baisse de clientèle jeune soit traité comme un problème spécifique de gestion des ressources humaines dans le réseau collégial et non comme un problème financier transférable à l'éducation aux adultes.

- E) Que le gouvernement amorce une revision en profondeur de ses politiques de financement prémisses et conséquence d'une organisation complexe et coûteuse de l'ensemble de l'éducation aux adultes.

- F) Que le gouvernement identifie les organismes qui nuisent au développement de l'E.A. et les fasse disparaître. Et ce nous semble assez facile.

- G) Que le ministère de l'Education se donne des mécanismes de contrôle raisonnable afin d'éviter tout "contournement" de politiques ou règles financières et même les détournements ou transfert de budget à d'autres fins qu'à celle de l'éducation aux adultes.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

Le Cégep de Shawinigan intervient principalement dans les secteurs suivants:

1. TECHNIQUES ADMINISTRATIVES: Principalement par les cours du soir. On retrouve des gens inscrits surtout en finance, gestion de personnel, secrétariat et informatique.
2. FORMATION DES SUPERVISEURS: Il s'agit de formation sur mesure destinée aux superviseurs dans des entreprises de tous genres. On prévoit 80 groupes en 80-81.
3. FORMATION EN GESTION DES AFFAIRES: Cours destinés aux propriétaires gérants de PME dans la région 04. Il y aura 45 groupes organisés cette année.
4. LE COLLEGE AU FEMININ: Comprend le programme "Nouveau Départ" et des cours de formation générale pour les femmes qui retournent aux études. Ces cours peuvent conduire à un DEC en sciences humaines.
5. LE COLLEGE DU 3e AGE: Une centaine de personnes de 55 ans et plus suivent des cours au Cégep, la plupart à raison d'une journée par semaine.
6. GERONTOLOGIE: Le Cégep dispense le programme de Gerontologie 352-31-77 à plusieurs groupes dont deux qui étudient à temps complet.

CEGEP DE SHAWINIGAN

POPULATION DESSERVIE: 103,458 personnes.

TERRITOIRE: - Principaux centres: Shawinigan--Shawinigan-Sud--
Grand-Mère--St-Tite--La Tuque

- Distance : 100 milles de territoire;
de Shawinigan à La Tuque.

NOMBRE D'ETUDIANTS/ADULTES (75-80)

	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	* 80-81
HEURES / ELEVES	49,950	74,487	107,954	129,886	121,128	137,357	221,94
EQUIVALENT TEMPS PLEIN (600 heures / étudiant)	83.25	124.14	179.92	216.47	201.38	229	369
ETUDIANTS / COURS	1,409	1,490	2,395	2,955	3,044	3,473	4,42

* Prévisions

DISTRIBUTION DES COURS PAR DISCIPLINE:

	%
1. Education physique	3
2. Techniques infirmières	6
3. Mathématiques	1
4. Sciences humaines	25
5. Techniques administratives	14
6. Formation des superviseurs	20
7. Gestion des PME	12
8. Secrétariat	3
9. Informatique	1
10. Arts et lettres	15

49%

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

CEGEP DE TROIS-RIVIERES

Vous trouverez dans les pages suivantes un tableau de fréquentation scolaire s'échelonnant de 1969 à 1980, un relevé statistique du CMC de Trois-Rivières ainsi que quelques exemples de dossiers particuliers et prioritaires.

	H-1969-A	H-1970-A	H-1971-A	H-1972-A	H-1973-A	H-1974-A	H-1975-A	H-1976-A	H-1977-A	H-1978-A	H-1979-A	H-1980-A												
biologie (101)	-	-	-	94	-	-	-	-	-	-	-	-												
mathématiques (201)	-	144	25	173	161	78	56	131	46	93	32	52	118	46	105	107	61	-	58	89	30	-	15	
chimie (202)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	-	-	-	-	-	-	-	-	
psysique (203)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	
sc. de l'homme (320-330)	-	14	17	66	18	23	51	-	40	18	-	89	-	-	22	22	42	6	41	29	59	20	6	
philosophie (340)	-	212	236	186	203	95	86	82	68	63	66	47	38	24	24	26	65	73	43	60	68	38	31	18
psychologie (350)	-	18	-	-	49	-	49	65	94	71	32	69	113	43	86	37	69	34	61	37	34	42	30	
tech. infir. (180)	-	-	-	-	29	29	-	-	-	-	-	-	55	-	-	-	24	-	47	51	80	-	184	
ambulanciers (180)																								
génie civil (221)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	-	-	49	-	-	50	
papier (232)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
mécanique (241)	-	-	-	-	-	-	34	41	30	-	-	40	83	56	22	-	-	-	34	-	-	-	22	
électro. (243)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45	81	82	122	150	-	-	42	97	165	113	
métallurgie (270)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	28	-	18	
tech. polic. (310)	-	-	-	28	-	28	-	143	54	15	180	119	209	16	-	-	-	-	15	-	20	-	202	
conduite auto. (311)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120	-	175	83	
incendies (311)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	
assis. sociale (388)	-	-	-	-	28	-	28	54	143	180	15	209	119	-	16	-	-	-	15	-	20	202	-	
documentation (393)	-	10	10	-23	27	19	28	27	23	-	11	-	83	-	22	-	-	-	-	-	-	-	-	
administration (401-410)	-	10	10	-	-	105	51	65	12	198	98	172	122	153	44	300	301	282	167	82	333	217	240	243
secrétariat (412)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
informatique (420)	-	10	15	38	28	33	-	11	-	21	-	8	-	18	33	-	-	-	51	-	43	30	78	24
Langues (601-604-607)	-	148	144	252	173	168	78	121	131	51	93	161	52	61	46	105	107	61	158	38	31	184	196	175

PERSONNES OCCUPEES PAR ACTIVITES

CMC TROIS-RIVIERES

TABLEAU 9

1979-80

ACTIVITES	EMPLOI MOYEN	IMPORTANCE DES ACTIVITES %	
		CMC TROIS-RIVIERES	REGION DE TROIS-RIVIERES (04)
AGRICULTURE	950	2.0	5.4
FORETS	225	0.5	1.0
MINES & CARRIERES	75	0.1	0.4
FABRICATION	12,560	26.0	28.5
- Aliments et boissons	775	1.6	2.1
- Tabac	-	-	0.0
- Caoutchouc	75	0.1	0.2
- Cuir	70	0.1	0.5
- Textile	1,330	2.8	3.4
- Bonneterie	425	0.9	0.7
- Vêtement	1,000	2.1	3.3
- Bois	350	0.7	2.1
- Meubles	275	0.6	1.8
- Papier	3,900	8.1	5.1
- Imprimerie	500	1.0	1.1
- Métal primaire	1,050	2.2	1.5
- Produits métalliques	1,275	2.6	1.8
- Machinerie	50	0.1	0.9
- Equipement de transport	10	0.0	0.3
- Matériel électrique	750	1.6	1.3
- Minéraux non-métalliques	300	0.6	0.7
- Pétrole et charbon	50	0.1	0.1
- Produits chimiques	75	0.2	0.9
- Fabrication diverses	300	0.6	0.6
CONSTRUCTION	2,840	5.9	4.3
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	3,475	7.2	7.0
COMMERCE	8,025	16.6	16.2
FINANCES	2,000	4.1	3.0
SERVICES	15,875	32.8	29.7
- Enseignement et serv. ann.	5,330	11.0	6.7
- Services médicaux et sociaux	4,780	9.9	8.4
- Services aux entreprises	1,090	2.3	2.7
- Hébergement et restauration	2,580	5.3	5.6
- Autres services	2,095	4.3	6.3
ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,325	4.8	4.5
TOTAL	48,350	100.0	100.0

Sources: Commission Emploi et Immigration

A) Enquête auprès des employeurs - Janvier 1978

B) Relevé des dossiers d'employeurs - Septembre 1979

C) Estimations Services Economiques Mauricie/Bois-Francs/Estrie.

Tous les adultes de la région indépendamment de leur situation de travailleurs, chômeurs, assistés sociaux, handicapés ou autres peuvent suivre des cours aux services d'éducation des adultes au Cegep de Trois-Rivières.

Comme dans la plupart des cas, au niveau de la formation professionnelle, c'est la commission de formation professionnelle qui, par l'entremise du bureau régional, loge la demande de cours au Cegep. Que ce soit l'industrie, le commerce ou des gens regroupés au sein d'une association, ils peuvent, en tant que groupe constitué, demander un cours ou un programme de cours répondant à leurs besoins spécifiques.

Comment ont-ils accès aux services?

Ils viennent en tout temps, ou durant les périodes d'inscription. Mais comme nous ne pouvons leur offrir seul la gratuité scolaire nous sommes obligés de les diriger vers la CFP pour une deuxième inscription.

Quand ils sont dans le collège c'est à dire inscrits, enregistrés et admis par les autres intervenants ils participent en groupe aux modifications à apporter au plan de cours soumis par le professeur. Ils peuvent privilégier une méthode, se prononcer sur le contenu, sur le mode d'évaluation.

Ce travail est plus notable quand il s'agit d'un groupe homogène. En effet le spécialiste se déplace pour rencontrer les adultes en milieu de travail et avec les autorités concernées, tracent ensemble le plan de cours.

Un manque de personnel professionnel nous empêche toutefois de donner un suivi, un encadrement à l'étudiant et une suite logique à ce genre de perfectionnement.

Au sujet de nos récriminations, il ne faudrait pas penser quelles sont toutes dirigées du côté du Gouvernement; il y a aussi les administrateurs en place qui n'agissent pas toujours en professionnel.

A preuve, en douze ans de métier il n'y a jamais eu de concertation andragogique entre les niveaux oeuvrant à l'éducation permanente dans notre région.

Que ce soit le collège, l'université ou la commission scolaire chacune de ces institutions opère en vase clos. Ce qui a pour conséquence que certains cours ou programmes de cours ou services divers peuvent se chevaucher.

Nous concevons d'une part que personne parmi nous n'est obligé ou même en droit de convoquer l'autre, qu'il n'y a pas de règlement ou de loi qui nous incite à nous réunir mais nous ne concevons pas, pour le bien des adultes, que des administrateurs de fonds publics agissent ainsi. Et pour donner bonne conscience, on prétend que c'est à cause des niveaux d'enseignement, du mode d'allocation des ressources différentes, de la clientèle différente qu'il n'y a pas lieu de se concerter.

Nous trouvons là un bon prétexte pour nous soustraire à nos responsabilités.

En ce qui nous concerne, nous suggérons que ce travail de planification relève de la tâche du répondant régional, qui, deux fois par année, verra à réunir tout ce beau monde alentour d'une table.

Les Services communautaires du Collège offrent dans un premier temps un programme aquatique très varié. Grâce à sa piscine intérieure semi-olympique, la population environnante peut profiter des cours, des bains libres et peut même réserver le plateau pour un groupement quelconque. L'éventail des activités aquatiques touche la femme enceinte, le bébé, l'enfant et l'adulte. Les gens pratiquent chez nous évidemment la natation et en plus la plongée sous-marine, le plongeon, le kayak, la nage synchronisée et le water-polo.

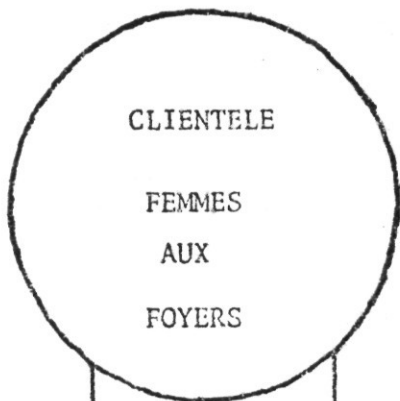
En second lieu, les services communautaires en collaboration avec le service de la récréation et des parcs de la Ville de Trois-Rivières présentent à la communauté des activités sportives telles le badminton, le tir-à-l'arc, le soccer. Ces derniers peuvent être joués à l'intérieur ou à l'extérieur.

On peut dire que ces activités répondent à des besoins parce que la réponse de la population est bonne et encourageante. Il faudrait sûrement élaborer davantage la programmation mais malheureusement nous sommes limités par nos plateaux qui sont occupés au maximum.

Le programme sportif ouvert à la communauté est évidemment sans but lucratif. On doit préconiser l'auto-financement selon la politique des Collèges dans le secteur des services auxiliaires. A la piscine, on tient compte des frais de plateau et de personnel, tandis que pour les autres plateaux sportifs, seule la main d'oeuvre présente des frais. Le service des sports et le département d'éducation physique du Collège collaborent largement et d'ailleurs leur aide est nécessaire.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE
DU
PROGRAMME

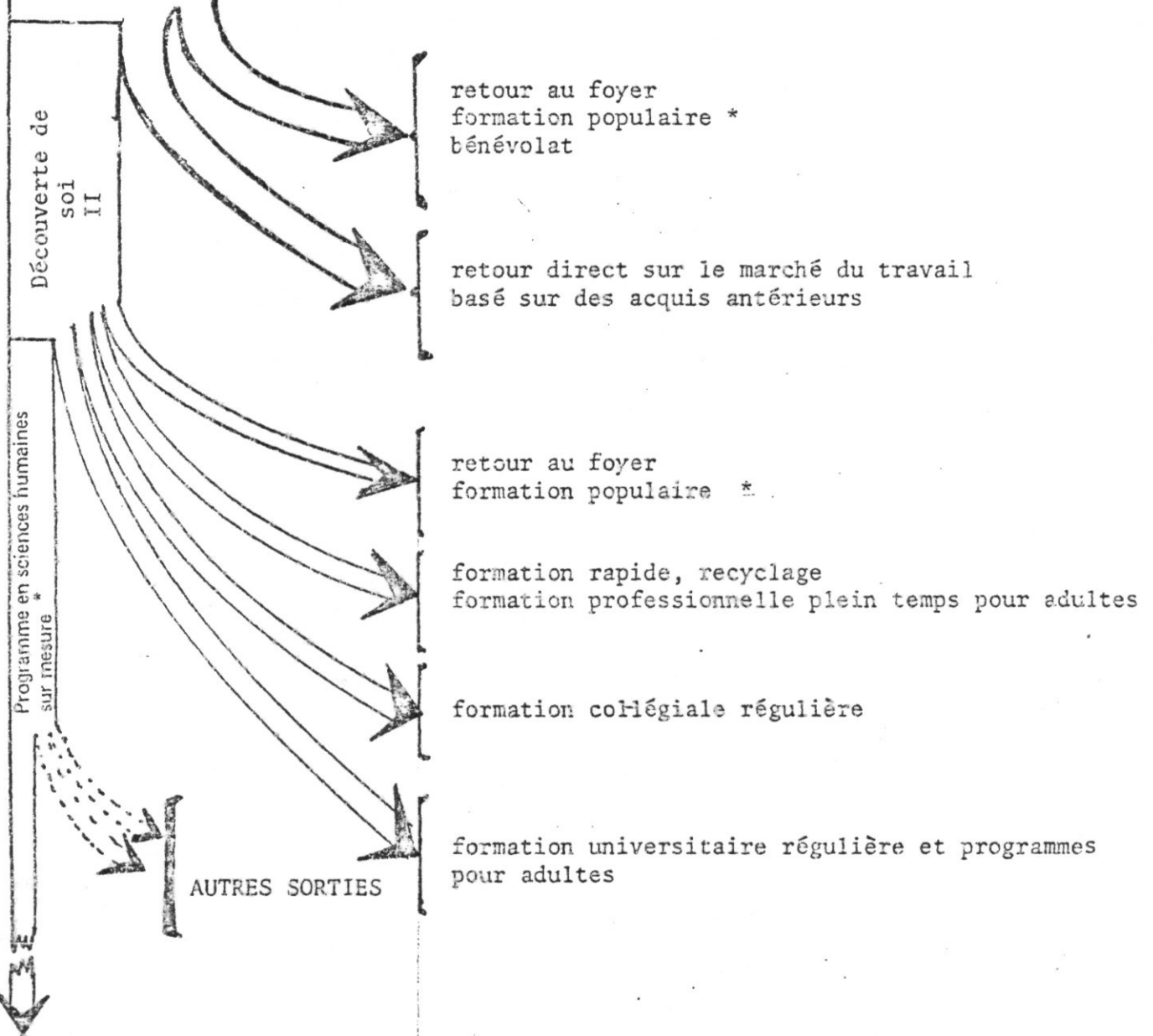
DECOUVERTE DE SOI



Découverte
de
soi
I

Note: les astérisques montrent les champs d'intervention
du S.E.A. du Cégep

Découverte de soi I: expression des besoins
Découverte de soi II: retour aux études



DEC = formation générale: acquis personnels, culturels et sociaux *

DECOUVERTE DE SOI

Découverte de soi est plus qu'un simple programme menant à un diplôme collégial en Sciences humaines. C'est un programme d'abord et avant tout destiné à des adultes actuellement en dehors du marché du travail, par exemple les femmes au foyer. Il est construit pour permettre à cette personne de prendre progressivement une décision quand à son avenir relativement immédiat.

Ainsi s'engager dans le programme Découverte de soi, c'est vouloir acquérir une autonomie personnelle, une capacité de décider, en connaissance de soi et au moment jugé approprié, entre le retour sur le marché du travail, le retour aux études ou un simple enrichissement personnel.

Chaque participant pourra donc, une fois prise sa décision d'avenir, abandonner le programme "Découverte de soi". Toutefois les personnes dont la préoccupation n'est pas d'entrer ou de retourner sur le marché du travail et qui termineront l'entier du programme obtiendront un D.E.C. en sciences humaines, (diplôme d'études collégiales en sciences humaines).

En bref, le programme "Découverte de soi" est destiné aux personnes qui désirent augmenter ou actualiser leurs connaissances; augmenter l'efficacité du rôle humain, social et culturel qu'elles veulent jouer dans un environnement paraprofessionnel; renforcer ou mieux gérer une première prise de conscience; mieux orienter leur désir d'autonomie.

Le programme

Ce programme comporte le même nombre de cours ou de crédits qu'un programme en sciences humaines dispensé aux étudiants réguliers. Toutefois le dossier académique de chaque candidat adulte fait l'objet d'une étude attentive. Selon les résultats de cette opération, s'il y a lieu, des exemptions ou des équivalences pourront être portées au bulletin collégial de l'adulte. Notons au passage que l'adulte est automatiquement exempté des cours d'éducation physique.

Objectifs et contenus d'apprentissage:

Ce programme diffère des programmes réguliers en sciences humaines en ce qu'il est établi à la pièce et sur mesure pour chaque groupe d'adultes concerné.

Durée du programme:

Ce programme comporte habituellement 24 cours ou activités de 45 heures (1080 heures) répartis sur 6 sessions ou 3 ans.

Horaire

4 cours/session, 12 heures d'activités au Cégep par semaine; 2 jours/semaine.

Nombre de participants par groupe

Maximum: 30 candidats

Minimum: 15 candidats

Statuts des participants

Les participants sont considérés comme des étudiants réguliers à plein temps et à ce titre, jouissent de la gratuité scolaire. Ils ne doivent donc déboursier par session que les frais d'admission.

PROGRAMME DECOUVERTE DE SOI

SCIENCES HUMAINES SUR MESURE

FRANCAIS 102 ou 601-902	PHILOSOPHIE 340-101	POLITIQUE 385-950	PSYCHOLOGIE 350-102	SOCIOLOGIE 387-900 ou BEAUX-ARTS 520-101	DECOUVERTE DE SOI I ou (au choix)
FRANCAIS 202 ou 601-902	PHILOSOPHIE 201	POLITIQUE 385-951	PSYCHOLOGIE 350-903	SOCIOLOGIE 387-961 ou 520-902	DECOUVERTE DE SOI II ou (au choix)
FRANCAIS 302 ou 902	PHILOSOPHIE 301	POLITIQUE 385-942	PSYCHOLOGIE 350-911	HISTOIRE 330-910 ou ECONOMIQUE 383-920	COURS AU CHOIX
FRANCAIS 402 ou 601-902	PHILOSOPHIE 401	POLITIQUE 385-943	PSYCHOLOGIE 350-930	HISTOIRE 330-972 ou 383-921	COURS AU CHOIX

INFORMATION-DIVORCE

Rapport d'activités
Printemps 1980

INFORMATION-DIVORCE

Rapport d'activités - printemps 1980

- a) Plan exécuté cette année
Résumé des activités
- b) Plan d'action pour 1980-81
- c) Recommandations
- d) Documentation annexée

RESUME DES ACTIVITES

Le projet-pilote Information-Divorce a pris naissance sous l'impulsion de Madame Claire Piché, à l'automne 1979, suite à des demandes pressantes de femmes du 2ième âge. Il s'est concrétisé par la participation du Cegep à son financement.

Ce projet a débuté par une séance d'information légale le 12 mars 1980, et s'est poursuivi selon la méthodologie que nous avions prévue. (annexe I)

Il a nécessité la collaboration de plusieurs personnes au plan de la consultation et de l'élaboration du programme: avocats, psychologues, prêtres, éducateurs spécialisés, le Conseil du Statut de la Femme, divers paliers de gouvernement et associations diverses.

Participation au projet-pilote:

Ont participé au programme, vingt personnes, parmi lesquelles des intervenants sociaux représentant les associations suivantes:

Séparés, Divorcés, Solidaires (S.D.S.)

Conseil du Statut de la Femme (C.S.F.)

Résidence "A" (centre d'accueil pour femmes)

Centre de Planning

Nouveau Départ

Femmes de Pointe-du-Lac

Association des Néo-Canadiens

A.F.E.A.S.

Université du Québec

C.E.G.E.P. de Trois-Rivières

G.E.G.E.P. de Shawinigan

Ce groupe était complété par des participations individuelles, y compris celle d'un représentant de sexe masculin.

Ce qu'on en tire cette année:

En nous basant sur les évaluations des 20 participants, nous constatons que le taux de satisfaction est très élevé. Il nous semble que c'est un signe que la mise en marche d'un tel programme d'information était absolument nécessaire, tant pour un public masculin que féminin.

L'intérêt soulevé dans l'entourage immédiat des participants laisse prévoir une demande accrue pour ce genre de programme à la saison qui vient.

PLAN D'ACTION POUR 1980-81

A la lumière des évaluations des participants et des conclusions de deux journées d'étude avec les personnes ressources, nous avons apporté quelques modifications à la structure et au contenu du programme. (annexe II)

Nous avons jugé nécessaire d'ajouter une séance d'information psychologique pour y inclure un module touchant la situation des enfants dans le divorce, de même que la résolution des problèmes psychologiques qui surviennent après le divorce: relations inter-personnelles, communication, etc.

Nous avons ajouté également une séance d'information légale pour permettre à l'avocat de répondre aux questions des participants, à la suite des périodes passées à la Cour, et y ajouter les explications pertinentes.

Il y aura, de plus, une rencontre optionnelle pour l'approche pastorale de l'Eglise face au divorce; la formule utilisée cette année n'ayant pas donné satisfaction à ce niveau.

Nous continuerons à remettre de la documentation pertinente à nos participants, et nous allons aussi inclure une liste de références disponibles, de même qu'une bibliographie.

Nous insistons sur le fait que ce programme se veut un véhicule d'information, et non une prise en charge des personnes en difficulté.

Le même rapport sera acheminé aux Juges à la Cour, avec les recommandations pertinentes à la situation des divorcés devant les tribunaux.

RECOMMANDATIONS

Le programme en soi, a permis la formulation de recommandations: A) sur un plan d'ordre professionnel; B) sur un plan d'ordre fonctionnel

A) Plan professionnel:

1.-La coordination et l'animation seront fondues en une seule et même tâche. La personne désignée aura la responsabilité de toutes les ressources techniques, physiques et humaines pertinentes au programme. Elle sera l'agent de liaison avec le Cegep. Elle s'occupera de la recherche et des entrevues avec les personnes ressources, des inscriptions et des rencontres avec les participants. Elle recueillera les évaluations des participants, les analysera et apportera les ajustements nécessaires au programme. Elle doit également animer toutes les séances.

2.-La responsabilité morale attachée à un tel programme ne permet pas qu'on lésine sur la qualité des intervenants. Il est donc d'une très grande importance, et nous recommandons aux responsables de ce programme, de veiller à conserver la qualité des personnes-ressources qui devront absolument être des professionnels dans leur domaine respectif, avec expérience pertinente à la clientèle visée.

3.- Les ressources financières nécessaires seront évaluées selon les taux en vigueur. (annexe III)

B) Plan fonctionnel:

- 1- Clientèle: Un maximum de 20 personnes. Fermer l'entrée aux nouveaux participants une fois le groupe constitué.
- 2- Local: fermé, privé; le sérieux de la matière l'exige.
- 3- Inscription: demander des frais minimes
- 4- Horaire: respecter l'horaire
ne pas intervertir l'ordre des séances
donner des blocs d'information consécutifs
exiger la ponctualité
- 5- Contenu:
 - Faire des grilles de présentation pour tous les cours
 - Donner des consignes au début
 - Corriger et améliorer les grilles d'évaluation avec les personnes-ressources
 - Ajouter des documents audio-visuels et autres procédures d'animation
 - Mettre le bloc psychologique en premier
 - A la 1ère séance: prévoir une période d'échange assez longue pour permettre aux participants de faire connaissance et d'établir entre eux un climat de confiance
 - Information morale: le donner en option seulement, et sous la forme d'une approche pastorale. Faire bâtir une grille et un contenu, sujets à approbation.

- 6- Références: Joindre une bibliographie, de même qu'une liste des ressources accessibles (sociales, psychologiques et juridiques) que les participants pourront consulter. (annexe IV)
- 7- Publicité: Nous avons fait confectionner un logo pour l'identification du programme Information-Divorce, et nous recommandons la rédaction d'un dépliant publicitaire pour publication prochaine.

ANNEXE 1

Plan du projet-pilote

Printemps 1980

INFORMATION - DIVORCE

1. Objectifs:

Donner aux participants(es) toute l'information, tant sur le plan psychologique que juridique afin de mieux se renseigner sur le divorce et la séparation.

2. Méthodologie:

Discussion en table ronde, avec les personnes ressources.

Allocation du temps:

4 rencontres préparatoires pour les personnes ressources	15 h.
2 rencontres sur l'information légale	7 h.
2 rencontres sur l'information psychologique	7 h.
2 rencontres d'expérimentation à la Cour	7 h.
1 rencontre synthèse	4 h.
4 rencontres pour l'élaboration d'un plan d'activités, et la rédaction d'un rapport	10 h.
Coordination assurée par N.D.	10 h.
	<u>60 h.</u>

3. Contenu des sessions d'information:

1) Information légale:

Elle tendra à faire connaître aux participants(es) toute la procédure de la requête en divorce, soit de la requête en elle-même jusqu'au jugement.

De plus, toutes les questions qui sont reliées directement à ces procédures seront traitées séparément à savoir, la garde des enfants, la pension alimentaire, le partage des biens via les régimes matrimoniaux, etc...

2) Information psychologique:

Information sur les difficultés soulevées lors d'un divorce: comment prendre une décision, établir un but.

Analyse des sentiments vécus lors d'un divorce; voir leurs origines et leurs répercussions.

3) Expérimentation à la Cour:

Grâce à ces visites, les participants(es) pourront se familiariser au fonctionnement des tribunaux.

4) Rencontre synthèse:

Cette séance permettra aux participants(es) d'évaluer la session, de déterminer si de l'aide individuelle sera nécessaire, et de déboucher sur des activités si besoin est.

5) Rédaction d'un rapport.

LA CLINIQUE DES PLASTIQUES -- HIVER 1980

Fondements:

Réalisation d'objectifs inscrits à l'intérieur de cours de chimie, de physique et d'arts plastiques et appliqués.

Objectifs:

- réparer ou savoir réparer un objet en plastique;
- préparer ou savoir préparer une ou des colles pour le plastique;
- réaliser ou savoir réaliser un objet en plastique.

Contenu:

Exemples de thèmes:

a. Les plastiques:

Lucite, fibre de verre, polypropilène, nylon, caoutchouc mousse, acrilique, plexiglass, styrofoam, etc...

b. Le travail du plastique:

percer, couper, plier, polir, souder, fabriquer la colle appropriée, utiliser les colorants, etc...

c. Réparation d'articles divers selon les objets apportés par les participants.

d. Réalisation de projets selon les besoins exprimés sur place par les participants.

Durée:

Une semaine 4 soirées de 3 heures chacune.

Personne-ressource:

Un professeur pour la supervision et un nombre d'étudiants réguliers à déterminer selon les inscriptions.

Matériel:

Fourni par le service, sauf en ce qui concerne les projets...

Déroulement:

- a. Une première période d'inscription réalisée parmi les adultes inscrits à l'éducation des adultes détermine la tenue ou non de la clinique (15 participants minimum).
- b. Une seconde période d'inscription adressée cette fois au public servira à compléter le groupe (60 inscrits maximum).
- c. L'adulte inscrit pourra se présenter lors de l'une des quatre soirées pour venir déterminer avec les personnes ressources le niveau de l'intervention requise... (15 participants maximum par soirée).
- d. Le suivi ultérieur s'organise entre les personnes ressources et chaque participant ou, selon l'ampleur de la réalisation visée, celle-ci donne lieu à un second projet d'activités et, dans ce cas, le suivi est sujet à une décision du service...

LA SEMAINE DES SCIENCES AU CEGEP

Les 21-22-23 octobre 1980 était offert au public de la région par le service de l'éducation des adultes du cégep de Trois-Rivières une série de 17 cliniques populaires. Celles-ci s'inscrivaient d'abord dans le cadre général de la semaine des Sciences au niveau provincial. En outre cette initiative établissait une continuité de l'expérimentation des cliniques déjà offertes l'année dernière, en nombre toutefois plus restreint. En définitive, le service de l'éducation des adultes désirait vérifier la pertinence et les possibilités d'implanter au cégep de Trois-Rivières une programmation d'éducation populaire offerte annuellement à la population de la région.

Le projet original pour l'année 80-81 ne prévoyait d'offrir que 6 cliniques selon le modèle de l'année précédente; modèle qui s'était avéré rentable. Toutefois l'insertion de ces cliniques dans le cadre plus vaste de la semaine provinciale des Sciences et des poussées internes ont contribué à élargir le projet original et en ont modifié sensiblement le déroulement: les cliniques étaient offertes beaucoup trop tôt dans l'année; la contraction du modèle de la clinique dans une seule semaine ne permettait plus de procéder à une période initiale d'inscription; l'afflux de nouvelles activités à la presque dernière minute a tendu à faire perdre de vue ce que devait être une clinique et à reproduire un modèle d'exposition générale du type Expo-Cégep, ce qui n'était en aucune façon le cas. En conséquence, au moment d'amorcer ces trois jours de cliniques, la publicité faite autour de ces activités risquait de créer de fausses attentes tant au niveau de la population que des acteurs eux-mêmes.

Ainsi nous ne pouvions assumer une publicité générale adéquate: d'abord nous n'en avons pas les besoins; et même si nous les avons eus, nous n'aurions pu répondre à une nombreuse clientèle. Nous ne pouvions pas non plus, sauf dans La Dépêche, assurer à chaque clinique une publicité spécifique visant un public-cible déterminé. Aidés d'ailleurs en cela par des retards d'organisation de dernière minute, nous nous sommes donc limités à une conférence de presse, à une annonce d'une demi-page dans Le Nouvelliste du mardi 21 octobre et à quatre pages explicatives dans La Dépêche de cette semaine.

Malheureusement La Dépêche est parue avec du retard et l'annonce du Nouvelliste a été dissimulée dans une page quelconque. L'impact escompté de cette publicité ponctuelle en a été ainsi amoindri. Cela a contribué aussi à restreindre la clientèle au-delà du niveau de restriction voulu ou imposé par le modèle d'activités lui-même (chaque clinique ne pouvant pas admettre généralement plus de 15 à 30 clients par soirée).

Grosso modo nous attendions 1000 clients, nous en avons reçu environ 75 à 80% de ce nombre. Alors que les mardi et mercredi ont été jours d'affluence, il y a eu fléchissement le jeudi.

La clientèle se présentait en majorité avec des besoins définis et se dirigeait immédiatement vers la clinique de son choix: par contre un grand nombre de personnes venaient voir une exposition et ont été déçus de ce que nous leur offrions.

Nous ne pouvons fournir le nombre exact des personnes qui se sont présentées, Seuls ceux qui s'attendaient réellement à des cliniques

ont rempli un formulaire d'inscription. Plusieurs ne faisaient qu'une tournée rapide, puis repartaient. Bon nombre aussi se présentaient dans les ateliers durant toute la soirée alors que les ateliers souvent étaient débutées. Enfin un certain nombre n'ont pu être satisfaits puisque certaines cliniques n'avaient lieu qu'un ou deux soir(s) sur trois.

Sur les 16 cliniques, certaines ont dépassé la clientèle prévue, (plus de 20 participants par soirée).

- Documentation
- Laser et holographie
- Aménagement d'intérieur
- Alimentation
- Habitat 80

d'autres ont atteint un nombre satisfaisant de participants (15 à 20);

- ABC de la céramique
- Les difficultés de la céramique
- Télévision couleur
- Chauffage électrique
- Bruits et vibrations
- Astronomie
- Jeux d'ordinateur
- Introduction à l'ordinateur
- Aiguillage et affutage des outils

certaines n'ont pas atteint le nombre prévu de participants (moins de 20);

- La fabrication des vins
- Les plastiques
- Radio-amateur

Nous ne comptons pas ici les personnes qui n'ont effectué qu'un va-et-vient durant ces soirées.

La plupart des participants se sont dits de satisfaits à très satisfaits du contenu des ateliers. Presque tous ont déploré le manque d'information, de publicité, disant que c'était une chance si eux-mêmes l'avaient su. Certains auraient voulu en connaître plus long sur le sujet de l'atelier. Plusieurs ne s'attendaient pas à ce type d'activité, mais une fois la surprise passée, s'en sont déclarés plus satisfaits. Quelqu'uns se sont plaints du manque d'accueil ou de service d'information. Enfin la qualité de la présentation graphique des activités a été aussi critiquée.

L'expérience elle-même a permis de vérifier d'abord:

- qu'il existe dans la population des besoins d'éducation populaire auxquels le cégep pourrait apporter des réponses par la formule des cliniques;
- qu'il existe une clientèle suffisante pour justifier la tenue de cliniques.

Secondairement nous pouvons aussi dégager;

- que chaque clinique, pour assurer sa pleine nécessité, devrait comporter un ensemble de promotion et de publicité particulier;
- que chaque clinique devrait être précédée d'une période initiale d'inscription et d'expression des besoins.

Basé sur ces résultats, le service d'éducation des adultes présentera pour l'an prochain, un projet d'ensemble comportant une programmation annuelle des cliniques offertes et un plan général de promotion et publicité continues dans les médias.

NOUVEAU DEPART - TROIS-RIVIERES

Nouveau Départ se veut avant tout un programme d'orientation.

1. Population visée:

Femme francophone du deuxième âge (30 ans et plus).

Femme ayant, ou ayant eu des obligations familiales et qui ressent un besoin de changement, mais qui par ailleurs se sent soit inadaptée, ou non qualifiée, ou tout alors inapte à effectuer ce changement.

2. Besoins:

Besoin fondamental et permanent d'être utile.

Besoin d'évaluer sa situation, d'effectuer des réajustements dans sa situation et de restructurer son besoin d'être utile.

3. Objectif terminal:

A la fin du programme chaque participante sera outillée pour amorcer un réaménagement de son moi personnel, familial et social.

4. Objectifs intermédiaires:

A la fin de chaque séance chaque participante sera outillée au plan cognitif et affectif, elle saura comment apprendre (méthodologie), elle saura comment agir (actualisation).

5. Format:

Il s'agira d'un programme structuré de telle sorte qu'il puisse rejoindre chaque participante de façon individuelle.

6. Mise en oeuvre:

- A) 1 séminaire;
- B) 12 séances d'une durée de 3.30 heures chacune;
- C) Utilisation à la fois de la plénière et de l'atelier;
- D) Utilisation du groupe à la fois comme support et comme catalyseur pour une restructuration individuelle.

7. Moyens:

- A) recueillir de l'information pertinente à l'objectif terminal et aux objectifs intermédiaires de la séance où il, ou elle, sera impliqué(e);
- B) faire part de ces informations aux participantes;
- C) introduire les participantes à des techniques dont elles auront à se servir;
- D) bâtir les activités ou les exercices dont les candidates auront besoin pour maîtriser l'information ou les techniques nouvellement acquises (en maintenant en inter-relation les démarches cognitives et affectives);
- D) au besoin collaborer à l'entraînement des animatrices.

Animatrices pour:

- A) faciliter les échanges de groupes (projection: 7 groupes de 7 participantes);
- B) veiller à ce que le groupe respecte et comprenne:
 - 1) l'objectif terminal du programme;
 - 2) l'objectif de chaque session, ainsi que les objectifs intermédiaires;
- C) voir à la mise en marche et à la correction des travaux de chaque session.

Ajout:

- A) de matériel audio-visuel pour informer, introduire ou catalyser;
- B) de matériel didactique et de documentation comme support cognitif;
- C) d'un journal de bord individuel, comme témoin et référence.

8. Evaluation:

- compilation du journal de bord;
- auto-évaluation au moyen d'une fiche d'évaluation individuelle;
- plan de développement individuel;
- attestation pour celles qui auront suivi le programme.

ACTIVITES DE RECHERCHE DECENTRALISEES

SEP - DGEA

PROJET: Etude sur l'industrie papetière au Québec et le Service de l'éducation des adultes du CEGEP de Trois-Rivières.

RESPONSABLE DU PROJET:

André Beaubien: Directeur du Service de l'éducation des adultes, CEGEP de Trois-Rivières

REALISATEUR DU PROJET:

Laurent Gobeil: Responsable de la formation professionnelle à la Consolidated-Bathurst

I Histoire du projet

A l'occasion de rencontres non formelles (1978-79) Pierre Lavoie, adjoint au directeur des Services pédagogiques, André Beaubien, directeur du Service de l'éducation des adultes, tous deux du CEGEP de Trois-Rivières, et moi-même, président du Comité consultatif de la Technologie du papier du même CEGEP, avons discuté plusieurs fois des services que pourrait rendre au personnel de l'industrie du papier le CEGEP de Trois-Rivières, Technologie du papier, via le Service de l'éducation des adultes.

Suite à ces rencontres au cours de l'été 79, André Beaubien vint à Ville de la Baie (Port-Alfred) et m'exprima le désir de me voir participer activement à la réalisation d'un projet qui se situerait dans le cadre des discussions antérieures. Il me traça une première ébauche de ce que, d'après lui, pourrait être le projet.

Un peu plus tard, je reçus un coup de téléphone de Trois-Rivières: M. Beaubien me demandait si je voulais bien être le réalisateur du projet en question. J'acceptai. On convint d'une rencontre à Trois-Rivières en décembre.

La rencontre eut lieu comme prévue. Pierre Lavoie était présent. Le document ci-annexé, le document A, déjà préparé, fut expliqué par André Beaubien. Les échéances du plan de travail (2.7) ne sont qu'une possibilité; tout dépendra des circonstances. L'important, dit-il, c'est que le rapport de synthèse soit terminé pour la fin de juillet afin que les autorités intéressées puissent en prendre connaissance au cours du mois d'août.

II Réalisation du projet

A) Préparation d'un document de travail

En janvier 80, j'ai préparé un questionnaire couvrant les trois volets des Objectifs visés (voir document A, 2.3) et en même temps, quelques pages d'introduction destinées à ceux qui éventuellement répondront au questionnaire afin qu'ils soient intéressés par le projet et comprennent bien les intentions du CEGEP de Trois-Rivières dans toute cette démarche.

Mais après réflexion et en me basant sur l'expérience d'autres enquêtes menées au moyen de questionnaires expédiés par la poste (l'enquête du Comité consultatif a obtenu un taux de réponses de 44.5%) et vu surtout le fait que 1980 était l'année des négociations, car dès janvier, on pouvait prévoir des possibilités de grèves; j'en suis arrivé à la conclusion qu'on devrait procéder autrement si on voulait terminer pour la fin de juillet à moins de se contenter d'un petit nombre de questionnaires, ce qui serait à mon sens une perte de temps et d'argent.

J'ai donc changé quelque peu l'introduction et fait de ce texte (document B, ci-annexé) un instrument de travail, un guide pour nos visites des usines, mon compagnon et moi, afin que nous soyons tous les deux sur la même longueur d'ondes dans nos exposés aux papetiers.

Et tel quel, là où, pour une raison quelconque, on ne voudrait pas répondre au questionnaire pendant l'interview, le document pourrait être laissé à un responsable qui verrait à le remplir ou à le faire remplir et nous le retourner par la poste, ce qui est arrivé effectivement dans quelques cas.

Pierre Lavoie et André Beaubien approuvèrent le texte du document B.

Comme je le sous-entends dans le paragraphe précédent, il est assez difficile pour une seule personne de visiter près de 50 usines en deux mois. J'ai donc, avec la permission d'André Beaubien, engagé Pierre Durand comme aide. M. Durand est un papetier retraité depuis la fin de 79. Il a passé 35 ans à l'usine de la Consolidated-Bathurst Inc. de Port-Alfred: secrétaire du département électrique, commis au bureau du temps et de la paye, coordonnateur de la formation du personnel, responsable de la sécurité de l'usine et enfin surintendant du département de la finition et de l'expédition.

B) L'enquête proprement dite

Il y a 52 usines de pâtes et papiers au Québec et quelques-unes dites de transformation. Vu la distance, nous avons volontairement ignoré celles de Témiscaming, de Lebel-sur-Quévillon et de Chandler. Un accident de voiture nous a fait manquer celle de La Tuque. Toutes les autres usines (48) ont été visitées. Nous nous étions partagé la Province à peu près moitié moitié.

Pierre Durand a visité et interviewé les gens de 26 usines: 3 unités dites de transformation ne se considéraient pas comme appartenant aux pâtes et papiers; 2 n'ont pas retourné le questionnaire. Pour alléger le texte, nous considérons grammaticalement les usines

comme des personnes. Pour ma part, j'ai visité 22 usines: une n'a pas répondu à mon attente; les responsables qui auraient pu répondre au questionnaire étant en négociations. Quatre (4) usines sont jumelées, l'une représentant l'autre: Mont-Rolland et St-Jérôme; Jonquière et Kénogami.

Donc notre enquête couvre effectivement 42 usines (80%) et un département forestier. 52 questionnaires ont été remplis: certaines usines ont fait remplir des questionnaires à d'autres personnes que celle(s) interviewée(s). 55 personnes ont répondu aux questions. Dans certaines usines deux personnes répondaient ensemble au questionnaire.

Partout nous avons été reçus avec beaucoup d'empressement et de courtoisie. On n'a pas eu peur de se déranger. Dans bien des endroits, on nous a fait visiter leurs installations, offert le dîner, reconduit à notre hôtel et même offert le logis. Ces rencontres ont été très encourageantes et sont le présage d'une coopération franche et entière, en autant que nous serons nous-mêmes, gens du monde de la formation, réceptifs à la suggestion, bien au fait des problèmes des papetiers et compétents.

Vous vous demandez certainement qui nous avons interviewés au cours de ces entrevues et qu'est-ce qu'une entrevue semi-structurée?

Pour ce qui est des personnes interviewées, tout dépendait de l'importance des usines et de leur organigramme administratif. Dans les petites usines, ce fut presque toujours le directeur-gérant qui a bien voulu nous recevoir ou un cadre très proche de lui. Pour les industries plus importantes, c'est le directeur du personnel, ordinairement responsable de la

formation des employés. Plusieurs grandes usines ont un service de formation assez bien organisé. Dans ces cas c'est le directeur de la formation qui nous a reçus.

Et maintenant, nous entendons par entrevue semi-structurée celle où des sujets bien précis doivent être abordés, en suivant un plan écrit, mais l'entrevue est conduite de façon à laisser à l'interviewé l'opportunité et le temps de développer certains sujets qui l'intéressent davantage, et même de prendre des tangentes hors des propos de la discussion.

C) Réponses aux questions - Remarques des interviewés - Commentaires de l'interviewer.

(Le total des réponses est 55. Si le total n'est pas 55, c'est que certaines personnes n'ont pas répondu à une ou plusieurs questions.)

1er VOLET: LE ROLE DU CEGEP DE TROIS-RIVIERES FACE A LA FORMATION DES CADRES, DES TECHNICIENS ET DES OUVRIERS DES USINES DES PATES ET PAPIERS ET DES INDUSTRIES CONNEXES.

1re Question

Si l'école organisait et donnait régulièrement des cours utiles aux papetiers à trois-Rivières, pour les gens des usines en dehors de la région trifluvienne, l'éloignement serait-il un obstacle?

Ordinaire (31) majeur (21) ou insurmontable pratiquement (1). Total: 53

Remarques:

Nombre de personnes

3 "En réalité, c'est un obstacle moyen, entre ordinaire et majeur."

- 3 "Ce n'est pas une question de distance qui rend difficile l'organisation de cours de fin de semaine, mais c'est que les gens veulent avoir leurs fins de semaine libres."

Commentaire:

A première vue, on aurait pu croire que les usines les plus proches de Trois-Rivières répondraient que l'obstacle est ordinaire et les plus éloignées que l'obstacle est majeur, mais, excepté pour les usines très éloignées, la question de distance ne semble pas entrer en ligne de compte; c'est plutôt l'attitude des gens envers la distance à parcourir.

2e Question

Le fait d'avoir une école possédant une telle équipe et l'outillage spécialisé serait-il une raison suffisante pour motiver l'organisation d'un système de transport adéquat afin de permettre aux employés du Lac St-Jean, des environs de Québec, des Cantons de l'Est, etc., de suivre des cours de fin de semaine ou autres? Oui (28) , Non (23). Total: 51

Remarques:

- 1 "Oui avec réserve."
- 1 "Il faudrait, soit dit en passant, moderniser l'équipement de l'école de papeterie (Technologie du papier)."
- 1 "Vont-ils y aller? Seront-ils intéressés? Vont-ils demander à être payés?"
- 1 "Je réponds non. Notre usine n'a que 150 employés et elle est assez éloignée de Trois-Rivières. Quand des hommes clés s'absentent, nous n'avons personne pour les remplacer."
- 1 "La chose serait possible pour des cours intensifs de plusieurs jours, d'une semaine. Pour

des cours de fin de semaine, il serait très difficile d'avoir assez d'élèves."

Commentaire:

On nous a demandé ce que nous entendions par un système de transport adéquat.

Voici: Prenons l'exemple de la région Saguenay-Lac St-Jean. Actuellement, si on donne des cours à Trois-Rivières, chaque élève est obligé de se débrouiller pour le transport, et ce n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait le croire. Le système de transport en commun vers Trois-Rivières à partir des autres régions et vice versa est pratiquement inexistant: pas de ligne aérienne; le chemin de fer, on n'en parle pas; les différents réseaux d'autobus n'ont pas d'horaire synchronisé (de Trois-Rivières à Chicoutimi ça prend une journée).

Tandis que l'on pourrait louer un minibus scolaire à la Baie, lequel prendrait les élèves de Port-Alfred, Kénogami, Jonquière, Alma et Desbiens, et attendrait à Chambord ceux de Dolbeau et St-Félicien. Ces derniers pourraient atteindre Chambord en voiture louée. Le minibus continuerait vers la Mauricie en prenant au passage les gens de La Tuque, de Grand'Mère et de Shawinigan pour être à Trois-Rivières après le dîner.

Mais les réponses à cette question comme vous l'avez lu sont assez également partagées: 28 oui et 23 non. Il faut dire que nous n'avons pas d'exemple réel à donner aux interviewés. Il est certain que si un service de transport bien organisé et à un coût raisonnable était mis à la disposition des papetiers, le pourcentage de oui serait beaucoup plus élevé que 54.9%.

3e Question

Pour les mêmes raisons, croyez-vous que ce serait une bonne idée si l'école offrait des facilités de pension afin que les ouvriers de l'extérieur puissent suivre des cours de quelques jours, d'une semaine, et plus? Oui (49) , Non (5). Total: 54

Commentaire:

Voici une question qui a reçu une réponse favorable de presque toutes les personnes à qui nous l'avons posée.

Il est évident que passer plusieurs jours, une semaine et plus en pension dans les hôtels et les restaurants, c'est trop coûteux.

Un autre désavantage est que, après les heures de cours, les élèves se dispersent. Au contraire, s'ils vivent dans la même unité de logements et prennent leurs repas ensemble, ils restent dans l'ambiance du cours, et c'est très bien.

4e Question

Que pensez-vous de cours par correspondance pour vos employés, cours qui seraient préparés et les devoirs corrigés par les spécialistes de l'école?

Excellent (20) Bon (19) Passable (15). Total: 54

Remarques:

- 1 "Non, sans commentaire."
- 1 "Dans certains cas, ce serait très intéressant."
- 7 "A condition qu'il y ait des rencontres élèves/professeurs et que les examens soient passés à l'école."

Si nous additionnons les excellents et les bons, 72% des interviewés sont favorables aux cours par correspondance, sur les pâtes et papiers surtout. Des conversations, il découle cependant que les cours devraient répondre à des conditions:

- a) Contenu des cours à date par rapport aux connaissances papetières actuelles.
- b) Textes, dessins, vignettes, etc., présentés à la moderne.
- c) Un certain nombre de rencontres élèves/professeurs.
- d) Examens à l'école ou à un autre endroit surveillé par un professeur.
- e) Et j'ajoute: un diplôme du CEGEP.

Un cours par correspondance sérieux sur les pâtes et papiers serait très apprécié surtout par les papetiers qui travaillent dans des régions éloignées.

Les cours par correspondance ont perdu de leur crédibilité parce qu'ils ne sont pas pourvus de moyens de contrôle, que les élèves se sentent trop seuls, et ajoutons, parce qu'ils sont trop chers.

5e Question

Que pensez-vous de cours avec tous les textes et le matériel audio visuel qui seraient préparés par les spécialistes de l'école et mis à la disposition des formateurs des usines? Excellent (41) , bon (9) , ordinaire (4). Total: 54

Remarques:

- 1 "Pour les généralités, c'est-à-dire, les cours qui sont à peu près les mêmes pour toutes les usines."

- 1 "En autant que le contenu des cours soit complet et explicite."

Commentaire:

Voilà une autre question qui a obtenu d'emblée une réponse favorable (90%). La proposition que suggère la question 5 répond à un besoin des départements de formation des usines.

Par exemple, plusieurs usines seront bientôt outillées pour fabriquer de la pâte dite thermomécanique. Le procédé est assez complexe; il faudra instruire et entraîner le personnel. Eh bien! chaque usine, ou au moins chaque compagnie va préparer son cours sur le procédé thermo. Selon le temps et l'argent disponibles, la compétence de ceux qui prépareront le dit cours, celui-ci sera bien à passable.

Un bon cours préparé par des spécialistes serait plus valable et sauverait beaucoup d'efforts, de temps et d'argent.

6e Question

Serait-il plus facile et plus avantageux de déplacer les professeurs plutôt que les étudiants? Certainement (32) , Peut-être (18) , Non (5). Total: 55

Remarques:

- 2 "Ça dépend des cas."
 2 "Il y a peut-être le danger que le professeur devienne comme une sorte de commis voyageur et que la qualité de l'enseignement en souffre."

Commentaire:

Une chose à remarquer: les usines les plus importantes et où l'organisation de la formation du personnel est la plus avancée ont pour la plupart répondu

certainement, et celles qui ont répondu non sont de petites unités où la formation est très peu développée. On aurait pensé le contraire.

Au cours des conversations, les responsables de la formation se sont montrés très intéressés par l'aide que pourrait leur apporter une équipe volante de professeurs d'un centre spécialisé en papeterie.

7e Question

Dans ce cas (6e Q.), le manque d'équipement pourrait-il être adéquatement remplacé par l'outillage de votre usine? Oui (26) , Jusqu'à un certain point (20) , Non (7). Total 53

Remarque:

- 1 "En utilisant l'équipement de l'usine, il ne faudrait pas nuire à la production."

Commentaire:

Chacun a répondu en se basant sur l'équipement de son usine. Il était facile et logique pour les usines intégrées où on fabrique des pâtes, des papiers et des cartons de répondre oui. Pour les usines assez spécialisées, les usines de pâtes seules par exemple, il était plus difficile de dire oui car l'outillage et les appareils de ces usines sont assez limités.

Il reste que l'enseignement que l'on donnerait dans les usines correspondrait nécessairement aux produits fabriqués localement. Par le fait même, l'équipement de l'usine correspondrait à l'enseignement que l'on donnerait aux employés de l'usine en question.

8e Question

Que pensez-vous de l'idée de fournir aux profes-

seurs une fourgonnette aménagée spécialement pour transporter l'équipement didactique et la documentation, à la façon de certains corps de métier? Excellente idée (26), Ce serait une bonne chose (19) , Je ne vois pas d'avantage (10). Total: 55

Remarque:

- 1 "Presque toutes les usines possèdent l'équipement didactique nécessaire."

Commentaire:

81% des interviewés sont en faveur de cette suggestion. C'est une question d'efficacité. L'expérience nous prouve que lorsqu'un professeur, un conférencier ou un démonstrateur se présente avec un minimum d'équipement, il y a presque toujours un problème qui surgit, même dans les endroits où on est bien équipé: le carrousel ou le magasin des diapositives ne fait pas sur le projecteur de l'usine, on ne trouve pas les fils de rallonge, on aurait besoin de trente copies d'un texte et l'invité n'en a apporté que vingt, etc., etc.

Habitué à son équipement, le professeur sera plus à l'aise dans son enseignement. Il pourra aussi apporter beaucoup plus de matériel didactique de toutes sortes, un jeu comme une petite école. Il perdra aussi moins de temps avant et après les cours, car ces fourgonnettes sont fonctionnelles; le rangement se fait facilement et rapidement.

9e Question

Dans ce cas, votre usine serait-elle en mesure de fournir facilement un local approprié où se donnerait l'enseignement? Oui (46) , Non (9). Total: 55

Commentaire:

De nos jours, la question des salles de cours ne

semble pas être un problème pour la plupart des industries. Il y a encore tout de même 9 petites usines qui seraient obligées de louer une salle quelque part.

10e Question

Que pensez-vous d'une voiture plus considérable, une roulotte autonome, munie de tout l'équipement didactique et meublée, qui pourrait servir de classe pour 10 à 20 élèves? Excellente idée (15) , Bonne idée (18) , Je ne vois pas d'avantage (20). Total: 55

Remarques:

- 1 "Bonne idée pour certaines usines."
- 1 "Bonne idée mais réalisation très onéreuse."

Commentaire:

En additionnant les réponses favorables, nous avons 60% des usines qui approuvent cette suggestion. Naturellement ce sont les usines où les salles de réunions sont peu nombreuses ou très occupées habituellement qui trouvent l'idée excellente.

En effet, si l'entreprise a très peu de locaux disponibles et qu'il se donne à cet endroit un cours de trois jours ou plus, les assemblées du comité de santé et sécurité, les démonstrations des fournisseurs et même les réunions de la direction sont alors improvisées ou remises à plus tard, et ça crée un malaise. Il reste qu'en 1980, les industries sont en mesure de résoudre ce petit problème en aménageant au moins une salle spéciale pour les cours.

Il ne faut pas oublier que les roulettes écoles comme les roulettes bibliothèques sont des véhicules très coûteux.

11e Question

Vous opposeriez-vous à ce que des employés d'autres usines (appartenant à d'autres compagnies) suivent des cours chez vous en même temps que vos employés? Oui (8), Non (31) , à certaines conditions (16). Total: 55

Remarques:

- 1 "C'est avantageux; il y a une meilleure participation, de meilleurs échanges."
- 1 "L'expérience s'est déjà avérée fructueuse."
- 1 "C'est très difficile pour nous d'accepter la visite chez nous d'employés d'autres usines, car nous fabriquons des produits qui doivent leur popularité à leurs qualités particulières dues à des secrets de fabrication que nous avons intérêt à garder pour nous, surtout que ces procédés ont été mis au point par nos chercheurs, et au prix d'années d'efforts et de dépenses."

Commentaire:

Cette dernière remarque explique le cas à une unité près des 8 usines qui ont répondu qu'elles s'opposaient à cette proposition.

La même raison incita quelques compagnies à répondre: "A certaines conditions." Ces conditions sont que des mesures soient prises pour protéger les secrets de fabrication.

D'autres compagnies craignent, non pas des troubles, mais des difficultés inutiles si ces rencontres ont lieu pendant la période des négociations.

12e Question

Vous opposeriez-vous à ce que de vos employés suivent des cours dans une autre usine (appartenant à une autre compagnie)? Oui (8) , Non (47). Total: 55

Remarques:

- 1 "Nous préférons que ce soit dans notre usine."
- 1 "A certaines conditions."

Commentaire:

Les compagnies qui ont dit en réponse à la 11e question "oui, on s'oppose à ce que des employés d'autres usines suivent des cours chez nous" ont répondu de la même façon à la 12e question et pour les mêmes raisons: elles ne souhaitent pas que leurs employés à l'occasion de visites livrent par inadvertance leurs secrets de fabrication à d'autres compagnies.

Pour ce qui est des usines à papier proprement dites, c'est bien différent. Elles n'y voient aucun inconvénient. A part quelques cas particuliers, les usines à papier se ressemblent toutes; il n'y a pas de secrets de fabrication.

13e Question

Si des employés d'autres usines suivaient des cours avec les vôtres vous opposeriez-vous à ce que professeurs et élèves visitent votre usine pour voir sur place comment la théorie est appliquée? Oui (7) , Non (48).

Total: 55

Remarques:

- 1 "A certaines conditions. Il ne faudrait pas oublier la loi des cartels. On en a vu des exemples aux Etats-Unis."
- 1 "Selon les circonstances et les endroits de l'usine."

1 "Dans des conditions bien précises."

Commentaire:

Nous n'avons pas assez de détails pour savoir comment la loi des cartels pourrait être lésée du fait que des ouvriers et leurs professeurs visitent une usine qui n'est pas la leur.

Les deux dernières remarques sont pertinentes. Par exemple, pendant le temps des négociations, surtout durant la phase finale, ce ne serait pas très sage d'autoriser des employés de l'extérieur à visiter l'usine.

De même, si une usine a des secrets de fabrication à protéger, et que les visites sont autorisées, ces visites devront être bien organisées et soumises à des consignes bien précises.

14e Question

Craignez-vous l'espionnage industriel? C'est possible (14) , Non (40). Total: 54

Remarques:

2 "Il n'est pas question d'espionnage industriel dans les usines à papier journal. Ce sont les mêmes techniques et le même outillage partout."

1 "L'industrie des papiers tissus au Québec et ailleurs est très fermée."

Commentaire:

Comme il a été mentionné plus haut, les usines à papier n'ont pratiquement pas de secrets de fabrication. C'est pourquoi 40 sur 54 interviewés n'ont pas hésité à répondre non.

Mais les gens des usines de produits de revêtement, de planches murales, de papiers tissus, etc., sont ré-

ticents, et avec raison: ils ont des laboratoires de recherches actifs et dépensent des sommes considérables dans le but d'améliorer leurs produits et en trouver de nouveaux. Ils tiennent à leurs secrets de fabrication. C'est un point de vue à ne pas oublier dans les rapports école/industrie.

15e Question

Lorsqu'un cours serait suivi par des employés de plusieurs usines appartenant à des compagnies différentes, serait-il plus avantageux que ces cours soient donnés dans une salle en dehors de l'usine, du CEGEP régional par exemple. Oui (36) , Je n'en vois pas la nécessité (18). Total: 54

Remarques:

- 2 "A moins que l'on ait besoin de l'équipement d'une usine pour donner un certain cours."
- 3 "Dans certaines circonstances, il serait peut-être préférable en effet de donner le cours en dehors de l'usine."
- 1 "Oui, avec réserve: on est bien chez-soi."
- 1 "Le milieu pour diffuser la formation serait sûrement plus adéquat."
- 1 "Je considère qu'il est toujours préférable de donner les cours à l'extérieur de l'usine. Que les élèves viennent d'une ou de plusieurs usines appartenant à plusieurs compagnies, ça n'a pas d'importance."

Commentaire:

La dernière remarque a été écrite par un homme d'expérience. En effet, tous ceux qui ont déjà donné des cours dans les usines savent combien de fois ils sont dérangés par les gens de la production. On demande un tel au téléphone; tel autre doit s'absenter

parce que l'on a besoin de lui pour quelques minutes, etc.

Les employés aiment sortir de leur milieu, étudier loin de cette atmosphère, de cette ambiance de tous les jours. C'est pourquoi 35 sur 54 croient qu'il serait bon que les cours se donnent en dehors de l'usine, bien que ces mêmes personnes, à la question 9, aient répondu que leurs usines pourraient facilement fournir des locaux.

16e Question

Vous opposeriez-vous à ce que des professeurs du centre spécialisé fassent des stages de perfectionnement dans votre usine? Oui (8) , Non (44). Total: 52

Remarques:

- 1 "Non payés, oui, payés, ce serait plus difficile."
- 1 "Oui, à l'occasion."

Commentaire:

Pour différentes raisons 8 usines ont répondu qu'elles s'opposaient à ce que des professeurs du centre spécialisé fassent des stages de perfectionnement dans leurs usines. A part quelques cas particuliers, ce sont les usines qui utilisent des procédés plus ou moins secrets qui ont répondu de cette façon. Les autorités de ces usines craignent les fuites vers les autres entreprises à partir du centre spécialisé via les professeurs stagiaires, sans que ceux-ci s'en rendent compte. Dans l'enseignement à des spécialistes qui seront jusqu'à un certain point les élèves venant de l'industrie, quelques mots échappés peuvent en dire beaucoup.

Les autres usines, 44, n'y voient que des avantages: c'est un moyen efficace de tenir les professeurs

à la page et collés aux réalités industrielles si on peut dire ainsi.

17e Question

Consentiriez-vous de bonne grâce à ce que de vos spécialistes donnent certains cours ou conférences aux élèves réguliers des techniques du papier...? Oui (27), Non (25), total: 52, aux employés des autres usines (d'autres compagnies) via le centre spécialisé? Oui (24) , Non (25). Total: 49

Remarques:

- 3 "Ne peut s'appliquer à notre usine vu la distance qui nous sépare de Trois-Rivières."
- 1 "Suggestion très valable. Ce serait le moyen de créer des échanges continuels école/industrie."
- 1 "Oui pour des cours généraux dont le contenu et le texte seraient approuvés par les autorités de la compagnie."
- 2 "Il faudrait bien coordonner les horaires d'enseignement au CEGEP et de travail à l'usine."

Commentaire:

Cette question avait été dédoublée parce que l'on croyait que les interviewés feraient peut-être une distinction entre l'enseignement dispensé aux élèves réguliers et celui donné aux adultes. Mais la plupart des usines ont répondu globalement, excepté trois, qui se sont abstenues de répondre à la deuxième partie.

Cette question a recueilli autant de oui que de non. Ceci doit nous faire réfléchir: le centre spécialisé ne pourra pas être formé de gens qui travailleraient à la fois pour le centre et pour une industrie. Les portes ne sont pas totalement fermées, car

50% environ ont répondu oui. Cela veut dire qu'éventuellement, l'école pourrait faire appel aux spécialistes de l'industrie dans certaines circonstances.

18e Question

En admettant qu'il sera toujours nécessaire pour une usine d'avoir son ou ses formateurs attitrés, si le centre spécialisé offrait un service efficace, seriez-vous d'avis que ce service:

- a) Serait une économie pour les compagnies, certains cours seraient préparés pour toutes les usines et ne demanderaient que quelques modifications pour chaque usine. Oui (45) , Non (3). Total: 48
- b) Soulagerait le formateur d'un certain nombre de cours et lui donnerait ainsi plus de temps pour des tâches et autres études que lui seul peut faire. Oui (41) , Non (4). Total: 45

Remarques:

- 1 "On sauverait surtout beaucoup de temps."
- 2 "Ce serait d'autant plus utile pour nous que nous n'avons pas de formateur attitré."

Commentaire:

Cette double question comme la précédente a été traitée globalement. Les réponses sont unanimes: il y aurait économie de temps et d'argent.

Au cours des conversations, tout de même, les réponses apportèrent beaucoup plus de nuances. Quand il s'agit de question de formation, les gains et les pertes ne s'évaluent pas aussi facilement que s'il s'agit de production. On fabrique un ouvre-boîte au prix de \$1.50 toutes dépenses payées, et on le vend \$2.00, \$0.50 de profit. On dépense \$10,000.00 pour un cours; bien malin celui qui dira si on est gagnant ou perdant, sur ce cours en particulier. La seule certitude: globale-

ment, un personnel compétent est payant.

19e Question

Croyez-vous que le centre pourrait donner des cours utiles à vos formateurs? Oui (45) , Non (4). Total: 49

Remarques:

- 2 "Et aussi aux cadres."
- 1 "On ne peut pas être expert en tout" (En parlant dans un sens négatif: les professeurs du centre ne seront pas des experts en tout).

Commentaire:

En général, les formateurs des usines sont des hommes triés sur le volet. Leur compétence est reconnue. Cependant, comme dans toutes les autres professions, il est bon de se recycler de temps en temps. Et plusieurs personnes nous l'ont fait remarquer: les autres cadres de l'industrie auraient besoin eux aussi de suivre un certain nombre de cours.

20e Question

Il est admis que le personnel des usines à papier comme celui des usines des autres industries ont besoin de formation. Mais ces besoins sont souvent difficiles à cerner d'une façon assez précise pour y apporter des correctifs appropriés. D'après vous, une des premières tâches des spécialistes du centre ne serait-elle pas de chercher les meilleures méthodes pour déceler les besoins de formation du personnel? Oui (43) , Non (4).

Total: 47

Remarques:

- 1 "C'est le point faible des services de formation de presque toutes les industries."
- 1 "Jusqu'à un certain point. En y allant modérément."

Commentaire:

Presque tous les interviewés sont favorables à l'initiative suggérée par la question.

Cependant, comme il est signalé dans une des remarques, il ne serait pas nécessaire de faire dans chaque usine un inventaire exhaustif des besoins qui mettrait en branle et toucherait tout le personnel. Il s'agirait de confier à des spécialistes en la matière la tâche de déceler un certain nombre de besoins réels et d'établir des priorités, et ce, afin d'orienter d'une façon sûre le travail des formateurs des usines et des professeurs du centre.

2le Question

Globalement, est-ce que le centre spécialisé de la Technologie du papier pourrait faire quelque chose de valable pour la formation de vos employés? Très valable (31) , Ce serait une amélioration (15) , La peine en emporterait les profits (2). Total: 48

Remarques:

- 1 "Non pas une amélioration, mais une grosse amélioration."
- 1 "Je profite de cette rencontre pour signaler aux autorités du CEGEP ou du Ministère de l'Éducation une anomalie dans le système en ce qui touche la formation des papetiers: il manque un échelon entre le technicien du CEGEP et l'université. Celui qui possède un DEC en papeterie ne peut pas entrer à l'UQTR pour obtenir une maîtrise, car on demande le bac. De sorte que ceux qui s'inscrivent à l'université pour la maîtrise ne sont pas des papetiers. Ils n'ont pas d'études préalables qui les orientent dans ce sens. Un ingénieur électricien, ou même

chimiste, qui travaille dans une usine à papier n'est pas nécessairement un papetier."

Commentaire:

A première vue, quand on considère l'ensemble des réponses positives au questionnaire, on s'attendrait à ce que presque tous les interviewés répondent: globalement le projet est très valable. 15 ont coché "Ce serait une amélioration."

Ce n'est pas surprenant. Les dirigeants des industries sont toujours réticents lorsqu'il s'agit de porter un jugement global, positif ou négatif. Ils peuvent s'engager sur un point précis dont ils sont capables d'évaluer le pour et le contre, mais ils seront prudents en tout temps pour ne pas dire des choses qui pourraient les engager d'une façon ou d'une autre sans qu'ils sachent avec assez de certitude comment cela va se passer. Ils sont rompus aux négociations. 31 réponses "Très valables", c'est beaucoup; et 15 "Ce serait une amélioration", c'est encourageant.

2e VOLET: LE ROLE DU CEGEP DE TROIS-RIVIERES FACE AUX RECHERCHES APPLIQUEES SUR LES PATES ET PAPIERS, ET SUR L'AIDE TECHNIQUE QUE LE CEGEP POURRAIT APPORTER AUX GENS DE L'INDUSTRIE PAPETIERE.

Avant d'aborder chaque question séparément, on peut dire ceci: Un certain nombre d'usines, surtout des petites usines peu outillées pour la recherche, sont intéressées par les suggestions de ce volet. D'autres usines savent bien qu'une école spécialisée ne peut se désintéresser de la recherche si elle veut être et demeurer proche des réalités et toujours à date si l'on peut s'exprimer ainsi. Elles savent aussi qu'elles sont les mieux placées pour alimenter la banque des projets de recherche de la Technologie du papier. Elles savent

encore que directement, elles en bénéficieront un jour ou l'autre, et que la recherche est un excellent moyen de créer et de maintenir des contacts fructueux entre l'école et l'industrie. C'est pourquoi elles ont répondu oui aux propositions suggérées par les questions de ce volet.

Les usines qui ont répondu non l'ont fait pour différentes raisons difficiles à décerner, car ces raisons n'ont pas été clairement exprimées. Peut-être une certaine indépendance.

La coopération entre l'école et l'industrie est pratiquement inexistante, du moins en ce qui regarde la Technologie du papier. Habitée à faire cavalier seul, l'industrie manque naturellement de confiance en un partenaire éventuel qu'elle ne connaît pas.

1re Question

Consentiriez-vous à confier certaines recherches aux spécialistes du centre, recherches qui se feraient dans les laboratoires et des ateliers du centre ou dans ceux de votre usine? Oui (37), Non (12). Total: 49

Remarques:

- 1 "Ce serait très avantageux pour nous."
- 1 "Il faudrait que chaque cas de recherche soit discuté avec les autorités de l'école et celles de la compagnie et que certaines conditions soient acceptées de part et d'autre."
- 1 "En autant que ces recherches ne soient pas une source de dérangement pour le personnel de l'usine."
- 1 "Ce ne serait pas pratique."

Commentaire:

En parlant de recherche, aucun des interviewés avait à l'esprit la recherche en tant que telle, de

la recherche pure, mais de la recherche dont les résultats seraient directement applicables à l'industrie du papier.

L'ensemble des sujets de recherche suggérés par les usines formerait une banque de projets où les élèves puiseraient leurs sujets de travaux pratiques et de thèses.

La direction de l'école établirait des priorités, car il y aurait deux sortes de suggestions: celles qui seraient proposées pour aider les étudiants et dont les résultats ne presseraient pas et celles dont les résultats pour une raison quelconque seraient attendus dans un temps raisonnable par ceux qui auraient fait ces suggestions.

2e Question

Lorsqu'un problème technique sérieux se poserait, feriez-vous appel aux spécialistes du centre, en leur demandant de visiter votre usine et d'étudier la situation? Oui (36) , Non (14). Total: 50

Remarques:

- 1 "Après avoir discuté des différents aspects du problème avec les spécialistes et des conditions de leur intervention."
- 1 "Tout dépend de la valeur des spécialistes."
- 1 "Ça dépend des cas."
- 1 "Nous avons notre propre centre de recherche et nous pouvons aussi demander l'aide du centre des recherches en papeterie, le PPRIC et même faire appel aux professeurs de l'université (UQTR). "

Commentaire:

Il est très difficile de vendre un produit avant qu'il soit fabriqué et que l'on en connaisse réellement les principales qualités. Dans un sens, c'est ce que nous avons essayé de faire en parlant de l'aide que pourrait apporter aux industries papetières un groupe de spécialistes hypothétique. C'est encore surprenant de voir 36 usines répondre oui à la question 2.

Actuellement, au Québec, les industries demandent souvent, on peut dire régulièrement, l'aide de spécialistes de différentes disciplines appelés consultants, et ce, à grands frais (\$400.00 par jour). En France, en Suède et en Finlande, on fera plutôt appel aux spécialistes de l'enseignement papetier. Ici, un mouvement semblable s'amorcerait certainement si les mêmes propositions étaient offertes aux industries.

3e Question

Seriez-vous consentants à ce que certains de vos spécialistes soient consultés par ceux du centre sur des problèmes donnés? Oui (47) , Non (5). Total: 52

Remarques:

- 2 "Non si on a des secrets de fabrication à protéger."
- 1 "Ce serait un complément aux échanges de services."

Commentaire:

La 3e question fait à peu près l'unanimité. 5 usines seulement sont réticentes, craignant pour leurs secrets de fabrication et de commercialisation: clients, projets de vente, etc.

4e Question

Seriez-vous consentants à ce que de vos spécialistes participent à des recherches pour le centre?
 Oui (33) , Non (17). Total: 50

Remarques:

- 1 "En autant que leur travail à l'usine passe en premier."
- 1 "Chaque cas devrait être discuté avec les autorités de l'usine où travaille le spécialiste demandé."
- 5 "C'est une question de possibilité tant au point de vue du personnel (nombre et qualifications) que du temps dont chaque spécialiste peut disposer."

Commentaire:

Près des 2/3 des interviewés ont répondu oui à cette question parce qu'ils avaient accepté globalement le 2e volet, mais ils ne semblent pas des plus intéressés par la question elle-même, prise ~~si~~ séparément. Cette remarque est valable pour la 5e question aussi.

5e Question

Globalement, croyez-vous à un service de dépannage organisé par le centre? Oui (31) , Non (18).
 Total: 49

Remarques:

- 1 "Il va s'écouler bien des années avant que l'école soit en mesure de rendre ces services."
- 1 "Pas comme service de dépannage organisé, mais pourrait aider dans certains cas."
- 1 "Tout dépendrait des compétences du centre spécialisé."

1 "Cette proposition ne serait pas pratique."

1 "Nous avons notre propre centre de recherche."

Commentaire:

La question suppose un service de dépannage organisé. 4 interviewés n'ont pas répondu à cette question; 18 ont dit non, et les 31 qui ont répondu oui, pour la plupart, n'acceptent pas l'idée telle quelle mais la rattachent à la question 2.

3e VOLET: LE ROLE DU CEGEP DE TROIS-RIVIERES FACE A L'INFORMATION QU'IL POURRAIT RECUEILLIR, CLASSER, TRAITER, ETC., ET REDISTRIBUER EN MILIEU PAPETIER.

1re Question

Croiriez-vous utile que le centre publie régulièrement une feuille d'information qui serait distribuée dans les usines? Oui (51), Non (2). Total: 53

Commentaire:

Le centre devrait avoir sa feuille d'information. Les personnes interrogées ont donné spontanément une réponse affirmative à cette question (51 sur 55) comme si la publication d'une telle feuille était tout à fait normale, comme allant de soi. Elle serait un moyen excellent, même indispensable, de créer et de maintenir des contacts fructueux école/industrie.

2e Question

Si oui, d'après vous que devrait contenir cette feuille? Total: 49

Ce que devrait contenir cette feuille? 49 usines ont exprimé leurs idées à ce sujet. On peut condenser toutes ces suggestions et les résumer comme ceci:

- a) Ce qui concerne les élèves réguliers du DEC en Technologie du papier.

- Programme, cours...
 - Sujets de travaux, de recherches...
 - Résultats de ces travaux, de ces recherches...
 - Toute autre activité scolaire et parascolaire.
- b) Ce qui concerne les employés des usines à papier (Education des adultes).
- Services offerts ...
 - Cours...
 - Toute nouvelle qui concerne le centre spécialisé et qui est susceptible d'intéresser les employés des usines à papier.
- c) Ce qui concerne l'industrie papetière.
- Nouveaux équipements...
 - Nouvelles techniques...
 - Nouveaux procédés...
 - Conseils techniques...
 - Solutions de problèmes, dépannage.
 - Résumé de certains articles publiés dans les revues papetières...
 - Résultats des recherches des spécialistes du centre en autant que ces résultats sont du domaine public.
 - Toute information utile aux papetiers.

Plusieurs personnes ont insisté pour que ce bulletin ne contienne pas d'annonces ni d'informations intéressées, de vendeurs.

3e Question

Le Papetier est déjà répandu dans les usines et ailleurs, serait-ce une bonne idée que le centre ait régulièrement sa page ou ses pages dans ce journal, et ce afin d'éviter la réorganisation complète d'une publication et de sa distribution? Oui (49) , Non (4).

Total: 53

Commentaire:

La plupart des personnes interviewées (49 sur 55) sont d'avis que cette publication pourrait être en somme une addition au journal *Le Papetier*, et ce, par esprit d'économie. Cependant, quelques-unes de ces personnes s'y opposent disant que le bulletin perdrait beaucoup de son intérêt, qu'il serait attaché au sort du journal "*Le Papetier*, qu'il serait mieux indépendant, mais que le centre pourrait avoir quand même une petite rubrique dans "*Le Papetier*."

4e Question

Il est difficile pour chaque usine de conserver d'année en année les publications papetières comme *Pulp & Paper Magazine*, *Forêt Conservation*, *Forêt et Papier*, etc. Si le centre montait une bibliothèque d'information dont les titres des articles seraient sur ordinateur de façon à ce que l'on puisse les trouver facilement et rapidement, croyez-vous qu'il y aurait assez de demandes de la part des usines pour motiver l'organisation d'une telle bibliothèque et aussi d'une filmathèque. Oui (28) , Non (23). Total: 51

Commentaire:

Voilà une question qui est loin d'avoir fait l'unanimité comme les 3 premières; 28 pour, 23 contre.

Voici les arguments des personnes qui sont contre:

- Entreprise coûteuse à organiser et à maintenir.
- Ce serait une duplication du service de renseignements du *Pulp & Paper Research Institute of Canada*.

5e Question

Beaucoup de publications sont en anglais et de plus en plus le nombre de personnes bilingues diminue

parmi nos employés. D'autre part, il se fait beaucoup de traductions ici et là, croyez-vous qu'il y aurait avantage à ce que le centre ait un bureau qui recueillerait ces traductions, jugerait de leur valeur, les classerait et les distribuerait selon les demandes? Oui (38) , Non (15). Total: 53

Commentaire:

Près de 70% de ceux qui ont été interrogés sont en faveur d'un tel bureau. Cette proposition a été faite dans le but de rendre accessibles à plus de gens un nombre intéressant de traductions, et d'éviter la duplication. Certains ouvrages considérables ont été traduits par trois traducteurs travaillant chacun de son côté sans savoir ce que faisaient les autres. On traduit au Québec des travaux déjà traduits en France, etc.

6e Question

Croyez-vous que certaines traductions pourraient être faites par ce bureau ou à sa demande? Oui (39) , Non (10). Total: 49

Cette question est un corollaire de la précédente. Toutefois, elle a suscité quelques remarques.

Remarques:

- 2 "Notre compagnie a son bureau de traduction."
- 1 "Valable dans certains cas particuliers."
- 1 "Il y aurait beaucoup trop de demandes."

Commentaire:

Il n'est pas question ici d'un bureau de traduction comme ceux de certaines compagnies, mais dans certaines circonstances, il serait très utile qu'un article soit traduit à l'initiative des spécialistes

du centre et distribué dans les usines.

7e Question

Globalement, croyez-vous que les usines manquent d'information? Oui (35) , Non (18). Total: 53

Remarques:

- 1 "On pourrait en avoir plus et ce qui existe est difficile à trouver."
- 2 "Elle existe mais elle est difficile à trouver."
- 1 "Beaucoup d'articles sont écrits par des savants, des chercheurs; ils n'intéressent pas les hommes pratiques, qui n'y comprennent pas grand-chose d'ailleurs."
- 1 "On manque d'informations en français."
- 1 "L'information est éparpillée un peu partout et noyée dans un fatras d'annonces."

Commentaire:

Un bon nombre d'entreprises n'ont pas de politique bien établie touchant la conservation et le classement des pièces et objets ayant une valeur historique, des données statistiques et de l'information papetière en général. Un employé ramasse et classe et son successeur jette à la poubelle.

L'information en français manque. Les cadres des usines à papier sont bilingues dit-on. Il y a bilingue et bilingue. On peut être capable de parler un certain anglais, de remplir des formules dans cette langue et éprouver de la difficulté à comprendre parfaitement le sens d'un article sur un sujet technique. Les traducteurs en savent quelque chose. Ils doivent souvent téléphoner à 3 ou 4 papetiers dits bilingues pour obtenir des éclaircissements afin de comprendre

très bien le sens d'une expression, d'une phrase contenue dans un article anglais qu'ils ont à traduire.

8e Question

Cröyez-vous que certains séminaires pourraient être préparés par les spécialistes du centre, aidés des gens de l'industrie et tenus à Trois-Rivières ou ailleurs. Total: 49

Cette question a rallié pratiquement tous les suffrages, mais elle a aussi suscité quelques remarques:

Remarques:

- 1 "En autant que ces séminaires traitent de sujets pratiques."
- 2 "Oui, mais en collaboration avec le Comité d'éducation de la Canadian Pulp & Paper Association."
- 1 "Que ces séminaires soient régionaux."
- 1 "L'UQTR en donne, la CPPA également et plusieurs séminaires sont au programme de la convention annuelle et de la conférence d'été."

Commentaire:

Il ne faudrait pas parler des séminaires de la convention annuelle et des autres du même genre qui sont suivis par un groupe relativement petit de privilégiés. A ces réunions, les vendeurs sont rois, et l'on donne aux activités sociales une très grande importance. On parle ici de séminaires destinés aux techniciens et autres papetiers qui désirent augmenter leur bagage de connaissances en science papetière.

III Conclusion

Dans le but de mener à bien ce projet, nous avons dérangé beaucoup de monde. Comme nous le disions au début, les gens des usines nous ont très bien reçus. Nous étions sincères dans nos exposés et ils nous ont crus.

Suite à cette démarche du CEGEP de Trois-Rivières, les papetiers s'attendent d'abord à ce que l'on fasse quelque chose, et ensuite, à quelque chose de bien, dans le sens du projet qui leur a été soumis. Ils ont pris au sérieux le 2e paragraphe de la page 3 du document B ci-annexé.

Les papetiers ne sont pas des théoriciens mais des gens pragmatiques dans le bon sens du terme, habitués qu'ils sont aux réalisations concrètes. Les questions qui les ont intéressés davantage sont celles pouvant être réalisées dans un délai raisonnable et dont les bénéfices suivraient de près leur réalisation. Ce ne sont pas nécessairement celles qui ont fait d'emblée l'unanimité, et cela semble contradictoire à première vue. Mais à bien y penser, ce n'est pas illogique: tous les contribuables, au sujet d'un édifice public, peuvent être d'avis de peindre la porte en blanc, mais, en soi, cela n'est pas très important. Les questions les plus importantes sont celles qui contiennent l'essentiel des projets. Sur ce point, les papetiers ont été bon juges. Voici ces questions:

1er Volet: les 3e, 4e, 5e, 6e et 8e; ces deux dernières prises globalement;

2e Volet: la 1re;

3e Volet: les 1re, 2e et 3e; prises globalement.

La réalisation du projet, du moins l'amorce d'une réalisation, demanderait:

1^o L'étude de la 3e question du 1er volet par les autorités du CEGEP;

- 2° L'embauche d'un spécialiste pour l'élaboration du cours de papeterie par correspondance (question 4, 1er volet);
- 3° L'embauche de deux spécialistes qui formeraient la base de l'équipe volante (question 5, 6 et 8, 1er volet);
- 4° Un professeur des cours réguliers serait responsable de la banque des projets de recherche (question 1 du 2e volet).
- 5° Les 3 spécialistes embauchés verraient à étudier et réaliser progressivement les suggestions contenues dans les 3 premières questions du 3e volet.

Laurent Gobeil

Laurent Gobeil

ACTIVITES DE RECHERCHE DECENTRALISEESSEP - DGEA1. INFORMATIONS GENERALES:1.1 TITRE DU PROJET:

L'INDUSTRIE PAPETIERE AU QUEBEC ET LE SERVICE DE
L'EDUCATION DES ADULTES DU CEGEP DE TROIS RIVIERES

1.2 CARACTERE DU PROJET:RECHERCHE ETUDE ANALYSE DEVELOPPEMENT 1.3 DUREE PREVUE:NOMBRE DE MOIS: 9 mois ECHEANCE: fin juillet 19801.4 MODALITE DE REALISATION:RESSOURCES INTERNES: PAR CONTRAT: MIXTE: 1.5 NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME:Cégep de Trois-Rivières3500 De CourvalTrois-Rivières1.6 RESPONSABLE DU PROJET:NOM: André Beaubien,TITRE: DirecteurService de l'éducation
des adultes1.7 REALISATEUR DU PROJET:NOM: Laurent GobeilTITRE: Responsable de la forma-
tion professionnelle à
la Consolidated Bathurst

2. DESCRIPTION DU PROJET:

2.1 PROBLEMATIQUE DU PROJET:

Le Cégep de Trois-Rivières est le seul de la Province de Québec habilité à fournir des apprentissages en Technologie du papier.

Antérieurement au Cégep, l'Institut de papeterie avait le temps et le personnel disponible pour répondre au perfectionnement de l'industrie et de son côté l'industrie s'impliquait dans le progrès de la papeterie.

Avec l'avènement des cégeps les ressources humaines se sont dispersées, les contacts avec l'industrie sont disparus et nous ne répondons plus aux attentes de cette même industrie, particulièrement à l'éducation des adultes.

(voir suite en annexe.)

2.2 PERTINENCE DU PROJET POUR L'ORGANISME:

Nous assurons un programme provincial, la technologie du papier. Or, jusqu'à maintenant le cégep ne semble pas exister pour cette industrie.

Nous immobilisons une certaine quantité d'équipement qui pourrait facilement être mis au service de ces entreprises. Nous sommes animés d'une bonne volonté incontestable. Mais, si l'industrie ne collabore pas étroitement, les moyens dont nous disposons et les bonnes dispositions qui nous animent, serviront peu ou pas.

Enfin, certaines circonstances particulières, dont, un renouveau au niveau du personnel de la technologie du papier, militent en faveur de cette étude.

2.3 OBJECTIFS VISES:

A la fin de ce projet d'étude nous pourrions vérifier les hypothèses suivantes:

1. Le rôle du Cégep de Trois-Rivières face à la recherche, à la formation et au perfectionnement en Technologie du papier dépassant le cadre de l'enseignement régulier;
2. L'industrie papetière du Québec a des attentes face au Cégep de Trois-Rivières en termes de recherche, de formation et de perfectionnement à l'éducation des adultes.
3. Pour atteindre ce rôle plus globalement le Service de l'Education des adultes du Cégep de Trois-Rivières doit disposer en technologie du papier d'une infra-structure regroupant les trois volets complémentaires: formation-

(voir suite en annexe)

2.4 RETOMBEES PREVUES:

- A. Sensibilisation des instances concernées:
Industrie du papier
Cégep de Trois-Rivières et son département de
technologie du papier
Le comité consultatif.
- B. Animation interne:
"Place à l'adulte au Cégep de Trois-Rivières"
- C. Promotion du service auprès des industries.
- D. Possibilités de développement organisationnel.

2.5 DESTINATAIRE (S) SPECIFIQUE (S):

Industries des pâtes et papier.

2.6 METHODOLOGIE ENVISAGEE:

- A. Questionnaire formel destiné à chaque industrie:
 - élaboration
 - distribution
 - collection
 - dépouillement
 - analyse
- B. Entrevues semi-structurées (échantillonnage d'in-
dustries: plus 50%):

(voir suite en annexe)

2.7 PLAN DE TRAVAIL (principales étapes):

(voir annexe)

2.8 RESSOURCES TOTALES ENGAGEES:

<u>HUMAINES:</u>	<u>H/ANNEE</u>	<u>QUALIFICATIONS</u>
Laurent Gobeil	<u>3 mois temps plein</u>	Spécialiste en formation professionnelle industrielle
2	<u>9 mois</u>	Spécialiste de la recherche.

2.9 FINANCIERES:

Salaires	<u>\$8,000.00</u>
Bénéfices marginaux	<u>voir salaires</u>
Autres	<u>\$1,000 frais divers</u> <u>\$3,000 frais de voyage</u>

SOURCES DE FINANCEMENT PREVUES:

Organisme _____, Cégep de Trois-Rivières

DGEA _____ X

AUTRE (spécifier) _____

Signature du responsable du projet

2.1 PROBLEMATIQUE DU PROJET: (suite)

Conséquemment le cégep se retrouve avec un certain nombre d'équipements qu'il ne peut plus mettre à disposition des entreprises pour assurer le perfectionnement de leurs main d'oeuvre.

Le Cégep ainsi n'assure que l'éducation régulière, donc qu'une partie de sa mission collégiale, ce qui force l'industrie à faire appel à des organismes privés pour assurer ses besoins de formation ou à assurer elle-même la formation de ses employés.

Même consulté lorsque c'est le cas par l'industrie, le Cégep de Trois-Rivières n'est pas préparé à répondre adéquatement et dans des délais raisonnables à des besoins même élémentaires de formation.

2.3 OBJECTIFS VISES: (suite)

information-aide technique, et d'une structure administrative quasi autonome permettant de répondre adéquatement et dans délais minimums à la demande.

2.6 METHODOLOGIE ENVISAGEE: (suite)

- élaboration
- passation
- analyse

C. Rapport synthèse.

2.7 PLAN DE TRAVAIL (Principales étapes):

Janvier 80: - élaboration du questionnaire formel.
- élaboration du schéma de l'entrevue semi-structurée.

Février 80: Distribution et collection du questionnaire formel.

Février 80 Passation des entrevue semi-structurées.
à
Juin 80:

Mars 80: Dépouillement des questionnaires formels.

Juillet et
août 80: Analyse des données et rapport synthèse.

TEXTE GUIDE POUR LES ENTREVUES SEMI-STRUCTUREES ET LE
QUESTIONNAIRE.

C'est au nom du CEGEP de Trois-Rivières, Technologie du papier, et plus spécialement au nom du Service de l'éducation des adultes de ce même CEGEP que nous vous avons demandé cette entrevue. Nous vous remercions d'avoir bien voulu acquiescer à notre demande. Nous avons absolument besoin des gens de l'industrie pour planifier et réaliser les projets que nous allons vous expliquer.

Vous savez sans doute que l'Ecole de Papeterie de Trois-Rivières aura bientôt 57 ans d'existence. Près de 800 gradués ont été formés dans cette institution et ont exercé par la suite leur profession dans les différentes usines de la province.

Depuis sa fondation, cette école a porté différents noms et fut sous la responsabilité de différents services et ministères du gouvernement. Aujourd'hui, elle est devenue une discipline du CEGEP de Trois-Rivières, appelée Technologie du papier, programme 232.

Lorsque l'Ecole de Papeterie fut fondée, nous étions à un tournant important de notre industrie forestière et papetière: la période de l'exploitation de nos forêts de pins et des autres grands arbres destinés à l'exportation approchait de sa fin et le bois des essences plus petites, depuis quelque temps déjà, remplaçait le chiffon comme source de cellulose. Cette transformation du bois en pâte et en papier exigeait des techniques nouvelles encore peu connues des papetiers; le rendement de nos usines n'était

pas très élevé. L'Ecole de Papeterie répondait donc à un besoin urgent d'hommes compétents. Elle a été fondée et s'est développée proche de l'industrie et loin des influences qui gouvernaient les universités, les séminaires et les autres écoles conventionnelles. Elle avait ses coudées franches et son esprit particulier. Elle prenait le temps et avait le personnel disponible pour répondre aux besoins de l'industrie et, de son côté, l'industrie, consciente de l'aide que l'Ecole pouvait lui apporter, s'impliquait dans la programmation de ses matières d'enseignement et des sujets de recherches qui s'y poursuivaient. Elle était l'école des papetiers: les ouvriers des usines qui y suivaient des cours étaient presque aussi nombreux que les élèves réguliers.

Jusqu'à un certain point, l'histoire se répète, nous vivons depuis quelques années déjà un autre moment important de notre industrie papetière: la transformation de nos usines vieillissantes en usines modernes. Jusqu'à ces dernières années, les usines devaient leur existence à l'application des principes de la mécanique industrielle et de l'électricité. Maintenant, nous sommes à l'ère de l'électronique, de la cybernétique et de l'ordinateur. Nos papeteries ne peuvent rester en marge de ce progrès sans voir le décalage qui les séparerait des autres sphères de l'industrie moderne augmenter de jour en jour jusqu'à ce qu'elles deviennent non rentables et soient forcées de fermer leurs portes.

Nos gouvernants sont bien conscients de ces réalités, d'où l'entente Canada-Québec en ce qui a trait au programme de modernisation des usines de pâtes et papiers du Québec.

Nos chefs d'entreprises ne sont pas moins conscients des besoins de leur industrie. Plusieurs compagnies ont déjà investi des millions de dollars pour moderniser leurs usines, et d'autres préparent des programmes très élaborés dans ce sens.

Il est évident que l'enseignement des Techniques du papier doit y aller de l'avant lui aussi et qu'il est temps pour cette discipline du CEGEP de Trois-Rivières de faire le point, de réorienter son enseignement, de changer considérablement ses méthodes de transmettre le savoir, d'élargir son champ d'action et peut-être de devenir un centre spécialisé qui aurait un statut spécial tout en étant intégré à part entière au CEGEP, statut qui lui donnerait la marge d'autonomie nécessaire à la réalisation de sa mission propre.

Pour ce qui est du programme d'enseignement des Techniques du papier aux élèves réguliers du CEGEP, les ajustements seront relativement faciles à faire, mais, pour ce qui est de l'enseignement aux adultes, c'est-à-dire, aux employés des usines à papier, tout est à refaire, car cet enseignement est pratiquement inexistant aujourd'hui. Avec l'avènement des CEGEP, les ressources humaines se sont dispersées, les contacts de l'école avec l'industrie sont devenus sporadiques et l'école ne semble plus répondre adéquatement aux attentes de l'industrie. Vous devinez tout de suite que ce programme de relance va demander beaucoup d'efforts et de recherches.

Mais il est certain que l'école ne peut pas faire ces changements en vase clos, en ignorant l'industrie: l'école

est au service de notre société dont l'industrie fait partie intégrante; elle n'existe pas pour elle-même. Elle doit être à l'écoute de l'industrie afin que ses réalisations soient pertinentes, c'est-à-dire, collées aux réalités d'aujourd'hui.

Le but de cette rencontre est donc de discuter de toutes ces choses dont nous venons de parler, de sonder les opinions des gens de l'industrie sur ces sujets et de noter leurs suggestions. Nous prendrons la liberté de poser des questions précises, et soyez assurés que vos réponses seront prises en considération.

(Avant de continuer et pour dissiper toute ambiguïté: cet exposé n'est pas une approche pour finalement demander de l'argent aux compagnies. Non! Au Québec, l'enseignement de la Technologie du papier est entièrement financé par le Ministère de l'Education, comme les autres matières de l'enseignement des CEGEP).

Ceci dit, revenons à notre sujet.

Il y a quelque temps, le Comité consultatif des techniques du papier du CEGEP de Trois-Rivières, appelé Comité des Pâtes et Papiers, a préparé un long questionnaire en vue de déterminer si le programme de formation en Technologie du papier, tel qu'il est actuellement, correspond encore aux exigences du milieu industriel. Les autorités des usines à papier ont répondu avec empressement aux questions posées. Nous ne reviendrons donc pas sur les sujets qui ont fait l'objet de ce questionnaire.

Nous étudierons trois autres volets du projet de relance, trois volets qui dépassent le cadre de l'enseignement régulier:

1er Le rôle du CEGEP de Trois-Rivières face à la formation des cadres, des techniciens et des ouvriers des usines de pâtes et papiers et des industries connexes.

2e Le rôle du CEGEP de Trois-Rivières face aux recherches appliquées sur les pâtes et papiers, et sur l'aide technique que le CEGEP pourrait apporter aux gens de l'industrie papetière.

3e Le rôle du CEGEP de Trois-Rivières face à l'information qu'il pourrait recueillir, classer, traiter, etc., et redistribuer en milieu papetier.

QUESTIONS | SUR CES TROIS VOLETS

Nous supposons que la Technologie du papier du CEGEP, devenue centre spécialisé, possède une équipe de professeurs et de techniciens compétents capables de répondre à tous les besoins de l'industrie.

1er Volet

1ère Q. Si l'école organisait et donnait régulièrement des cours utiles aux papetiers à Trois-Rivières, pour les gens des usines en dehors de la région trifluvienne, l'éloignement serait-il un obstacle? ordinaire majeur ou insurmontable pratiquement - Remarques - 1V, 1Q.

2e Q. Le fait d'avoir une école possédant une telle équipe et l'outillage spécialisé serait-il une raison suffisante pour motiver l'organisation d'un système de transport adéquat afin de permettre aux employés du lac St-Jean, des environs de Québec, des Can-

tons de l'Est, etc., de suivre des cours de fin de semaine ou autres? Oui , Non , - Remarques 1V., 2Q.

3e Q. Pour les mêmes raisons, croyez-vous que ce serait une bonne idée si l'école offrait des facilités de pension afin que les ouvriers de l'extérieur puissent suivre des cours de quelques jours, d'une semaine, et plus? Oui , Non , - Remarques - 1V., 3Q.

4e Q. Que pensez-vous de cours par correspondance pour vos employés, cours qui seraient préparés et les devoirs corrigés par les spécialistes de l'école? Excellent Bon Passable - Remarques - 1V., 4Q.

5e Q. Que pensez-vous de cours avec tous les textes et le matériel audio visuel qui seraient préparés par les spécialistes de l'école et mis à la disposition des formateurs des usines? Excellent , bon , ordinaire - Remarques 1V., 5Q.

6e Q. Serait-il plus facile et plus avantageux de déplacer les professeurs plutôt que les étudiants? Certainement , Peut-être , Non - Remarques 1V., 6Q.

7e Q. Dans ce cas (6e Q.), le manque d'équipement pourrait-il être adéquatement remplacé par l'outillage de votre usine? Oui , Jusqu'à un certain point , Non , - Remarques 1V., 7Q.

- 8e Q. Que pensez-vous de l'idée de fournir aux professeurs une fourgonnette aménagée spécialement pour transporter l'équipement didactique et la documentation, à la façon de certains corps de métier? Excellente idée , Ce serait une bonne chose , Je ne vois pas d'avantage - Remarques 1V., 8e Q.
- 9e Q. Dans ce cas , votre usine serait-elle en mesure de fournir facilement un local approprié où se donnerait l'enseignement? Oui , Non - Remarques 1V., 9Q.
- 10e Q. Que pensez-vous d'une voiture plus considérable, une roulotte autonome, munie de tout l'équipement didactique et meublée, qui pourrait servir de classe pour 10 à 20 élèves? Excellente idée , Bonne idée , Je ne vois pas d'avantage - Remarques 1V., 10Q.
- 11e Q. Vous opposeriez-vous à ce que des employés d'autres usines (appartenant à d'autres compagnies) suivent des cours chez vous en même temps que vos employés? Oui , Non , a certaines conditions - Remarques 1V., 11Q.
- 12e Q. Vous opposeriez-vous à ce que de vos employés suivent des cours dans une autre usine (appartenant à une autre compagnie)? Oui , Non - Remarques 1V., 12Q.
- 13e Q. Si des employés d'autres usines suivaient des cours avec les vôtres vous opposeriez-vous à ce que profes-

seurs et élèves visitent votre usine pour voir sur place comment la théorie est appliquée? Oui , Non , - Remarques 1V., 13Q.

14e Q. Craignez-vous l'espionnage industriel? C'est possible , Non - Remarques 1V., 14Q.

15e Q. Lorsqu'un cours serait suivi par des employés de plusieurs usines appartenant à des compagnies différentes, serait-il plus avantageux que ces cours soient donnés dans une salle en dehors de l'usine, du CEGEP régional par exemple. Oui ; Je n'en vois pas la nécessité - Remarques 1V., 15Q.

16e Q. Vous opposeriez-vous à ce que des professeurs du centre spécialisé fassent des stages de perfectionnement dans votre usine? Oui , Non - Remarques 1V., 16Q.

17e Q. Consentiriez-vous de bonne grâce à ce que de vos spécialistes donnent certains cours ou conférences aux élèves réguliers des techniques du papier...? Oui , Non , aux employés des autres usines (d'autres compagnies) via le centre spécialisé Oui , Non - Remarques 1V., 17Q.

18e Q. En admettant qu'il sera toujours nécessaire pour une usine d'avoir son ou ses formateurs attitrés, si le centre spécialisé offrait un service efficace, seriez-vous d'avis que ce service:

a) Serait une économie pour les compagnies, certains cours seraient préparés pour toutes les usines

et ne demanderaient que quelques modifications pour chaque usine. Oui , Non - Remarques 1V., 18Qa

b) soulagerait le formateur d'un certain nombre de cours et lui donnerait ainsi plus de temps pour des tâches et autres études que lui seul peut faire. Oui , Non - Remarques 1V., 18Qb

19e Q. Croyez-vous que le centre pourrait donner des cours utiles à vos formateurs? Oui , Non - Remarques 1V., 19Q.

20e Q. Il est admis que le personnel des usines à papier comme celui des usines des autres industries ont besoin de formation. Mais ces besoins sont souvent difficiles à cerner d'une façon assez précise pour y apporter des correctifs appropriés. D'après vous, une des premières tâches des spécialistes du centre ne serait-elle pas de chercher les meilleures méthodes pour déceler les besoins de formation du personnel? Oui , Non - Remarques 1V., 20Q.

21e Q. Globalement, est-ce que le centre spécialisé de la Technologie du papier pourrait faire quelque chose de valable pour la formation de vos employés? Très valable , Ce serait une amélioration , La peine en emporterait les profits . - Remarques 1V., 21Q.

2e Volet

Dans les usines, des problèmes techniques surgissent continuellement, problèmes qui demandent des solutions.

- 1ère Q. Consentiriez-vous à confier certaines recherches aux spécialistes du centre, recherches qui se feraient dans les laboratoires et des ateliers du centre ou dans ceux de votre usine? Oui , Non , Remarques 2V., 1Q.
- 2e Q. Lorsqu'un problème technique sérieux se poserait, feriez-vous appel aux spécialistes du centre, en leur demandant de visiter votre usine et d'étudier la situation? Oui , Non , - Remarques 2V., 2Q.
- 3e Q. Seriez-vous consentants à ce que certains de vos spécialistes soient consultés par ceux du centre sur des problèmes donnés? Oui , Non , - Remarques 2V., 3Q.
- 4e Q. Seriez-vous consentants à ce que de vos spécialistes participent à des recherches pour le centre? Oui , Non - Remarques 2V., 4Q.
- 5e Q. Globalement, croyez-vous à un service de dépannage organisé par le centre? Oui , Non - Remarques 2V., 5Q.

3e Volet

- 1ère Q. Croiriez-vous utile que le centre publie réguliè-

rement une feuille d'information qui serait distribuée dans les usines? Oui , Non - Remarques 3V., 1Q.

- 2e Q. Si oui, d'après vous que devrait contenir cette feuille?
- 3e Q. Le Papetier est déjà répandu dans les usines et ailleurs, serait-ce une bonne idée que le centre ait régulièrement sa page ou ses pages dans ce journal, et ce afin d'éviter la réorganisation complète d'une publication et de sa distribution Oui , Non - Remarques 3V., 3Q.
- 4e Q. Il est difficile pour chaque usine de conserver d'année en année les publications papetières comme Pulp & Paper Magazine, Forêt Conservation, Forêt et Papier, etc. Si le centre montait une bibliothèque d'information dont les titres des articles seraient sur ordinateur de façon à ce que l'on puisse les trouver facilement et rapidement, croyez-vous qu'il y aurait assez de demandes de la part des usines pour motiver l'organisation d'une telle bibliothèque et aussi d'une filmathèque. Oui , Non - Remarques 3V., 4Q.
- 5e Q. Beaucoup de publications sont en anglais et de plus en plus le nombre de personnes bilingues diminue parmi nos employés. D'autre part, il se fait beaucoup de traductions ici et là, croyez-vous qu'il y aurait avantage à ce que le centre ait un bureau

qui recueillerait ces traductions, jugerait de leur valeur, les classerait et les distribuerait selon les demandes? Oui , Non - Remarques 3V., 5Q.

6e Q. Croyez-vous que certaines traductions pourraient être faites par ce bureau ou à sa demande? Oui , Non - Remarques 3V., 6Q.

7e Q. Globalement, croyez-vous que les usines manquent d'informations? Oui , Non - Remarques 3V., 7Q.

8e Q. Croyez-vous que certains séminaires pourraient être préparés par les spécialistes du centre, aidés des gens de l'industrie et tenus à Trois-Rivières ou ailleurs.

R E P O

En octobre dernier la Direction générale de l'éducation des adultes invitait les collèges à participer à une opération visant à inventorier les besoins en éducation populaire.

Ce projet baptisé REPO (Réalisation en Education Populaire) avait pour but:

1. de faire l'inventaire des expériences;
2. d'échanger sur les conceptions et les orientations de l'éducation populaire dans les Cégeps;
3. d'explorer des pistes particulières mises à jour par les résultats de l'inventaire.

Nous vous présentons dans ce numéro le résultat de cette recherche qui nous permettra probablement une plus grande ouverture sur le milieu.

ANDRE BEAUBIEN,
RESPONSABLE.

RAPPORT
D'UNE
RECHERCHE
EN
EDUCATION POPULAIRE

POUR LES CEGEPS DE:
TROIS-RIVIERES
JOLIETTE
SHAWINIGAN
STÉ-THERESE
SAINT-JEROME

AVRIL ' 80

EFFECTUEE PAR:

DIANE JOBIN

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos	4
Introduction	5
Démarche de l'étude	6
Méthodologie	9
Partie I - Caractéristiques des organismes	13
.Composition	13
.Clientèle	16
.Les objectifs	17
.Activités	19
.Conclusion	21
Partie II- Les besoins	24
.D'ordre matériel	28
.D'ordre non-matériel	28
.Information	29
.Communication	33
Conclusion	36
Bibliographie	38
Annexe	40

LISTE DES TABLEAUX

Graphique no I:	Nombre de membres des organismes étudiés	14
Tableau no I:	Type de clientèle des organismes par région	15
Graphique no II:	Buts poursuivis par les organismes étudiés	17
Tableau no II:	Fonction des organismes par zone d'analyse	18
Graphique no III:	Pourcentage des organismes demeurant à moins de 10 milles, distribution des fréquences par zone d'analyse	22
Tableau no III:	Pourcentage des groupes intéressés à utiliser des services non-matériel	26
Tableau no IV:	Pourcentage des groupes intéressés à utiliser des services d'ordre matériel	27
Tableau no V:	Pourcentage des groupes non-informés	30
Graphique no IV:	Pourcentage des groupes informés des activités socio-culturelles par zone d'analyse	31
Graphique no V:	Pourcentage des groupes informés des programmes de formation sur mesure par zone d'analyse	31
Graphique no VI:	Pourcentage des groupes informés des programmes d'études par région	31
Graphique no VII:	Pourcentage des groupes souhaitant des programmes de formation sur mesure par zone d'analyse	32
Graphique no VIII:	Pourcentage des groupes souhaitant rencontrer un représentant du S.E.A. par zone d'analyse	33

AVANT-PROPOS

La présente étude a débuté à la mi-octobre '80. Elle a été mise sur pied par Messieurs André Beaubien, Marcel Savaria, Marcel Leblanc, Alain Marginean et Gilles Matteau, représentants du Service de l'Éducation aux Adultes des CEGEPS de Trois-Rivières, St-Jérôme, Joliette, Ste-Thérèse et Shawinigan.

Je tiens à remercier ces personnes pour leur collaboration.

INTRODUCTION

Cette étude qui se veut explorative, s'inscrit dans le cadre de l'opération REPO (recherche en éducation populaire dans les CEGEP). Elle a été initiée par les cinq représentants du Service de l'Éducation aux Adultes des collèges de Joliette, Lionel Groulx, Shawinigan, Trois-Rivières et St-Jérôme.

Un fait est commun à ces régions, à savoir que chaque CEGEP reçoit des demandes de services de la part de divers organismes. Ces demandes sont exprimées de façon sporadique et n'ont jamais été recensées. Il s'avérerait nécessaire de préciser la nature, la composition et la fonction de ces groupes et de décrire leurs demandes afin d'évaluer l'utilité d'offrir des services à cette clientèle potentielle.

Les objectifs de cette étude sont:

- . préciser les composantes nécessaires à l'élaboration d'une politique d'ouverture sur le milieu;
- . préciser le rôle des intervenants du Service de l'Éducation aux Adultes, dans le développement communautaire régional;
- . prendre connaissance des objectifs ou des raisons d'être des différents groupes étudiés.

DEMARCHE DE L'ETUDE

ORIENTATION

La première étape a été de consulter quelques documents relatifs à notre objet d'étude, les organismes populaires. Par la suite, nous avons élaboré les hypothèses suivantes:

Hypothèse générale:

On suppose que les organismes indépendants ont des besoins spécifiques pour favoriser la réalisation de leurs objectifs et qu'ils sont favorables à l'idée d'utiliser les services offerts par le Service de l'Education aux Adultes du CEGEP de leur région.

Hypothèses secondaires:

On suppose que les groupes étudiés ont des besoins d'ordre matériel (équipement, locaux) pour subvenir à la réalisation de leurs objectifs et/ou l'extension de leur mouvement.

On suppose que les groupes étudiés ont des besoins d'ordre non-matériel (consultation, conférenciers, programme de formation, activités socio-culturelles) pour subvenir à la réalisation de leurs objectifs et/ou l'extension de leur mouvement.

On suppose que les organismes sont favorables à l'idée d'échanger et de collaborer avec un intervenant du Service de l'Education aux Adultes du Cegep de leur région.

On suppose que les groupes étudiés sont informés des services actuels offerts par le S.E.A. du CEGEP de leur région.

On suppose que les répondants de ces groupes ont une opinion favorable envers l'utilisation des services offerts par le S.E.A. du CEGEP de leur région.

Concepts:

Il sera entendu par

Organisme indépendant ou populaire:

tout groupe s'organisant et s'administrant lui-même sous certaines conditions et dans certaines limites.

Besoin spécifique:

une nécessité qui est propre à un groupe.

Utiliser:

l'intention de se servir de quelque chose ou de quelqu'un.

TABLEAU REPRESENTANT LA THEMATIQUE DE L'ENQUETE

<u>Caractéristiques</u> <u>du groupe</u>	<u>Besoins</u>	<u>Utile</u>
<ul style="list-style-type: none">. composition. clientèle. activités. objectifs	<p>D'ordre matériel</p> <ul style="list-style-type: none">. équipement. locaux <p>D'ordre non-matériel</p> <ul style="list-style-type: none">. consultation. conférenciers. programme d'études. activités socio-culturelles.	<ul style="list-style-type: none">. Aux Services de l'Education aux Adultes. . Aux organismes du milieu.

Méthodologie:

C'est par la méthode de l'enquête que nous avons planifié les informations nécessaires pour réaliser les objectifs de cette étude explorative et par la technique du questionnaire par correspondance pour recueillir les données.

Le questionnaire par correspondance a comme inconvénient principal de présenter un très faible taux de réponses pouvant être aussi bas que 10%, mais pour les fins de cette enquête, il possédait des avantages non négligeables tels que: standardisation immédiate des informations recueillies, traitement des données simplifiées, contrôle du temps requis pour la cueillette des données et accessibilité à la population totale des organismes ou mouvements des cinq milieux étudiés.

Par voie de questionnaire (voir annexe), nous nous sommes adressés aux comités représentant différents organismes indépendants. Cette clientèle cible est hétérogène. Elle se compose de professionnels, de non professionnels, de jeunes adultes, de personnes âgées, de travailleurs, de sans-emploi, d'hommes, de femmes.

Une lettre jointe au questionnaire recommandait au représentant de l'organisme de consulter, dans la mesure du possible, les membres de son groupe pour y répondre, ceci devant se faire dans les plus brefs délais. Une enveloppe affranchie était également fournie.

Inventaire:

Ne possédant pas au départ de liste complète relevant le nom des organismes indépendants des régions intéressées, nous avons procédé, dans un premier temps, à l'inventaire de ces organismes.

Pour chaque région, il n'existait pas, à notre connaissance, d'instrument adéquat qui nous permettait de procéder à un inventaire exhaustif des organismes populaires de ces milieux. Nous avons eu recours à des documents régionaux et les annuaires téléphoniques pour effectuer notre recensement.

Pour réaliser cet inventaire, il a été nécessaire d'établir des points de référence communs. Les organismes choisis devaient avoir les appellations suivantes: associations, société, coopérative, légion, conseil, club, comité, union, ordre. Les organismes devaient répondre à cette définition: tout groupe s'organisant et s'administrant lui-même sous certaines conditions et dans certaines limites.

Cet inventaire regroupe un total de 1,125 organismes dont: 250 pour la région de Trois-Rivières, 450 pour la région de St-Jérôme, 140 pour la région de Joliette, 180 pour la région de Ste-Thérèse et 125 pour la région de Shawinigan.

Dans le mois suivant l'envoi du questionnaire, nous avons reçu 142 réponses sur 1,125 organismes consultés soit, un taux de 13% seulement de répondants et un taux de 87% de non-répondants. La majorité des organismes consultés n'ont pas été intéressés aux services offerts par le Service de l'Education aux Adultes. Plusieurs facteurs peuvent justifier en partie ce faible taux de réponses: un délai trop court pour répondre, une mauvaise adresse, une absence ou un changement d'adresse du groupe, un questionnaire perçu trop long ou la dissolution de l'organisme. Une quinzaine de questionnaires reçus après la codification n'ont pas pu être analysés faute de temps pour reprendre le processus de codification.

Dans ce rapport, les données analysées ont été élaborées à partir du 13% des répondants et son contenu vise à fournir des informations pour une recherche ultérieure.

Traitement des données:

Pour le traitement des données, nous avons utilisé la méthode de programmation développée par le Service de l'Informatique du CEGEP de Trois-Rivières. Quoique ne fournissant pas un traitement élaboré des données, cette méthode s'est avérée nécessaire étant donné le temps disponible. L'analyse des données a été limitée à une description des marginales des informations recueillies.

PARTIE I

CARACTERISTIQUES DES ORGANISMES

Afin de prendre connaissance des objectifs ou des raisons d'être des différents groupes, onze questions ont été élaborées pour le préciser.

Voici les principaux points qu'il en ressort.

Notre population étudiée se disperse donc dans cinq régions au Québec et se compose de 142 mouvements ou associations dont la proportion pour chacune des régions se répartit comme suit:

18% = 25 organismes pour la région de Joliette.

23% = 32 organismes pour la région de Trois-Rivières.

27% = 38 organismes pour la région de St-Jérôme.

16% = 23 organismes pour la région de Shawinigan.

16% = 23 organismes pour la région de Ste-Thérèse.

Elle est formée principalement d'organismes variés, le seul regroupement le plus représenté étant celui de l'A.F.E.A.S. avec un pourcentage de 21%, alors que les autres sont des groupes de toutes sortes: comité de citoyens, chambre de commerce, club d'âge d'or, club optimiste, centre de loisirs, action communautaire.

COMPOSITION

Les membres composants ces organisations sont-ils nombreux ? A la question no 22: "Votre groupe est composé d'environ combien de membres ?"

60% affirment qu'ils regroupent moins de 200 personnes et 31% de ce pourcentage confirment qu'ils ont moins de 50 membres. Notre population représente dans la majorité des cas des regroupements de petites ou de moyennes tailles.

GRAPHIQUE NO I: Nombre de membres des organismes étudiés.

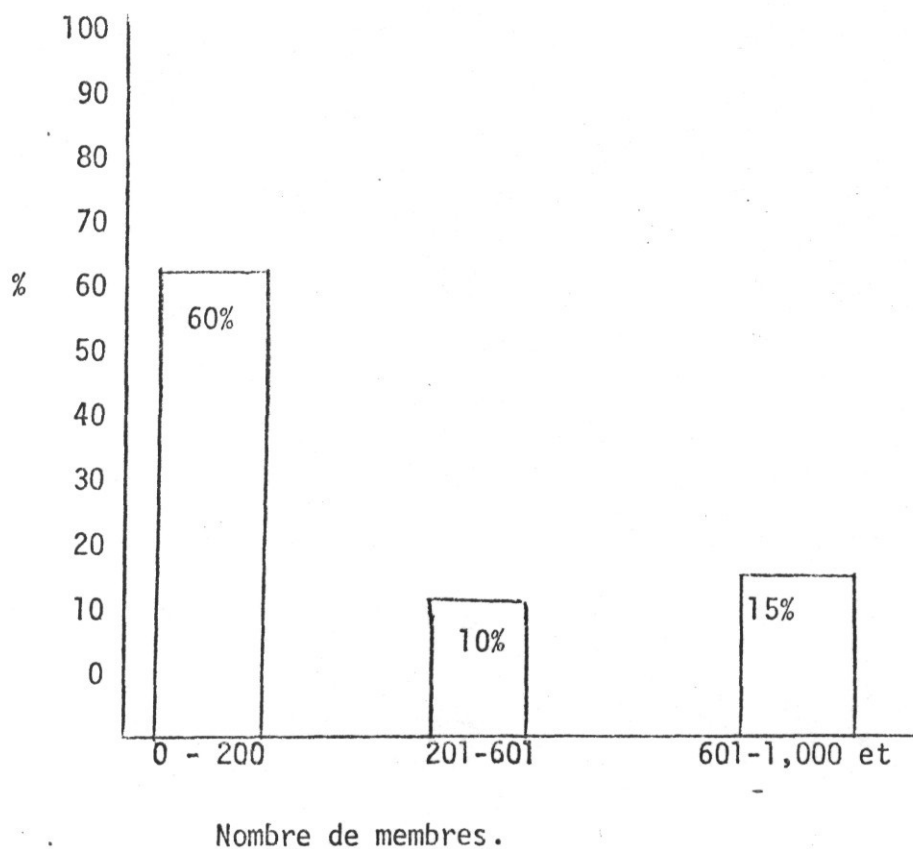


TABLEAU NO I : TYPE DE CLIENTELE DES ORGANISMES PAR REGION

	JOLIETTE	T.-RIVIERES	ST-JEROME	SHAWINIGAN	STE-THERESE
1. Des personnes âgées	---	13 %	18 %	9 %	4 %
2. Des ménagères	12 %	25 %	---	39 %	9 %
3. Des travailleurs sans-emploi	---	---	3 %	---	---
4. Des handicapés	4 %	3 %	8 %	---	---
5. Des professionnels	4 %	3 %	5 %	4 %	9 %
6. Ouvert à tous	56 %	47 %	45 %	39 %	78 %
7. Autres: des enfants, des adolescents.	24 %	9 %	16 %	9 %	---
* TOTAL	100 % (25)	100 % (32)	100 % (36)	100 % (23)	100 % (23)

* Dans ce total, il n'a pas été inclus le pourcentage des personnes qui n'ont pas répondu à la question.

CLIENTELE

La clientèle totale composant ces organisations est-elle de nature homogène, c'est-à-dire formée de personnes de même âge, de même sexe, de même condition, ou de nature hétérogène regroupant à la fois des jeunes, des adultes, etc. ? Nous retrouvons les pourcentages suivants à la question 23: "Votre organisme regroupe:"

des personnes âgées = 10% des organismes

des ménagères = 16% des organismes

des travailleurs sans-emploi = 1% des organismes

des personnes handicapés = 4% des organismes

des professionnels = 5% des organismes

ouvert à tous = 12% des organismes

autres: soit des enfants, soit des adolescents ou

soit des travailleurs = 12% des organismes

Si nous regroupons les pourcentages des organismes recrutant une clientèle de personnes âgées, de ménagères, de travailleurs sans emploi, etc., nous obtenons un pourcentage de 48% pour ces organismes et 51% pour les groupes ouverts à tous. Dans notre population figure deux sous-ensembles: l'un s'adressant à une clientèle "homogène", l'autre s'adressant à tous. Il serait vraisemblable de présumer que les besoins de consultation, de programmes d'étude ou d'équipement soient propres à chacun de ces sous-ensembles.

LES OBJECTIFS

"Quels sont les buts particuliers que tendent de réaliser votre organisme?" Les réponses à cette question ont été regroupées en quatre classes:

- 1) Education populaire (il est entendu ici tout objectif exprimé dont le but est de conscientiser les membres ou la population locale à quelque chose);
- 2) Recréer les membres;
- 3) Favoriser l'entreprise;
- 4) Rendre des services à la communauté.

Nous retrouvons aux tableaux suivants les pourcentages accordés à chacune de ces catégories et pour chacune des régions.

GRAPHIQUE NO II: Buts poursuivis par les organismes étudiés.

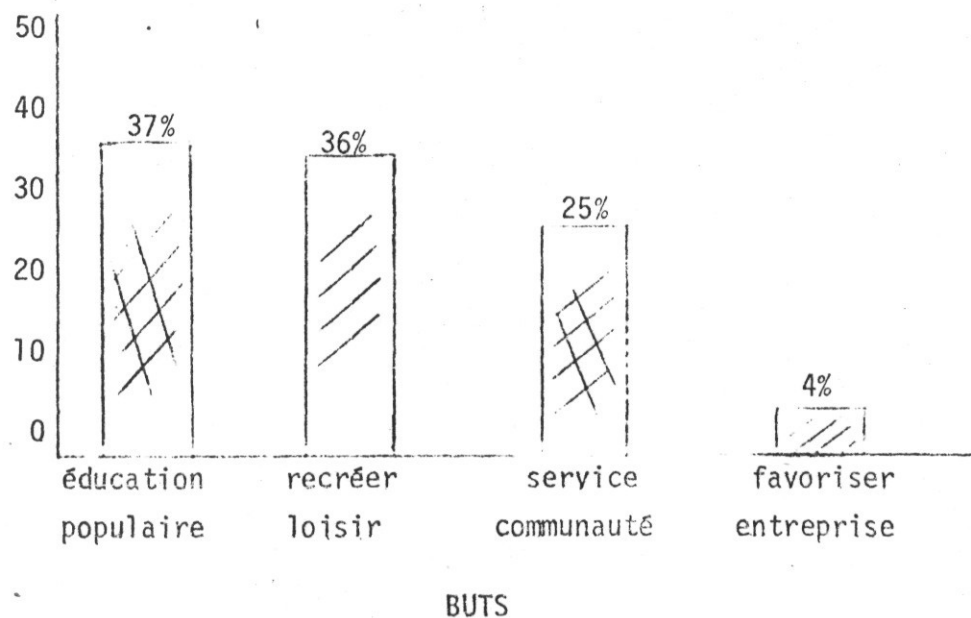


TABLEAU II: FONCTION DES ORGANISMES PAR ZONE D'ANALYSE

	JOLIETTE	T.-RIVIERES	ST-JEROME	SHAWINIGAN	STE-THERESE
1. Education Populaire	40 %	41 %	26 %	70 %	13 %
2. Récréatif Loisir	20 %	41 %	32 %	9 %	43 %
3. Service à la Communauté	32 %	15 %	27 %	13 %	39 %
4. Favoriser l'entreprise	4 %	---	8 %	4 %	---
* TOTAL	100 % (24)	100 % (31)	100 % (35)	100 % (22)	100 % (22)

* Dans ce total, il n'a pas été inclus le % des personnes qui n'ont pas répondu à la question.

Nous constatons au graphique no II, un pourcentage de 37% pour les organismes ayant comme objectif de faire de l'éducation populaire et un pourcentage de 25% pour les organismes ayant comme objectif de rendre des services à la communauté, totalisant ainsi à 62% pour ces types de regroupement. En s'appuyant sur la description de leurs objectifs, nous pouvons affirmer que la majorité des groupes se préoccupent davantage de l'aspect "socialisant" que de l'aspect "loisir" pour les membres ou la population locale.

ACTIVITES

Quelles sont les activités planifiées par ces organismes? Les activités projetées pour la période automne'79 et hiver'80 sont: des réunions, des conférences, des programmes de formation, des activités récréatives, sportives et des activités de service à la communauté.

Nous avons obtenu les pourcentages suivants à la question no 21: "Parmi les catégories suivantes, où classeriez-vous les activités ou les services de votre association ou mouvement?"

Activités de loisirs = 29%

Activités sociales et socio-culturelles = 24%

Service à la communauté = 27%

Il y a dans l'ensemble des activités planifiées par les organismes, une répartition presque équitable entre les activités sportives, les activités sociales, socio-culturelles et les activités de service à la communauté.

Si nous regroupons les catégories suivantes: les activités sociales, socio-culturelles et les activités de service rendues à la communauté, supposant que ces genres d'activités ont un caractère plutôt humanitaire que compétitif, nous obtenons un pourcentage de 51% pour ce type d'organismes.

Les programmes de formation et les conférenciers sont également des activités que planifient la majorité des organisations.

Question 16: "Votre association ou mouvement organise-t-il des programmes de formation pour ses membres ou autres personnes?"

OUI = 51%

NON = 44%

Sans réponse: 4%

Des 51% affirmant organiser des programmes de formation, 43% de ceux-ci confirment qu'ils orientent leur programme de formation en fonction des objectifs du groupe.

Question 17: "Est-ce que votre mouvement ou association organise des conférences pour ses membres ou la population locale?"

OUI = 52%

NON = 46%

Sans réponse = 1%

La moitié de notre clientèle planifient des conférences pour ses membres ou la population. Il serait intéressant d'identifier qui sont ces organismes et quelles sont les demandes de services de cette clientèle.

Nous avons demandé aux organismes si, présentement ou dans le passé, ils avaient dû annuler une activité ou un projet qu'ils souhaitaient réaliser. Nous avons obtenu un pourcentage de 40% de réponses positives à cette question. Les raisons énumérées par les groupes pour justifier cette annulation sont, par ordre d'importance: manque de participants, manque d'argent, manque de personnes ressources.

Le fait que 40% de la population doit annuler des activités pour différentes raisons, renforce l'idée de départ que les organismes indépendants ont des besoins spécifiques pour favoriser la réalisation de leurs objectifs.

CONCLUSION

Nous observons dans l'ensemble des mouvements ou associations, les tendances suivantes:

- . ils sont de nature différente;
- . la clientèle les fréquentant est variée, mais se répartit en deux groupes égaux: groupe d'une clientèle homogène et groupe d'une clientèle hétérogène;
- . les membres les composant sont en majorité moins de deux cents personnes et le tiers de deux-ci regroupent moins de cinquante personnes;
- . les buts fixés dans la majorité des cas, ont un caractère "socialisant";

- les activités planifiées n'ont pas, dans la majorité des cas, un caractère compétitif;
- plus du tiers de ces organismes expriment certaines difficultés survenues dans la réalisation de projets ou d'activités.

Il y a une caractéristique et un fait que nous pouvons attribuer à l'ensemble des organismes: 96% des groupes sont des mouvements ou associations à but non-lucratif et 76% vivent à moins de dix milles du CEGEP de leur région.

GRAPHIQUE III: Pourcentage des organismes demeurant à moins de 10 milles, distribution des marginales par zone d'analyse.

(-)	St-Jér. →	Ste-Th. →	Joliet. →	T.-Riv. →	Shawini.	(+)
	50%	65%	76%	88%	91%	
	Moyenne: 74%					

Lorsque l'on considère les distributions des marginales par zone d'analyse, nous constatons que les organismes des régions de Shawinigan et de Trois-Rivières sont les plus nombreux à demeurer à proximité de leur collègue.

PARTIE II

BESOINS

La nature, la composition et la fonction de ces groupes ont été exposées dans la partie précédente. Dans un deuxième temps, nous allons décrire les besoins et les intérêts des répondants face aux diverses offres de services.

Dans le questionnaire, nous avons élaboré 7 questions pour demander aux organismes s'il était nécessaire pour le déroulement des activités ou la réalisation des objectifs de leur mouvement ou association que le S.E.A. offre (sans frais) des services d'ordre matériel tels que:

Q3a). Service d'équipement (matériel audio-visuel, sportif, d'artisanat, volumes, disques, accès à l'informatique)?

. Service de locaux (de classe, le gymnase, l'auditorium, la piscine)?

D'autre part, que le S.E.A. offre des services (sans frais) autre que matériel tels que:

Q3b). Service de consultation (exemple: vous avez besoin de conseils pratiques pour organiser un projet ou une activité)?

. Service de consultation pour des questions économiques (exemple: vous avez besoin d'un support financier pour organiser un projet ou une activité)?

. Service de conférenciers (exemple: vous voulez offrir à vos membres une ou des conférences sur différents sujets tels marketing, pollution ou santé)?

- Q4a). Des programmes de formation (sur la gestion des petites ou moyennes entreprises, sur les techniques d'animation, une formation pour ceux qui s'occupent des personnes âgées par exemple)?
- Q4b). Des activités socio-culturelles (exemple: session de conditionnement, session d'artisanat, poterie, cinéma)?

A chacune des questions, les répondants affirmaient d'abord par un OUI ou un NON leur intérêt aux services offerts et d'autre part, ils devaient préciser cet intérêt dans le cas d'une réponse affirmative. Nous retrouvons aux tableaux nos III et IV les pourcentages relatifs à ces questions.

TABLEAU NO III: POURCENTAGE DES GROUPES INTERESSES A
UTILISER DES SERVICES NON-MATERIEL

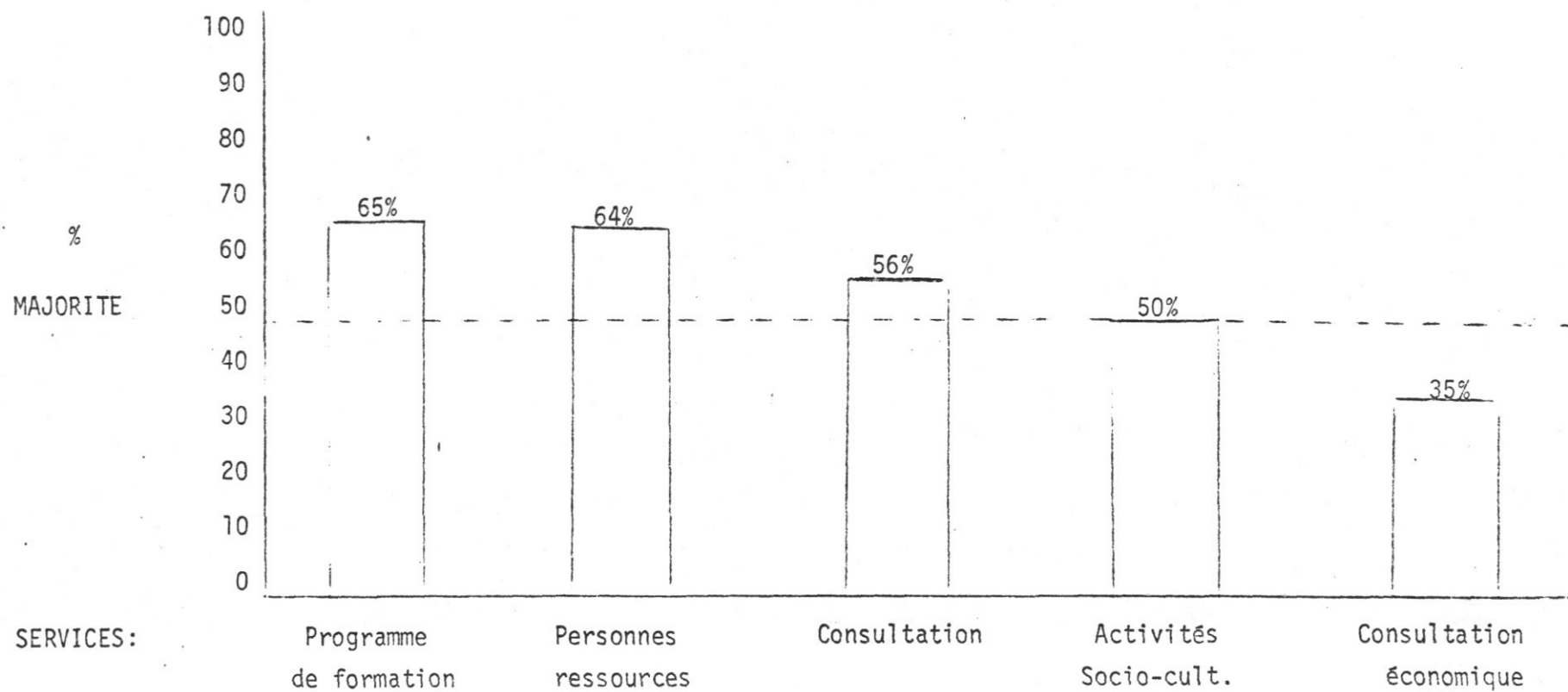
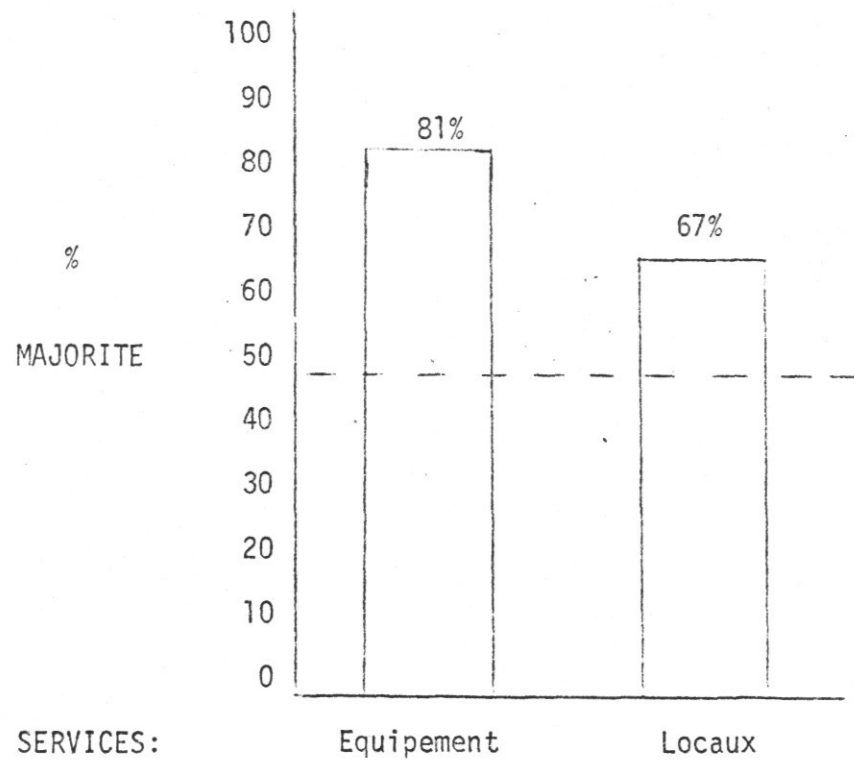


TABLEAU NO IV: POURCENTAGE DES GROUPES INTERESSES A UTILISER
DES SERVICES D'ORDRE MATERIEL



En se référant aux tableaux, nous observons les faits suivants:

1. Dans les services d'ordre matériel sollicités, l'équipement et les locaux prédominent dans les demandes, avec une préférence pour le premier. Pour chacun des services, les intérêts sont:
 - a) Des répondants de ces groupes souhaitant des services d'équipement (81%), 55% associent leurs demandes au service d'équipement audio-visuel;
 - b) Les organismes désirant des locaux sont intéressés, par ordre d'importance, aux locaux de classe, l'accès à la piscine et l'accès au gymnase.

2. Des services d'ordre non-matériel sont sollicités dans la majorité des cas, soit, par ordre d'importance: des programmes de formation, un service de conférenciers, un service de consultation et des programmes d'activités socio-culturelles. Les intérêts suivants sont précisés:
 - a) Des 65% des organismes ayant répondu OUI pour les programmes de formation en général, 37% spécifient un intérêt pour des programmes de formation en animation;
 - b) Les sujets de conférences désignés sont variés: santé, animation, pollution, marketing, condition féminine, famille, musique, sport;

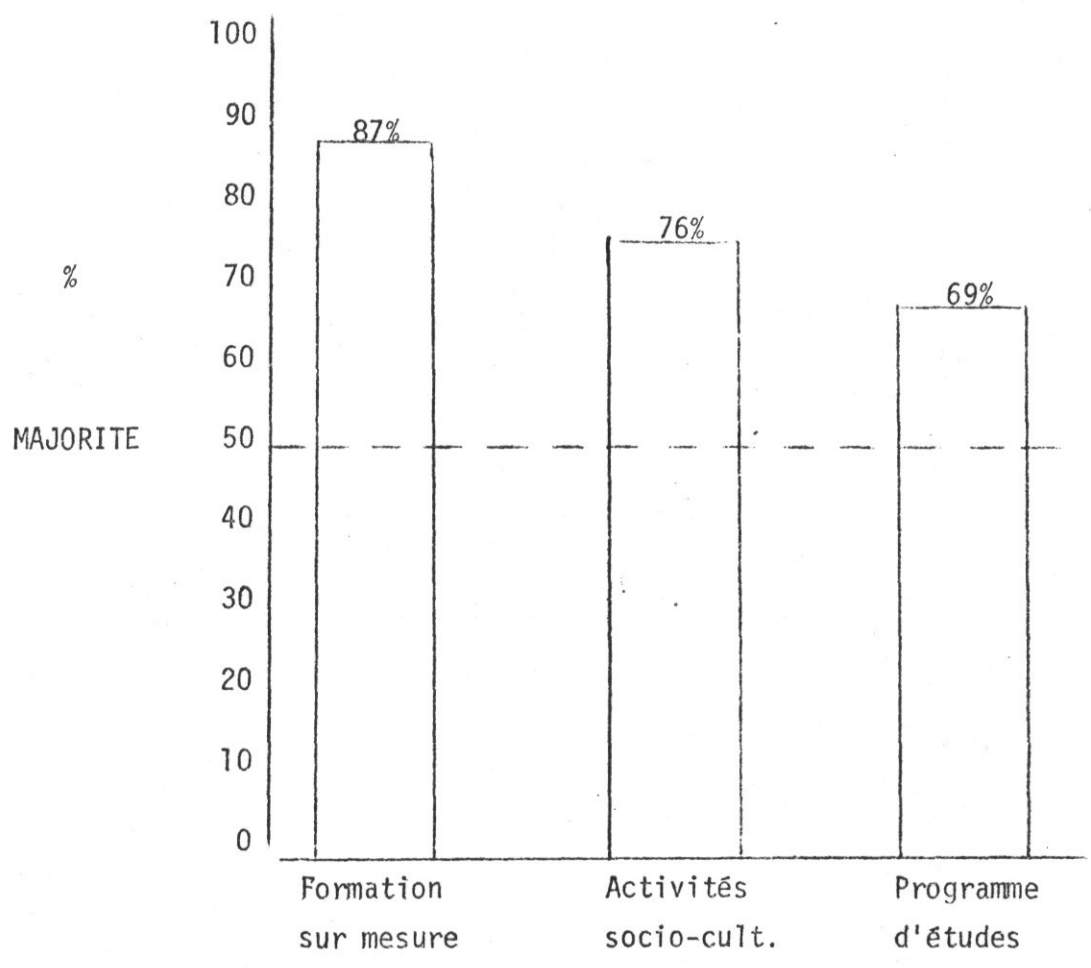
- c) Des 56% des groupes intéressés au service de consultation, 35% nous informe qu'ils désireraient consulter dans le but d'apporter une solution à un problème spécifique dans leur mouvement ou association. Par contre, une consultation pour des questions d'ordre économique n'est pas soulignée par la majorité, seulement 35% de la population ont répondu affirmativement à cette question;
- d) Les répondants favorables aux programmes d'activités socio-culturelles, soit 50% de l'ensemble, optent dans la moitié des cas pour les activités d'artisanat et de poterie.

Donc, à partir des résultats énumérés, nous constatons que, des 7 questions demandant aux organismes de préciser si OUI ou NON ils sont intéressés aux services décrits, 6 questions sur 7 reçoivent des réponses positives. (plus de 50%)

INFORMATION

Afin de vérifier si les groupes populaires sont informés des activités planifiées par le S.E.A. du CEGEP de leur région, 3 questions ont été formulées pour le préciser. Les thèmes retenus sont: la connaissance des activités socio-culturelles, des programmes d'études et des programmes de formation sur mesure (questions 7, 8 et 10).

TABLEAU NO V: POURCENTAGE DES GROUPES NON-INFORMES



GRAPHIQUE IV: Pourcentage des groupes informés des activités socio-culturelles par zone d'analyse.

St-Jérôme →	Joliette →	Ste-Thérèse →	Trois-Rivières →	Shawinigan
10%	16%	17%	22%	26%
Moyenne: 18.5 %				

GRAPHIQUE V: Pourcentage des groupes informés des programmes de formation sur mesure par zone d'analyse.

Trois-Rivières →	Ste-Thérèse →	St-Jérôme
	Shawinigan	
3%	Joliette	8%
	4%	
Moyenne: 4.6 %		

GRAPHIQUE VI: Pourcentage des groupes informés des programmes d'études par région.

(-)	Ste-Th. →	T.-Riv. →	St-Jér. →	Joliet. →	Shawini.	(+)
	17%	28%	29%	32%	52%	
Moyenne: 31.6 %						

A part du fait que la moitié des organismes de la région de Shawinigan sont informés des programmes d'études exclusivement, nous observons, d'une façon générale, que les organismes populaires ne sont pas informés des activités socio-culturelles, des programmes d'études et ce, davantage pour les programmes de formation sur mesure. Par ailleurs, pour ce dernier, nous demandions aux répondants affirmant ne pas être informés, de répondre à la question suivante: "Votre groupe souhaiterait-il participer à un programme d'études où le contenu et la façon de le donner seraient déterminés à partir de vos intérêts, vos préoccupations à l'intérieur de votre organisation ou mouvement? (Pour suivre ce programme, il n'est pas essentiel d'avoir réussi les études du secondaire et/ou de l'élémentaire)".

Des 87% affirmant ne pas être informés, 56% souhaitent participer à ce programme d'études.

Nous observons une discordance entre le fait d'être non-informé des programmes de formation sur mesure et celui de souhaiter ces programmes d'études.

GRAPHIQUE VII: Pourcentage des groupes souhaitant des programmes de formation sur mesure par zone d'analyse

(-)	Ste-Th. →	T.-Riv. →	St-Jér. →	Shawini. →	Joliet.	(+)
	35%	42%	54%	61%	84%	
	Moyenne: 55.2%					

Lorsque l'on considère les distributions des marginales par zone d'analyse, nous observons, pour la région de Joliette, un pourcentage plus élevé d'organismes souhaitant des programmes de formation sur mesure.

S'il existe actuellement, une forme de publicité pour rejoindre la population locale, elle s'avère inadéquate pour cette clientèle.

COMMUNICATION

Aux 3 questions élaborées afin de savoir si la population est intéressée à rencontrer, échanger et collaborer avec un représentant du S.E.A. du collège de leur région, nous avons obtenu les réponses suivantes: 85% des répondants souhaitent échanger avec un responsable du S.E.A. De ce groupe, 68% affirment qu'ils sont intéressés à une rencontre où ils recevraient de l'information sur les services offerts et informeraient le responsable de leurs besoins. La majorité des répondants souhaite que le lieu de ces échanges se situe de préférence à l'intérieur de leur municipalité et non à leur CEGEP.

GRAPHIQUE VIII: Pourcentage des groupes souhaitant rencontrer un représentant du S.E.A. par zone d'analyse.

(-)	St-Jér. →	Shawini. →	T.-Riv. →	Ste-Th. →	Joliet.	(+)
	81%	83%	84%	88%	100%	
Moyenne: 87.2 %						

Nous observons, pour la région de Joliette, que tous les organismes souhaitent rencontrer un responsable du S.E.A.

D'autre part, à la question no 18: "Votre association ou mouvement, serait-il en mesure d'offrir des services au Service de l'Education aux Adultes du collège de votre région?" 48% affirment qu'ils seraient en mesure d'offrir des services dont 20% seraient en mesure d'offrir un service de publicité et 20% de conférenciers.

A la question no 19: "Serait-il avantageux pour votre organisme de collaborer avec le S.E.A. en acceptant qu'un étudiant puisse effectuer un travail de classe au sein de votre organisme?" 56% des réponses sont affirmatives.

CONCLUSION

Cette enquête avait comme objectifs principaux de rejoindre la population totale des organismes populaires du milieu et de prendre connaissance des raisons d'être, des objectifs et des besoins de cette clientèle. Le premier fut réalisé, le second, partiellement.

Dans notre hypothèse principale, nous supposons que les organismes indépendants avaient des besoins spécifiques pour favoriser la réalisation de leurs objectifs et qu'ils étaient favorables à l'idée d'utiliser les services du S.E.A. du Cegep de leur région.

Treize pour cent (13%) des organismes ont donné suite à une consultation par questionnaire. Les commentaires et les observations relevés dans ce rapport ne peuvent être transposés à la population totale des groupes à cause de son faible taux de répondants.

Bien que seulement treize pour cent (13%) des organismes sont intéressés à utiliser les services offerts par le S.E.A., cette clientèle potentielle concerne environ 50,000 personnes pour les cinq régions. Elle requiert des services de programmes d'études, de programme de formation sur mesure, de consultation et des services d'ordre matériel pour favoriser la réalisation et/ou l'extension de leur mouvement. Elle manifeste également son intérêt à rencontrer, échanger et collaborer avec un représentant du S.E.A.

Cette enquête, pour les cinq régions, est un premier pas pour réaliser les objectifs à long terme tels que: préciser les composantes nécessaires à l'élaboration d'une politique d'ouverture sur le milieu et de préciser le rôle des intervenants du S.E.A. dans le développement communautaire régional.

Il serait souhaitable de poursuivre cette enquête en effectuant au moins deux rappels à tous les organismes qui n'ont pas répondu au questionnaire et d'analyser les données à l'aide du programme S.P.S.S. (Statistical Package for Social Sciences). Elle procurerait ainsi la possibilité de vérifier l'hypothèse principale et l'existence de relations entre les données donnant une ouverture à l'interprétation.

BIBLIOGRAPHIE

- THIBAUT, André Perception du rôle du Cegep, en formation socio-culturelle des adultes et en services à la communauté. Recherche.
- LANTHIER, Hélène Bilan de l'opération-Cegep 1978-1979, C.R.D.L., juin 1979.
- GODBOUT, Jacques Les organismes populaires en milieu urbain,
COLLIN, J.P. INRS, 1977.

ANNEXE



C.E.G.E.P. De Saint-Jérôme.

455 Rue Fournier Saint-Jérôme.
Québec J7Z 4V2 Tél 436-1580

Le 1er novembre 1979

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Le Service de l'Éducation aux Adultes du Cégep de St-Jérôme aimerait que vous acceptiez de remplir ce questionnaire.

Cette enquête nous servira à rendre plus de services à vos organismes soit: en prêtant des locaux, fournissant des films, donnant accès à la bibliothèque, etc...

Afin de mieux établir les besoins des groupes comme le vôtre, nous vous confions donc ce questionnaire que vous voudrez bien nous retourner dans le plus bref délai, à l'adresse suivante:

Service de l'Éducation aux Adultes
A/S M. Marcel Savaria
Cégep de St-Jérôme
455 Rue Fournier
St-Jérôme, P.Q. J7Z 4V2

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

M. Marcel Savaria
Responsable aux programmes
à l'Éducation aux Adultes

QUESTIONNAIRE

SUR QUOI

Les besoins spécifiques des organismes indépendants ou les nécessités qui sont propres aux groupes concernés par l'enquête, pour la réalisation de leurs objectifs.

POUR QUI

Pour tout organisme indépendant, c'est-à-dire, s'organisant et s'administrant lui-même sous certaines conditions et dans certaines limites. Sont compris pour les fins de l'enquête, les associations, sociétés coopératives, légions, conseils, clubs, comités, unions, ordres, foyers, centres, offices des régions desservies par les Collèges de Joliette, Trois-Rivières, Shawinigan, St-Jérôme, Ste-Thérèse.

POURQUOI

Dans le but de vérifier s'il est avantageux pour les organismes du milieu et le service d'Éducation aux Adultes de votre collège, d'offrir et d'échanger des services.

Par le Service de l'Éducation aux Adultes du collège de votre région.

Numéro _____

2.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3

Les questions suivantes concernent vos demandes possibles de services à l'Education aux Adultes du Cégep de votre région.

A noter: S.E.A. : Service d'Education aux Adultes ou Education Permanente

4

Ne rien inscrire dans cette colonne.

1. D'après vous, si le S.E.A. du Cégep de votre région vous offre des services concrets, que souhaiteriez-vous avoir comme services? (Précisez vos demandes, s'il y a lieu.)

5

2. Pour votre organisation ou mouvement, vous arrive-t-il de demander des services à ou aux organismes suivants: (crocheter la case qui vous convient)

- _____ C.R.S.S.S.
- _____ Commission scolaire de votre région
- _____ Groupement local
- _____ Aucun organisme
- _____ Autre(s) organisme(s) Précisez _____
- _____
- _____
- _____

6

Numéro _____

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	2	3

Les questions suivantes concernent vos demandes possibles de services à l'Education aux Adultes du Cégep de votre région.

A noter: S.E.A. : Service d'Education aux Adultes ou Education Permanente

Ne rien inscrire dans cette colonne.

1. D'après vous, si le S.E.A. du Cégep de votre région vous offrait des services concrets, que souhaiteriez-vous avoir comme services? (Précisez vos demandes, s'il y a lieu.)

2. Pour votre organisation ou mouvement, vous arrive-t-il de demander des services à ou aux organismes suivants: (crocheter la case qui vous convient)

- _____ C.R.S.S.S.
- _____ Commission scolaire de votre région
- _____ Groupement local
- _____ Aucun organisme
- _____ Autre(s) organisme(s) Précisez _____

3. Selon vous, pour le déroulement des activités de votre association ou mouvement, vous serait-il nécessaire:

a) que le S.E.A. du Cégep de votre région vous offre (sans frais) les services d'ordre matériel suivants:

- . Service d'équipement (matériel audio-visuel, sportif, d'artisanat, des volumes, disques, accès à l'informatique, ... autres)

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez ce qui vous intéresse: _____

7

- . Service de locaux (de classe, le gymnase, l'auditorium, piscine, ... autres)

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez ce qui vous intéresse: _____

8

b) que le S.E.A. vous offre des services (sans frais) autres que matériel:

- . Service de consultation (exemple: vous avez besoin de conseils pratiques pour organiser un projet ou une activité)

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez ce que votre organisme préfère: _____

9

- . Service de consultation pour des questions économiques (exemple: vous avez besoin d'un support financier pour organiser un projet ou une activité)

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez ce qui intéresse votre groupe: _____

10

. Service de conférenciers (exemple: vous voulez offrir à vos membres une ou des conférences sur différents sujets (marketing ou pollution ou santé))

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez les sujets de conférence qui intéressent votre groupe: _____

11

. Autres services plus spécifiques à votre organisme.

Précisez: _____

12

4. Pour votre groupe ou association, serait-il avantageux que le S.E.A. de votre collègue vous offre:

a) . Des programmes de formation (sur la gestion des petites ou moyennes entreprises, sur les techniques d'animation, une formation pour ceux qui s'occupent des personnes âgées par exemple)

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez le sujet du programme de formation qui vous intéresse: _____

13

b) . Des activités socio-culturelles (exemple: session de conditionnement, session d'artisanat, poterie, cinéma, ...)

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

14

Si "Oui", précisez ce qui vous intéresse: _____

5. Maintenant, indiquez votre préférence de 1 à 8, par ordre d'importance pour les services offerts suivants:

(1 étant le plus important et 8, le moins important)

_____ Service de consultation pour des questions économiques.

_____ Service d'équipement

_____ Service de Locaux

_____ Service de consultation

_____ Service de conférenciers

_____ Des programmes de formation

_____ Des activités socio-culturelles

_____ Autres services Précisez: _____

15

16

17

18

19

20

21

22

23

6. Votre groupe souhaiterait-il échanger avec un responsable du S.E.A. du Cégep de votre région?

Oui _____ Non _____

24

a) Parmi les énoncés suivants, choisissez celui qui intéresse votre groupe.

_____ Nous sommes intéressés à une rencontre d'information sur les services qu'offre le S.E.A. de notre collège.

_____ Nous sommes intéressés à une rencontre où nous informons le responsable du S.E.A. de nos besoins de services.

25

_____ Nous sommes intéressés à une rencontre où nous recevons à la fois de l'information sur les services et nous informons le S.E.A. de nos besoins.

b) Le lieu préféré par votre groupe pour échanger avec un responsable du S.E.A. est-il: (choisissez celui qui vous intéresse)

- _____ Dans votre municipalité (près de chez-vous)
- _____ Au Cégep de votre région

26

7. Votre groupe a-t-il été informé cette année, des activités socio-culturelles organisées par le collège de votre région?

- _____ Oui
- _____ Non

27

Si "Oui": parmi les activités socio-culturelles offertes, lesquelles intéresseraient plus particulièrement votre groupe? (Nommez-les, s'il y a lieu)

8. Votre groupe a-t-il été informé cette année, du programme d'études organisé par le service d'Education aux Adultes du collège de votre région?

- _____ Oui
- _____ Non-

Si "Oui": parmi les cours offerts lesquels intéresseraient plus particulièrement votre groupe?
(Nommez-les s'il y a lieu)

28

Si vous avez répondu OUI à la question 7 ou à la question 8 répondez à la question 9, sinon passez à la question 10.

9. Votre groupe a été informé par quel(s) moyen(s)?

- _____ Kiosque d'information
- _____ Dépliants
- _____ Journaux
- _____ Radio
- _____ Par des ami(e)s
- _____ Autres. Précisez: _____

29

10. Votre groupe est-il au courant du programme de "formation sur mesure" que le S.E.A. de votre collège offre aux organisations qui demandent de se perfectionner?

Oui _____ Non _____

Si "Oui", précisez les sujets qui vous intéressent: _____

30

Si vous avez répondu "Non" à la question numéro 10, répondez à la question numéro 11

11. Votre groupe souhaiterait-il participer à un programme d'études où le contenu et la façon de le donner seraient déterminés à partir de vos intérêts, vos préoccupations à l'intérieur de votre organisation ou mouvement? (Pour suivre ce programme, il n'est pas essentiel d'avoir réussi les études du secondaire et/ou de l'élémentaire.)

Oui _____ Non _____

31

Si "Oui", Précisez ce qui vous intéresse: _____

(Si les questions numéros 12 et 13 ne vous concernent pas,
passez à la question numéro 14.)

12. Selon vous, qu'est-ce qui empêche votre groupe ou association
de consulter le S.E.A. du Cégep de votre région? (Indiquez
si l'affirmation est vraie ou fausse.)

Vrai	Faux	Ne sait pas	
_____	_____	_____	On ne sait pas à qui s'adresser
_____	_____	_____	On ne connaît pas leur disponi- bilité.
_____	_____	_____	La distance est un obstacle pour nous. (Si vous avez répon- du "vrai" à cette question, pré- cisez ce qui serait avantageux pour votre groupe: _____ _____ _____
_____	_____	_____	Il est nécessaire pour nous de consulter avant tout, un orga- nisme qui comprend nos préoccu- pations.
_____	_____	_____	Autres motifs, Précisez: _____ _____ _____ _____

32

33

34

35

36

13. Selon vous, qu'est-ce qui a empêché votre groupe ou association
de participer aux activités offertes par le S.E.A. du Cégep de

voire région?

Oui Non Ne sait pas

La distance: le Cégep est trop éloigné

Le manque de publicité (nous ne sommes pas au courant des activités et/ou des programmes d'études).

L'horaire en soirée pour des cours ne nous convient pas.

Si vous avez répondu "Oui" à cette question, précisez quelle heure vous convient: A.M. _____

P.M. _____

Le mode d'enseignement ne nous convient pas.

Si vous avez répondu "vrai" à cette question, quel mode d'enseignement préférez-vous?

_____ Par correspondance

_____ Par télédiffusion

_____ Par radiodiffusion

_____ Aucun

Les activités de cours auraient besoin d'être ramenées à notre portée.

Les cours pour adultes au Cégep, c'est pour ceux qui ont terminé leur secondaire.

Le Cégep offre seulement des cours.

- Autres raisons, précisez: _____

37

38

39

40

41

42

43

44

Maintenant, pour terminer, nous n'avons plus que quelques renseignements à vous demander pour faciliter le classement et pour mieux vous servir.

14. Quels sont les buts particuliers que tendent de réaliser votre organisme? _____



45

15. Pouvez-vous décrire brièvement quelles sont les activités que vous réalisez cette année? (De l'automne 79 à l'été 80)



46

16. Votre association ou mouvement organise-t-il des programmes de formation pour ses membres ou autres personnes?

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez quel programme: _____



47

17. Est-ce que votre mouvement ou association organise des conférences pour ses membres ou la population locale?

Oui _____ Non _____ Ne sait pas _____

Si "Oui", précisez le ou les sujets de conférence: _____



48

18. Votre association ou mouvement, serait-il en mesure d'offrir des services au département de l'Education aux Adultes de votre région? (Par exemple, diffuser, au sein de l'organisme, une information particulière.)

Oui _____ Non _____

Si "Oui", précisez quel genre de service il vous serait possible d'offrir: _____



49

19. Serait-il avantageux pour votre organisme de collaborer avec le S.E.A. en acceptant qu'un étudiant puisse effectuer un travail de classe au sein de votre organisme?

Oui _____ Non _____

Si "Oui", précisez quel sujet de travail vous serait utile: _____



50

20. Présentement ou dans le passé, vous est-il arrivé de devoir annuler une activité ou un projet que vous souhaitiez réaliser?

Oui _____ Non _____

Si "Oui", précisez pour quelles raisons: _____



51

Les activités ou projets que vous deviez annuler, les classez-vous parmi des services et/ou activités:

_____ Très importants pour les membres de votre groupe ou le milieu



52

- ___ Importants pour les membres de votre groupe ou le milieu
___ Peu Importants pour les membres de votre groupe ou le milieu.

21. Parmi les catégories suivantes, où classeriez-vous les activités ou les services de votre association ou mouvement?

- ___ Activités de loisirs
___ Activités sociales
___ Activités culturelles
___ Activités socio-culturelles
___ Service communautaire
___ Autres, Précisez: _____

53

22. Votre groupe est composé d'environ combien de membres? _____

54

23. Votre organisme regroupe:

- ___ Des personnes âgées
___ Des ménagères
___ Des travailleurs sans emploi
___ Des handicapés
___ Des professionnels
___ Pour tout le monde
___ Autres, Précisez: _____

55

24. Parmi les organismes suivants, lequel correspond aux activités de votre groupe?

- ___ A.F.E.A.S.
___ Chambre de Commerce

56

- _____ Comité de citoyens
_____ Club d'âge D'Or
_____ Autres organismes, Précisez: _____

25. Comment votre association ou mouvement se finance-t-il?

- _____ Auto-financement
_____ Cotisation des membres
_____ Subventions
_____ Campagnes de financement
_____ Autres. Précisez: _____

57

26. Dans votre organisme, votre mode de financement est-il?

- _____ Très satisfaisant
_____ Satisfaisant
_____ Insatisfaisant
_____ Très insatisfaisant

58

27. Vous classeriez-vous parmi les organismes:

- _____ A but lucratif (qui procure des profits)
_____ A but non-lucratif

59

28. En quelle année votre association ou mouvement a-t-il débuté?

60

29. Quelle est la distance qui vous sépare de votre collègue?

_____ 0 à 10 milles

61

- _____ 11 à 20 milles
- _____ 21 à 30 milles
- _____ 31 à 40 milles
- _____ 41 à 50 milles
- _____ 51 à 60 milles
- _____ 61 milles et plus

Le nom de votre collègue est _____

62

30. Votre groupe souhaiterait-il recevoir les résultats de cette enquête?

63

Oui _____ Non _____

Si "Oui", inscrire votre nom et adresse

Merci de votre collaboration